

YOUR SAFETY AT WORK

RAPPORT  
ANNUEL  
**2014**



**DELTA PLUS**





Chers actionnaires,

**L'année 2014 a été une très bonne année pour le Groupe DELTA PLUS. Avec une augmentation du Chiffre d'Affaires de plus de 8%, une amélioration de notre rentabilité d'exploitation à 9,8% du Chiffre d'Affaires, et un résultat net record de 10,5M€, la performance financière du Groupe est au plus haut.**

Cette performance se reflète également dans le parcours de l'action. Après avoir bénéficié en 2013 de la mise en place du PEA-PME, l'action DELTA PLUS GROUP a maintenu en 2014 un volume de transactions comparable à celui de l'année précédente, tout en augmentant sa valorisation de plus de 30%. L'action surperforme ainsi la plupart des indices de référence.

Ces bons résultats sont le fruit du travail mené sur l'ensemble de nos marchés.

Tout d'abord en Amérique du Sud, où nous avons réalisé nos deux dernières acquisitions, en Argentine et au Brésil. Ces filiales sont désormais intégrées à 100% au Groupe et délivrent les synergies attendues, démontrant ainsi notre savoir-faire en matière de croissance externe. Egalement sur nos marchés historiques, où la croissance a été au rendez-vous, en dépit de marchés nationaux parfois atones. Cette performance est à mettre au crédit de la politique commerciale et produits mise en œuvre par le Groupe DELTA PLUS.

C'est avec cet esprit de croissance que nous abordons l'année 2015. Fort du travail effectué ces dernières années, DELTA PLUS GROUP dispose d'une marge de manœuvre en termes d'investissements que nous comptons utiliser afin de poursuivre notre stratégie de croissance à la fois organique et externe sur les pays hors Europe à fort potentiel pour le marché des EPI.

En parallèle nous continuons à affirmer notre principe différenciant d'offre globale de protection de la tête aux pieds, grâce à des produits toujours plus innovants et présentant le meilleur rapport qualité-prix.

Notre ambition reste de faire de DELTA PLUS GROUP un leader sur le marché mondial des EPI. Pour ce faire, notre priorité est de maintenir le fort rythme de croissance de ces dernières années.

Nous comptons sur vous et votre fidélité pour continuer dans ce sens.

**Jérôme BENOIT**  
Président du Conseil d'Administration

<b>Le mot du Président</b>	<b>Pages</b>
<b>■ LES CHIFFRES CLÉS</b>	<b>3</b>
<b>■ RAPPORT DE GESTION</b>	<b>13</b>
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2015	14
I. Activités de la société DELTA PLUS GROUP	15
II. Comptes consolidés - Groupe DELTA PLUS	17
III. Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2014 - Proposition d'affectation du résultat	20
IV. Dépenses non déductibles fiscalement	21
V. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2014	21
VI. Rappel des dividendes antérieurement distribués	21
VII. Identité des titulaires identifiés de participations	21
VIII. Part du capital détenue par les sociétés contrôlées	22
IX. Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants	22
X. Options d'achats et de souscription d'actions	22
XI. Attributions gratuites d'actions	22
XII. Informations concernant les mandataires sociaux	22
XIII. Conséquences sociales et environnementales de l'activité	22
XIV. Facteurs de Risques	23
XV. Opérations réalisées par la société sur ses propres actions	23
XVI. Délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital	23
XVII. Renouvellement du mandat d'un administrateur	23
XVIII. Attribution de jetons de présence au membres du Conseil d'Administration	23
XIX. Mandat des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants	23
XX. Autorisation de la société de procéder à l'émission d'obligations simples	24
XXI. Autorisation de la société de racheter en bourse et d'annuler ses propres actions	24
XXII. Décision de modification des statuts - Institution de Censeurs	24
XXIII. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance	24
XXIV. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration a l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	25
XXV. Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail	25
XXVI. Conclusion	25
Annexes du Rapport de Gestion	27
Annexe 1 Périmètre de consolidation	29
Annexe 2 Liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux	31
Annexe 3 Tableau des rémunérations des mandataires sociaux	33
Annexe 4 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	38
Annexe 5 Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle	39
Annexe 6 Rapport sur la Responsabilité Sociale et Environnementale	46
<b>■ RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT MANDATÉ POUR LA VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>60</b>
<b>■ RAPPORTS SPÉCIAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>62</b>
<b>■ RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>64</b>
<b>■ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES MESURES DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>65</b>
<b>■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES MESURES DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>73</b>
<b>■ COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>75</b>
Comptes Consolidés (exercice du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014)	76
Annexes aux Comptes Consolidés	81
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	119
<b>■ COMPTES SOCIAUX</b>	<b>121</b>
Comptes Sociaux (exercice du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014)	122
Annexes aux Comptes Sociaux	125
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	136
<b>■ ATTESTATION DE RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>137</b>
<b>■ AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>139</b>

YOUR SAFETY AT WORK

# CHIFFRES CLÉS

Métier et offre  
Chiffre d'Affaires  
Données boursières



## MÉTIER ET OFFRE

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique ou fait fabriquer, et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à sa marque.

Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Fort de près de 1.700 collaborateurs, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Europe, en Asie, au Proche Orient et en Amérique du Sud.

A partir de ses plates-formes asiatiques, le Groupe DELTA PLUS a la capacité de livrer, par containers et dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes.

L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 1.500 produits, qui correspondent à plus de 8.000 références.

Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.

En 2014, plus de 10.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS.

## I. CHIFFRE D'AFFAIRES RECORD DE 173M€, RETOUR DE LA CROISSANCE EN EUROPE

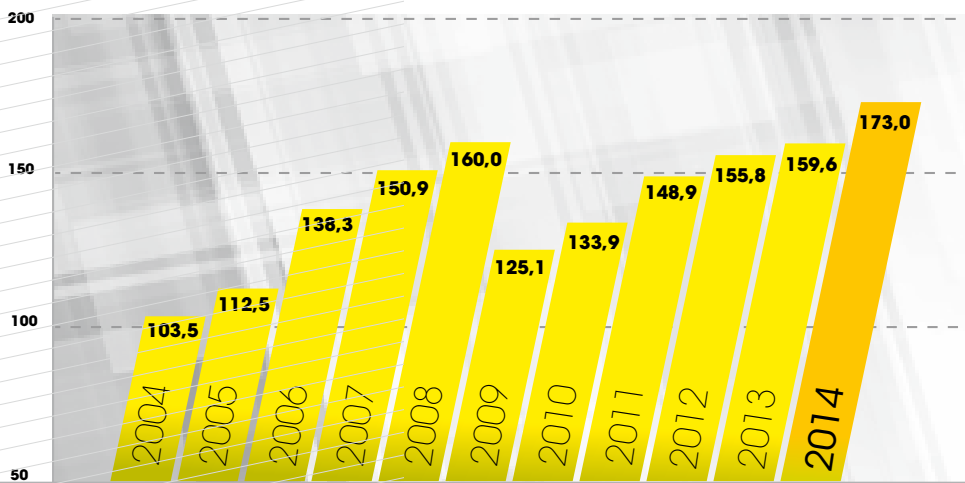
En 2014, le Groupe DELTA PLUS a enregistré une croissance de son Chiffre d'Affaires de 8,4% (9,8% à périmètre et taux de change constants) par rapport à l'exercice précédent.

Le Chiffre d'Affaires consolidé atteint ainsi 173,0M€ en 2014, contre 159,6M€ l'an dernier.

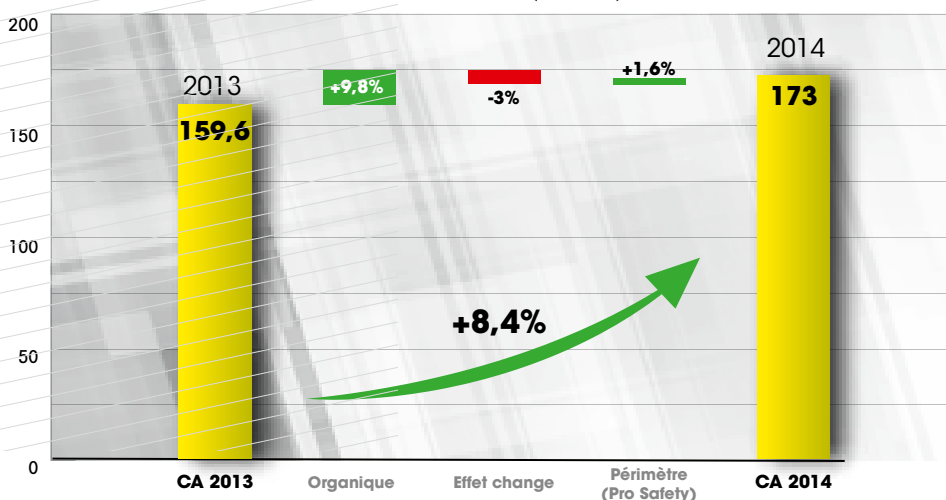
L'exercice 2014 a permis au Groupe de confirmer le retour de la croissance des ventes en Europe. Sur l'année, le Chiffre d'Affaires en Europe progresse ainsi de 5,3% (+5,1% à périmètre et taux de change constants).

Il est à noter que les cinq marchés historiques du Groupe DELTA PLUS en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume Uni) ont réalisé un peu plus de 40% des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2014, contre 42% en 2013.

Chiffre d'Affaires en M€



Évolution du Chiffre d'Affaires en 2014 (en M€)



La proportion du Chiffre d'Affaires réalisée dans les autres pays d'Europe est en légère augmentation en valeur par rapport à 2013. Elle s'élève à 12% des ventes du Groupe DELTA PLUS en 2014.

Hors Europe, le dynamisme des ventes est resté très soutenu, avec une progression du Chiffre d'Affaires de 12,1% (+15,3% à périmètre et taux de change constants).

Le Groupe a notamment bénéficié de l'effet de périmètre lié à l'intégration de PRO SAFETY au Brésil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

DELTA PLUS GROUP a finalisé cette année l'intégration opérationnelle de cette nouvelle filiale au sein du Groupe.

Globalement, la croissance est restée très soutenue dans la plupart des pays émergents en 2014.

Toutefois, le Groupe est resté vigilant sur l'évolution de la situation en Ukraine, où l'activité a été pénalisée tout au long de l'année par la crise politique et militaire qui touche le pays (-11% hors effet de change, et -39% en Euros, ce qui représente une baisse de Chiffre d'Affaires de 2,0M€).

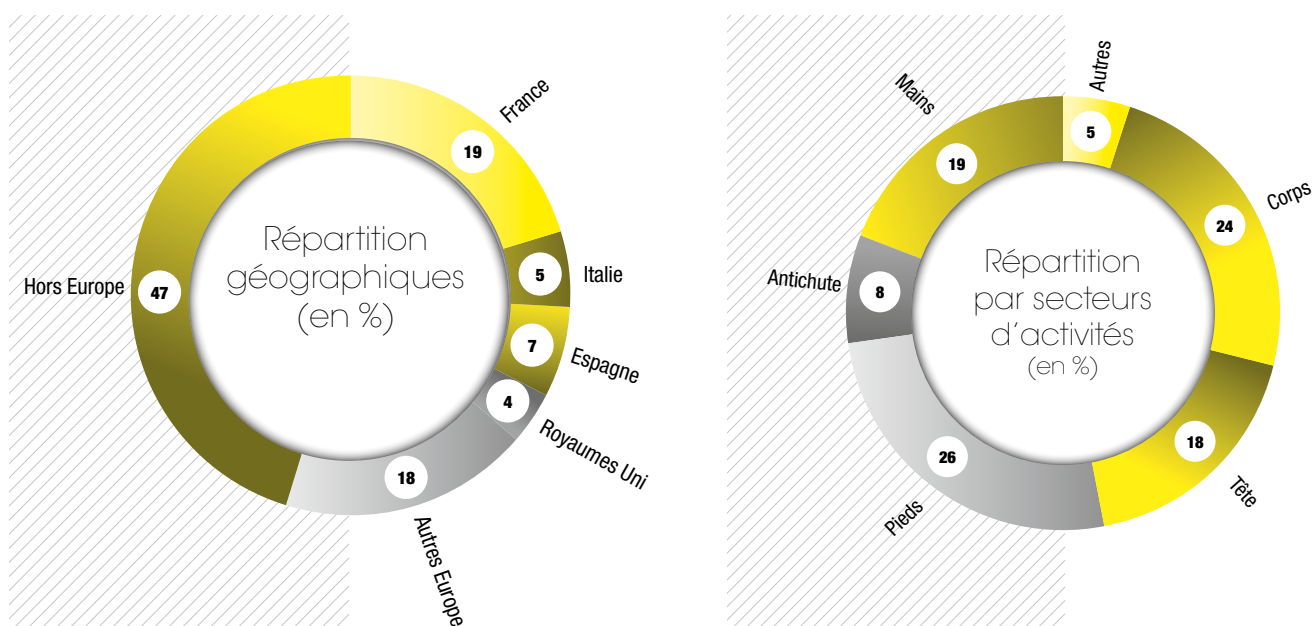
Hors Europe, le moteur de la croissance en 2014 est resté la Chine, où le Groupe a conforté sa position d'acteur majeur sur le marché local.

En 2014, la part de Chiffre d'Affaires réalisée Hors d'Europe atteint 47%, contre 46% en 2013.

La gamme des E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute.

La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS a connu, au cours de l'exercice 2014, les évolutions suivantes :

- augmentation de la part de la famille Tête dans le Chiffre d'Affaires de 17% à 18%, du fait principalement de l'intégration de PRO SAFETY sur 12 mois en 2014 (contre 9 mois en 2013) ;
- plus généralement, augmentation de la part du Chiffre d'Affaires réalisée sur les familles de produits fabriquées par le Groupe DELTA PLUS.



## II. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

### 2.1. Compte de résultat des trois derniers exercices

<b>COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE</b>	<b>12/31/2014</b>	<b>12/31/2013</b>	<b>12/31/2012</b>
Chiffre d'affaires	173 020	159 566	155 825
Résultat opérationnel courant	16 957	13 720	12 167
% du Chiffre d'Affaires	9,80%	8,60%	7,80%
Résultat opérationnel	16 869	13 010	11 456
Coût de l'endettement financier	(2 172)	(2 014)	(2 077)
Autres éléments financiers	(96)	(1365)	(1267)
Impôts	(4 069)	(1 944)	(1 451)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 533	7 055	6 662
Résultat net part du Groupe	10 581	7 105	6 659

### 2.2. Bilan simplifié de des trois derniers exercices

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>12/31/2013</b>	<b>12/31/2012</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Ecart d'acquisition	44 959	42 842	39 923
Immobilisations incorporelles	533	585	704
Immobilisations corporelles	6 373	6 577	6 649
Autres actifs financiers	1 291	1 157	1 131
Actifs d'impôts différés	987	1 998	1 315
<b>TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS</b>	<b>54 143</b>	<b>53 158</b>	<b>49 722</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	48 113	42 047	43 148
Clients	34 199	30 537	30 748
Autres débiteurs	11 902	9 715	10 070
Trésorerie	14 789	16 780	12 602
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>109 002</b>	<b>99 079</b>	<b>96 569</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>163 145</b>	<b>152 237</b>	<b>146 291</b>

<b>PASSIF</b>	<b>12/31/2013</b>	<b>12/31/2012</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(1 184)	(1 952)
Réserves et résultats consolidés	76 120	62 109
Participations ne donnant pas le contrôle	(15)	(1)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>78 600</b>	<b>63 836</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Passifs financiers non courants	9 710	9 080
Engagements donnés aux salariés	991	666
Provisions non courantes	246	510
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>10 948</b>	<b>10 257</b>



<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	16 812	13 367	12 833
Dettes fiscales et sociales	8 623	7 339	7 311
Autres dettes	7 640	7 236	6 077
Autres passifs financiers courants	40 522	45 392	45 977
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>73 597</b>	<b>73 335</b>	<b>72 198</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>163 145</b>	<b>152 237</b>	<b>146 291</b>

### 2.3. Tableau des flux de trésorerie des trois derniers exercices

	<b>12/31/2014</b>	<b>12/31/2013</b>	<b>12/31/2012</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	8 596	12 317	23 937
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(1 709)	(5 186)	(1 177)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11 062)	(2 146)	(17 638)
Incidence de la variation des taux de change	2 184	(808)	109
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>10 780</b>	<b>4 177</b>	<b>5 230</b>
Trésorerie à l'ouverture	16 780	12 602	7 373
Trésorerie à la clôture	14 789	16 780	12 602
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(1 991)</b>	<b>4 177</b>	<b>5 230</b>

### III. UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET UN RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ EN HAUSSE SIGNIFICATIVE PAR RAPPORT À 2013

Le Groupe DELTA PLUS a dégagé au cours de l'exercice 2014 une rentabilité supérieure à celle de l'exercice précédent. Ainsi, le résultat opérationnel courant, de 17,0M€ en 2014, en hausse de 3,2M€, représente 9,8% du Chiffre d'Affaires, contre 8,6% l'an dernier (retraité des activités abandonnées).

En poursuivant sa politique de maîtrise des coûts de structure, le Groupe DELTA PLUS bénéficie de l'effet volume favorable lié à la croissance de son Chiffre d'Affaires sur l'ensemble de ses zones géographiques.

Le résultat net consolidé s'élève à 10,5M€ contre 7,1M€ en 2013, en hausse de 49%.

Par ailleurs, les mesures adoptées depuis 2012 par le Groupe DELTA PLUS concernant l'optimisation de la capacité d'autofinancement et du BFR ont permis d'améliorer cette année encore le niveau d'endettement net au 31 décembre 2014.

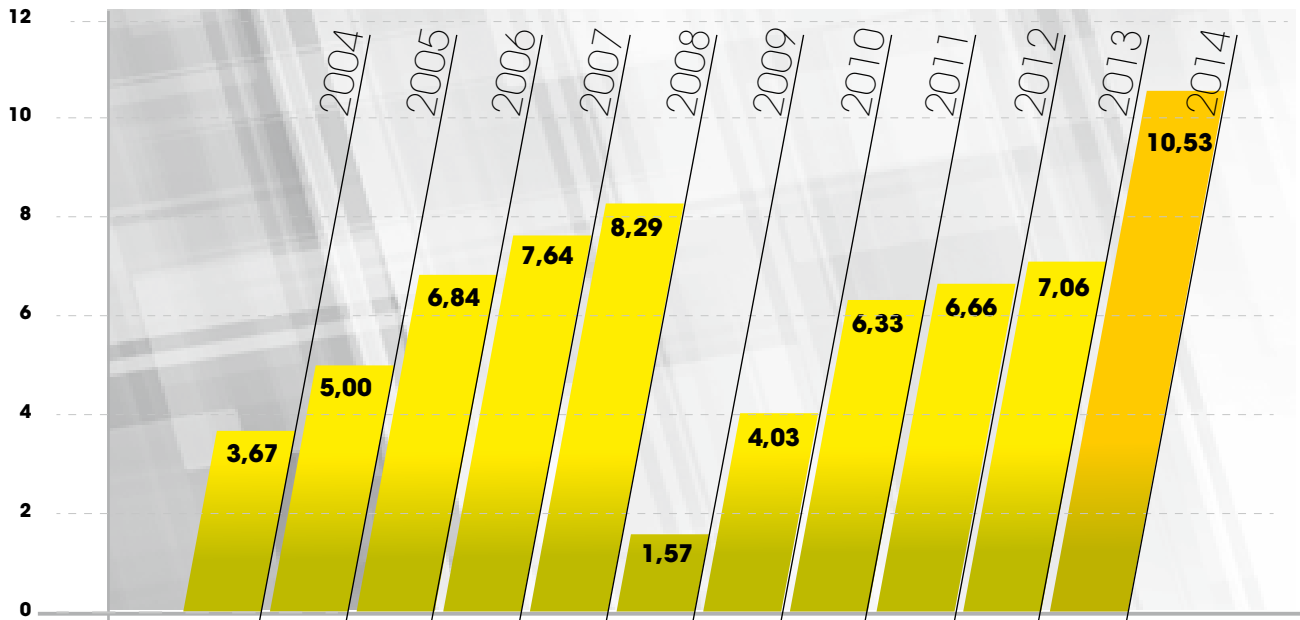
En dépit d'une augmentation des stocks et des éléments du BFR en général en 2014, inhérente à la croissance du Chiffre d'Affaires sur l'exercice, la capacité d'autofinancement positive dégagée au cours de l'exercice a eu pour conséquence cette année une poursuite de la diminution de l'endettement net du Groupe DELTA PLUS.

Ainsi, l'endettement net passe de 40,9M€ au 31 décembre 2013 à 35,4M€ au 31 décembre 2014 soit une baisse de 5,5M€ sur l'exercice.

Le résultat net par action est de 5,91€.

En Europe, le Groupe DELTA PLUS entend maintenir en 2015 les efforts déployés pour résister à l'environnement économique perturbé, tandis qu'Hors d'Europe, le Groupe DELTA PLUS envisage une poursuite de sa croissance et de son développement sur des marchés porteurs, en Asie et en Amérique du Sud notamment.

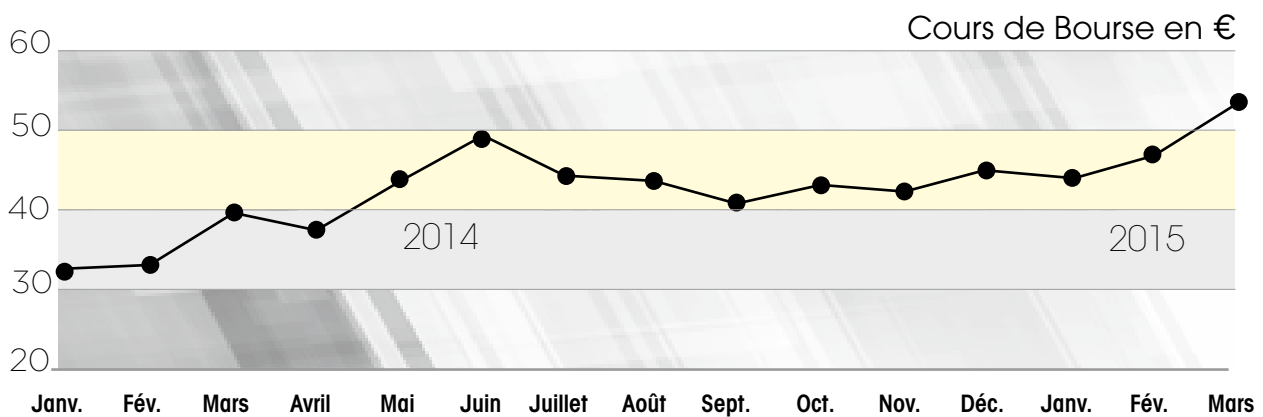
### Résultat Net Consolidé en M€



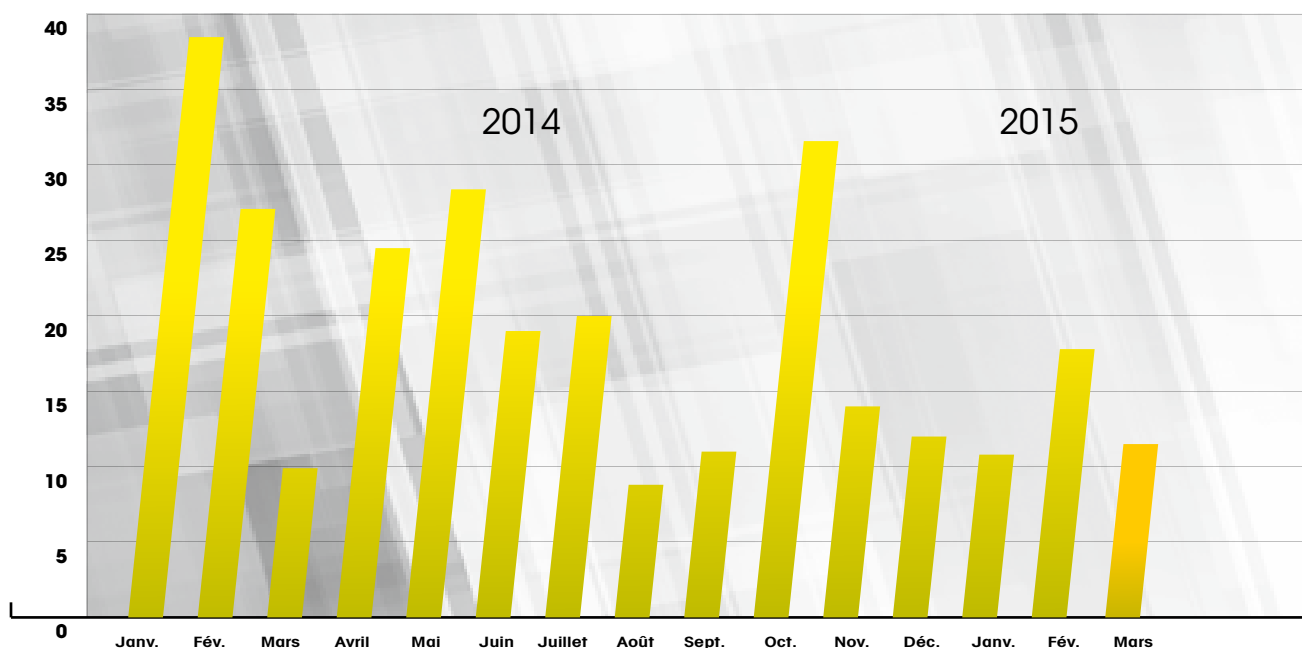
### IV. COURS DE BOURSE

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

Sur les 16 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit :



## Nombre de titres traités par mois en milliers



- La holding familiale JBP détenait 48,7 % du capital et 56,0% des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP durant l'exercice 2014,
- Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 13,2 % du capital et 16,3 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP,
- Le public détenait 25,0 % du capital et 15,1 % des droits de vote de la société DELTA PLUS GROUP.

## V. RÉMUNÉRATION DE L'ACTIONNAIRE

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 19 juin 2015 :

### Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

<b>Résultat Net de l'exercice :</b>	<b>4.115.974,90€</b>
Affectation :	
• Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	2.759.515,50€
• Le solde au compte « Report à Nouveau » :	1.356.459,40€
<b>TOTAL DISTRIBUE</b>	<b>2.759.515,50€</b>

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 19 juin 2015 la distribution d'un dividende de 1,50 € par action, en augmentation de 25 % par rapport à celui de l'année précédente.

Dividende distribué au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2013	1,20€	40%	NC
31/12/2012	1,00€	40%	NC
31/12/2011	1,00€	40%	NC

## VI. DONNÉES BOURSIÈRES

DONNÉES BOURSIÈRES	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 839 677	1 833 665	1 828 575	1 824 848	1 814 902	1 635 185	1 504 090	1 503 760
Résultat Net par action (*)	5,75	3,87	3,62	3,44	2,20	0,85	4,30	3,90	4,32	3,16	2,28
Cours de fin d'année	43,51	32,25	21,44	22,00	24,10	20,00	26,00	48,00	40,30	33,00	23,00
Cours le plus haut	49,89	32,25	23	29,78	25,85	29,95	50,50	57,79	45,70	33,00	24,00
Cours le plus bas	30,51	21,43	19,01	19,6	20,00	13,50	23,70	36,10	29,50	23,00	15,18
Variation annuelle	34,91 %	50,42 %	-2,55 %	-8,71 %	20,50 %	-23,08 %	-45,83 %	19,11 %	22,12 %	43,48 %	49,35 %
Volume moyen de titres échangés par jour	945	1167	763	621	484	1 190	614	1 397	1 458	836	367
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	85,64	59,3	39,4	40,5	44,2	36,6	47,4	87,1	65,9	49,6	34,6

(\*) Part du Groupe

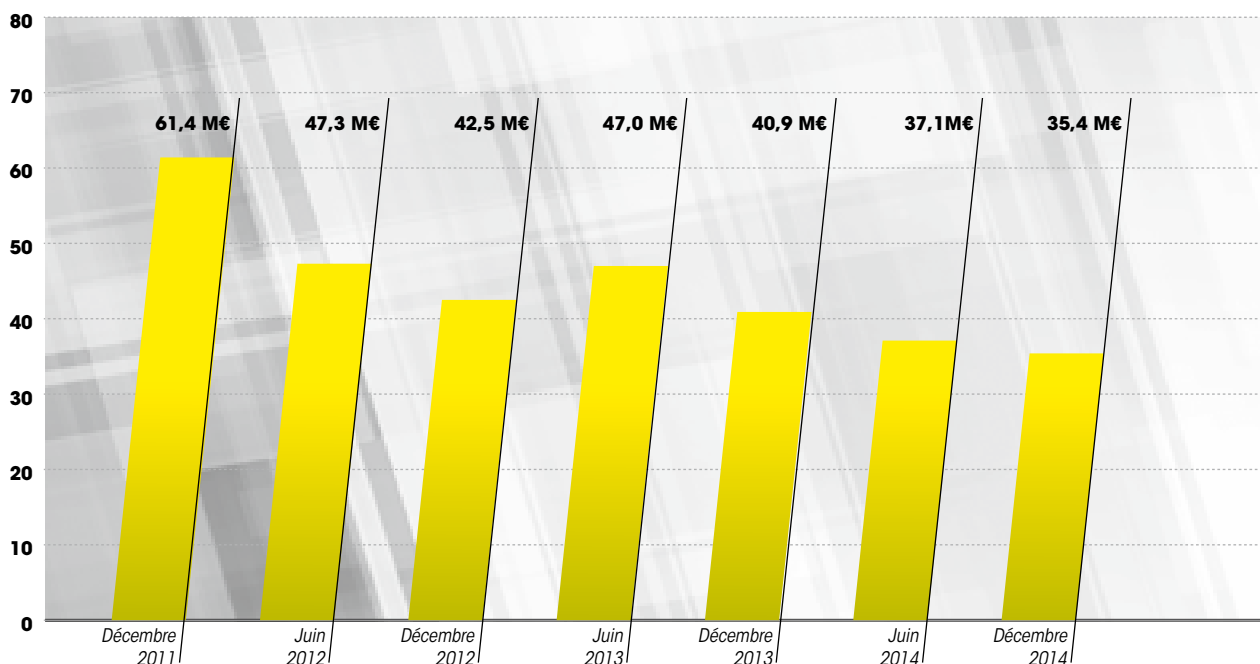
## VII. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 7.1. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur

La dette financière nette de DELTA PLUS GROUP s'élève à 35,4M€ au 31 décembre 2014.

Cette dette a été réduite de façon significative au cours des trois derniers exercices :

Dette nette en M€



Au cours des dernières années, la dette du Groupe DELTA PLUS a bénéficié de la capacité d'autofinancement générée ainsi que d'une amélioration significative du besoin en fonds de roulement (stocks et créances clients notamment).

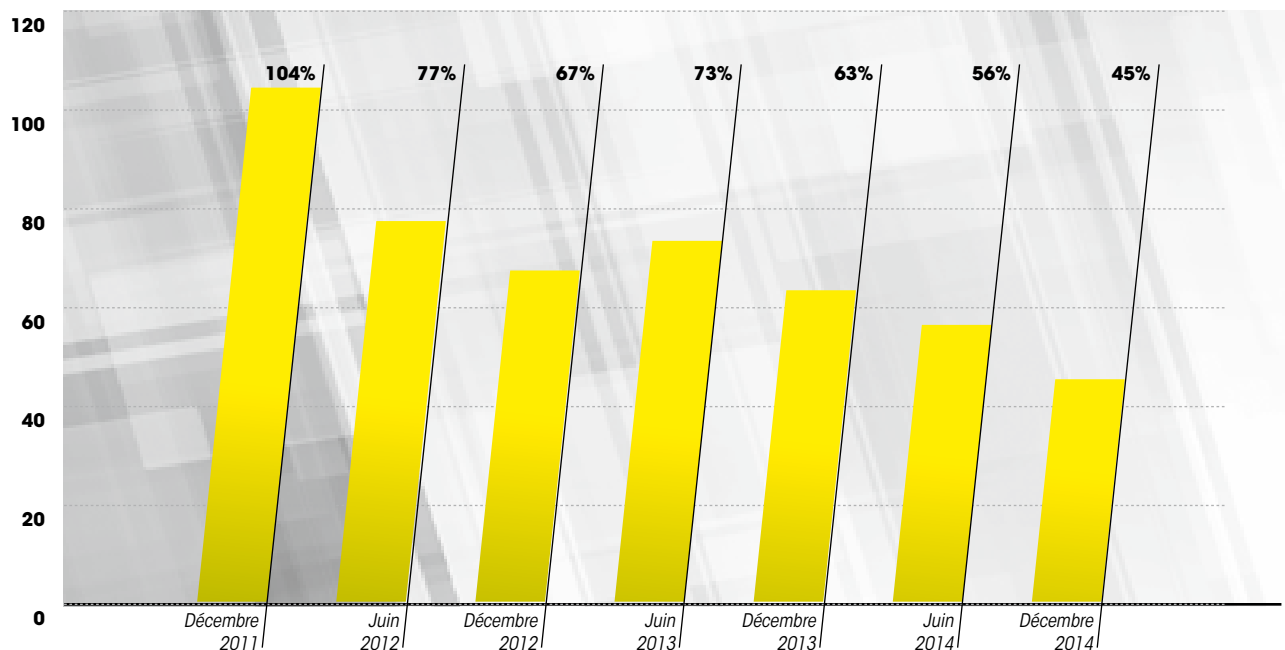
Au 31 décembre 2014, la part court terme de la dette nette représente 25,7M€ (soit 73 % de l'endettement net du Groupe).

Elle s'élevait à 53,4M€ à fin décembre 2011 (87 % du total de la dette nette du Groupe).

### 7.2. Restriction(s) à l'utilisation des capitaux influant sensiblement sur les opérations de l'émetteur

Compte-tenu de l'amélioration du ratio d'endettement (Gearing) du Groupe sur la période 2011-2014, DELTA PLUS GROUP dispose d'une marge de manœuvre confortable et ne subit aucune restriction quant à l'accès ou à l'utilisation de capitaux.

## Gearing (Dette nette / Capitaux propres)



### 7.3. Sources de financement attendues

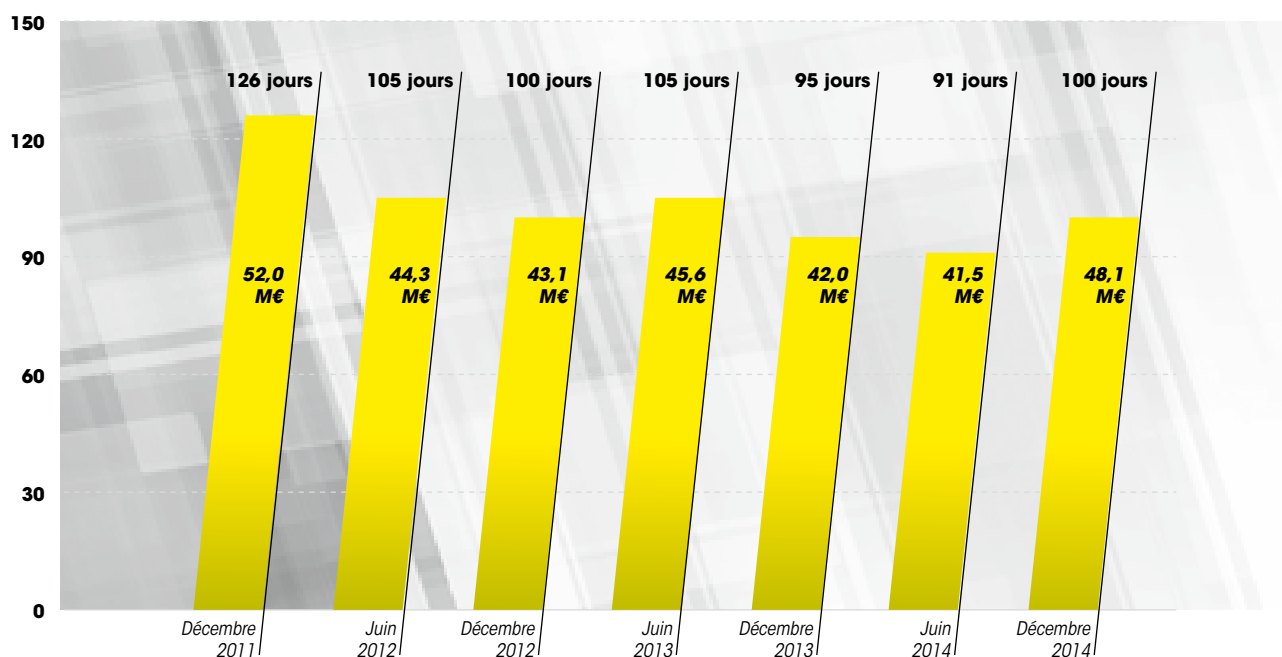
DELTA PLUS GROUP dispose au 31 décembre 2014 de lignes de financement court terme lui permettant de financer son cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement).

Les financements moyen terme en place ont été levés historiquement dans l'objectif de financer les opérations de croissance externe réalisées au cours des dernières années.

De nouveaux financements moyen terme seront mis en place en cas de futures opérations de croissance externe.

### 7.4. Évolution du niveau des stocks (en millions d'euros et en jours de chiffre d'affaires passé) depuis début 2012:

#### Évolution du niveau des stocks



Le niveau des stocks s'est stabilisé au cours des derniers exercices et représente désormais environ 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

## **VIII. AGENDA DE L'ACTIONNAIRE (DATES PRÉVISIONNELLES)**

19 juin 2015	Assemblée Générale annuelle
30 juillet 2015	Chiffre d'Affaires 2ème trimestre 2015 & Chiffre d'Affaires semestriel
31 août 2015	Publication du rapport financier semestriel
9 novembre 2015	Chiffre d'Affaires 3ème trimestre 2015
11 février 2016	Chiffre d'Affaires 4ème trimestre 2015 & Chiffre d'Affaires annuel 2015

## **INFORMATION FINANCIÈRE**

DELTA PLUS GROUP est cotée sur le compartiment C de NYSE-EURONEXT (ISIN : FR0004152502 – Mnémo : DLTA)

## **CONTACT**

Monsieur Jérôme BENOIT - Président Directeur Général

Monsieur Arnaud DANIEL - Directeur Administratif & Financier

e-mail : [relation.investisseur@deltaplus.eu](mailto:relation.investisseur@deltaplus.eu)

Tel : 04.90.74.20.33

Fax : 04.90.74.06.03

Présentation de la société DELTA PLUS GROUP et mise à jour régulière de l'actualité sur [www.deltaplus.eu](http://www.deltaplus.eu)

YOUR **SAFETY** AT WORK

# RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration  
À l'Assemblée Générale Ordinaire et  
Extraordinaire du 19 juin 2015



Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

### **Assemblée à caractère ordinaire**

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur arrivant à échéance courant 2015.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.

### **Assemblée à caractère extraordinaire**

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.
- Décision de modification des statuts pour créer un statut de censeur au sein de la société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.



## I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP

L'activité de la société DELTA PLUS GROUP, société mère du Groupe DELTA PLUS, est toujours centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe DELTA PLUS.

Les activités principales de la société DELTA PLUS GROUP sont les suivantes :

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe DELTA PLUS, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe DELTA PLUS par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe DELTA PLUS en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public.
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe DELTA PLUS ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances.

La société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2014 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

### 1. Examen du compte de résultat

#### A. Commentaires généraux<sup>1</sup>

Le **résultat d'exploitation** est à l'équilibre (21)K€ au 31 décembre 2014, en hausse de 0,5M€ par rapport à 2013, en raison notamment d'une augmentation des royalties perçues.

Les **dividendes** perçus passent de 5,0M€ en 2013 à 6,8M€ en 2014.

Les **intérêts des emprunts** auprès des établissements de crédit (0,9)M€ sont stables par rapport à 2013.

Les **dotations/reprises sur provisions** impactant le résultat financier s'élèvent à (3,3)M€ en 2014, contre (0,6)M€ en 2013.

Enfin, le **résultat exceptionnel** s'élève à 0,8M€ au titre de l'exercice écoulé, alors qu'il était négatif de (0,4)M€ au titre de l'exercice 2013.

Au total, le **résultat net** arrêté à 4.116K€ est en hausse par rapport à l'exercice 2013, où il avait atteint 3.110K€.

Cette augmentation de 1,0M€ provient essentiellement de l'augmentation des dividendes et royalties perçus au cours de l'exercice 2014. Elle est partiellement compensée par des dotations aux provisions sur titres supérieures à celles de l'an dernier.

#### B. Recherche et développement

La politique innovante du Groupe DELTA PLUS s'est poursuivie en 2014, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité et d'ergonomie. L'objectif poursuivi par le Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port, souvent contraignants, des E.P.I.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences de la directive européenne 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux E.P.I. Pour ses travaux, le Groupe DELTA PLUS a obtenu en 2012 et pour une durée de trois ans, le renouvellement du label « entreprise innovante » de la part d'OSEO, dans le cadre des FCPI. Nous entreprenons de soumettre un dossier de renouvellement de ce label « entreprise innovante » courant 2015.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

#### C. Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT, a opté avec les sociétés précitées pour

1. Les chiffres présentés entre parenthèses, exemple : (0,5)M€, correspondent à des valeurs négatives.

le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, étant précisé que la société DELTA PLUS SERVICES avait rejoint le périmètre d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de définir la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le souhait que l'adoption de ce régime n'aboutisse pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence, les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

#### D. Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2014 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

L'actif immobilisé d'un montant net 84,6M€ a diminué de 5,7M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence de dotations aux provisions sur titres et prêt pour un montant de 3,3M€.

Les disponibilités d'un montant net de 4,6M€ comprennent 0,7M€ de titres DELTA PLUS GROUP auto-détenus.

L'endettement financier net s'élève à 39,8M€ à fin 2014, en baisse de 8,0M€ par rapport à 2013, du fait notamment de la capacité d'autofinancement dégagée au cours de l'exercice.

Les dettes fournisseurs et dettes diverses s'élèvent à 1,9M€ à fin 2014.

Conformément aux dispositions de la LOI n°2014-344 du 17 mars 2014 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, nous vous communiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice	Echu	> 30 jours	> 60 jours	> + 60 jours
31 décembre 2013	132,70€	133.015,79€	141.618,86€	27.750,00€
31 décembre 2014	3.059,87€	61.594,95€	107.003,77€	- €

En ce qui concerne les délais de paiement des clients de DELTA PLUS GROUP, s'agissant en totalité de ses filiales, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne dépasse pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Dans leur rapport général, les Commissaires aux Comptes mentionnent leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

#### 2. Perspectives 2015

Les produits de la société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS. Le résultat d'exploitation devrait être positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

#### 3. Événements postérieurs à la clôture

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, DELTA PLUS GROUP a signé un partenariat stratégique sur le marché nord-américain avec la société ELVEX, société basée aux Etats-Unis et spécialisée dans les équipements de protection de la tête.

Cet accord de partenariat se traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 50% des actions d'ELVEX.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Amérique du Nord, principal marché mondial pour les E.P.I., et de renforcer son positionnement sur le segment à forte valeur ajoutée de la protection de la tête.

Depuis plus de 30 ans, la société ELVEX, dont le siège social est situé dans le Connecticut, commercialise une gamme complète de produits de protection de la tête, tant sur son marché local (75% des ventes) que dans une soixantaine de pays à travers le monde.

ELVEX a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 14 millions de Dollars (+11% par rapport à 2013).

Par ailleurs, ELVEX enregistre des niveaux de rentabilité légèrement supérieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP.

Cette prise de participation par DELTA PLUS GROUP va permettre à ELVEX d'accéder prochainement à la totalité de l'offre DELTA PLUS, et de proposer, en plus de ses produits de protection de la tête, une gamme complète de produits de protection des mains, du corps, des pieds et antichute sur le marché nord-américain.

## II. COMPTES CONSOLIDÉS - GROUPE DELTA PLUS

### 1. Activité du Groupe DELTA PLUS

#### A. Le marché des E.P.I.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique (ou fait fabriquer) et commercialise, à travers le monde, une gamme complète d'Equipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») à ses marques. Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Le marché mondial des E.P.I. est un marché récurrent et non cyclique qui pèse 31 Milliards d'euros répartis de la manière suivante :

- **La mondialisation du marché des E.P.I.**

D'une multiplicité de marchés nationaux, le marché des E.P.I. s'est globalisé peu à peu au niveau européen puis mondial. On constate un nombre croissant d'opérations de rachats avec une tendance à la disparition des fabricants nationaux mono-produits ainsi que l'émergence et la consolidation d'acteurs mondiaux mono gammes.

La production, de plus en plus asiatique, est plus tournée vers la sous-traitance. Les acteurs, pour exister, ont l'obligation de se différencier notamment via l'innovation, la recherche et le développement.

On constate également la stagnation du marché de l'Europe de l'ouest et la poussée vers l'Europe de l'est ainsi que de forts enjeux sur le développement des E.P.I. dans les pays émergents.

- **Les principaux acteurs du marché mondial des E.P.I.**

Le marché des E.P.I. est composé d'une multitude d'acteurs de tailles et nationalité différentes.

Ces concurrents se différencient par la variété des produits fabriqués et/ou commercialisés : certains sont spécialisés sur une famille de produits spécifique tandis que d'autres proposent une gamme plus étendue regroupant plusieurs familles de produits.

Ils se différencient également par leur couverture géographique, certains concurrents étant centrés sur leur marché local tandis que d'autres ont une présence à l'international.

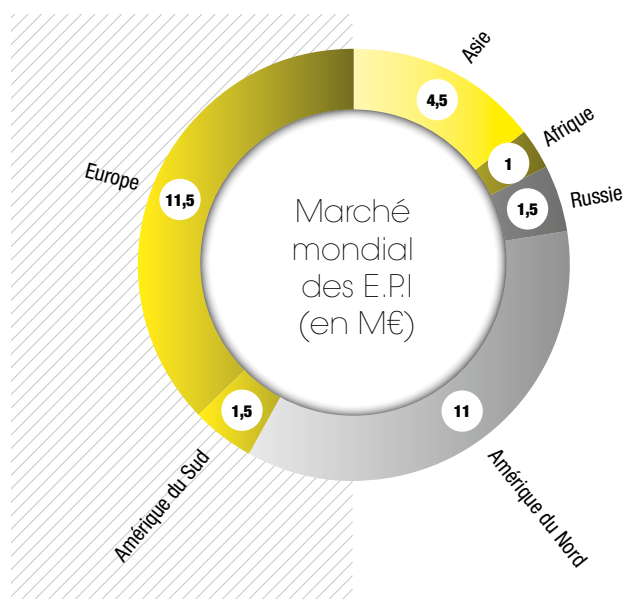
DELTA PLUS GROUP est un des rares acteurs du marché qui propose une offre complète permettant de couvrir les cinq familles de produits (pieds, tête, mains, corps et antichute). Cette particularité est doublée d'une forte présence à l'international, les ventes sur le marché local français ne représentant plus que 19% en 2014.

Le Groupe a toujours eu la volonté de se positionner sur le marché mondial des E.P.I. en proposant des produits à bon rapport qualité / prix.

Face aux géants de ce marché le Groupe DELTA PLUS précise jour après jour son modèle pour se maintenir dans le top dix des acteurs mondiaux du marché des E.P.I.

#### B. Activité du Groupe DELTA PLUS

La gamme d'E.P.I. proposée par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles : les produits de protection de la tête, de protection des mains, de protection des pieds, de protection du corps, et enfin les produits Antichute.



#### Acteurs mondiaux les plus importants

3M  
 HONEYWELL SAFETY PROTECTION  
 SCOTT/TYCO  
 MSA  
 DRAEGER  
 KWINTET  
 VOSTOCK SERVICE  
 ANSELL  
 UVEX HECKEL

**DELTA PLUS GROUP**

• **Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la tête**

Le Groupe DELTA PLUS propose des E.P.I destinés à la protection de la tête. La vente de ces équipements représente environ 18% du Chiffre d’Affaires du Groupe en 2014. Ces produits comportent eux-mêmes différentes familles.

On peut lister parmi les produits proposés pour la protection de la tête les casques de protection, les protections auditives (bouchons d’oreilles, casques antibruit...), les produits destinés à la protection respiratoire (masques respiratoires jetables ou réutilisables) et les produits destinés à la protection oculaire (lunettes, masques de soudeur, écrans faciaux, lunettes de protection...).

Plus de 70% de la gamme de produits de protection de la tête est fabriquée en interne.

• **Conception, développement et distribution de produits de protection des mains**

L’activité « Gant » représente 19% du Chiffre d’Affaires mondial au niveau du Groupe DELTA PLUS en 2014.

Nos gants permettent de se protéger contre les risques biologiques (bactéries, virus, parasites...), de perforations, de coupures, de brûlures, d’abrasions, d’expositions à certains composants chimiques (poudre, liquides ou aérosols/sprays), de contacts avec la saleté et la graisse et de contacts avec l’eau.

Notre gamme de produits comprend des gants jetables (synthétiques et latex), et des gants réutilisables notamment des gants textiles, des gants en cuir, des gants High Tech et para-aramide.

Ces produits sont souvent conçus en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe.

• **Conception, développement et distribution de produits de protection du corps**

L’activité « Protection du corps » représente environ 24% du Chiffre d’Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2014.

Le Groupe DELTA PLUS propose également des vêtements techniques tissés ou non tissés (jetables), nécessaires pour la protection du corps de l’utilisateur contre différents risques.

La gamme d’E.P.I. comprend des vêtements de haute visibilité, vêtements de protection contre les facteurs climatiques (froid, chaleur, pluie...), vêtements anti acides ou anti-feu, des vêtements anti coupure, vêtements de protection contre les risques mécaniques (d’écrasement, de fractures), ainsi que des gammes spécifiques (vêtements de bûcheron, de soudeur, tabliers de protection...).

• **Conception, développement, production et distribution de produits de protection des pieds**

L’activité « Chaussure » représente environ 26% du Chiffre d’Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2014.

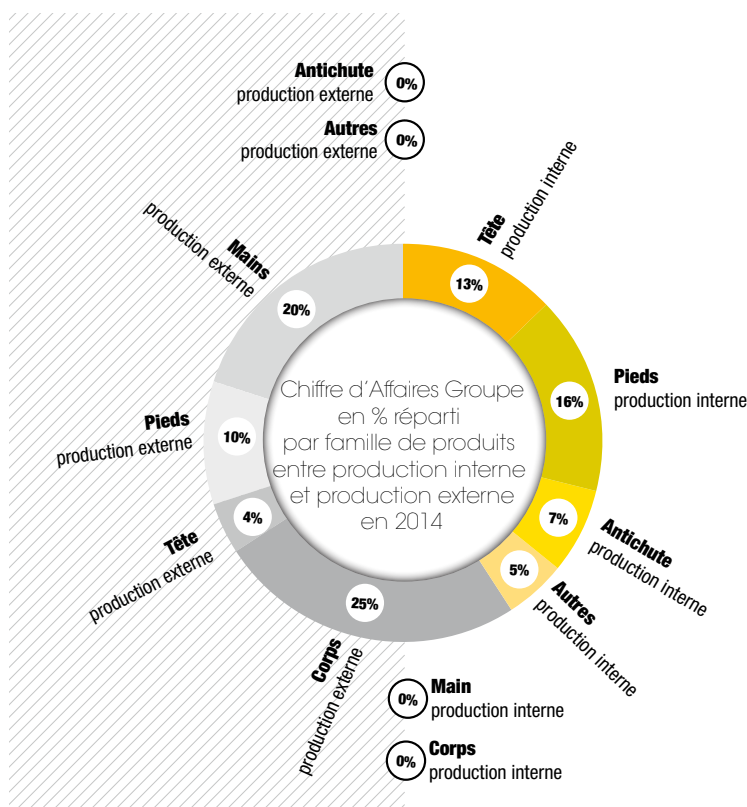
Les chaussures de protection individuelle permettent de se protéger contre différents risques. Le Groupe DELTA PLUS propose des gammes de chaussures élaborées pour procurer un confort et un esthétisme certains. Il distribue : des chaussures de protection (chaussures, bottes) contre les risques de chocs, d’écrasement, de perforations et de coupures, contre les risques de brûlures, d’électrocutions, contre les risques chimiques (liquides corrosifs...) et biologiques, contre les risques thermiques et liés aux mouvements (torsions, fractures, foulures). Le Groupe distribue également des accessoires à apposer sur les chaussures pour les protéger (chaussons jetables, ...).

Plus de 60% de la gamme de chaussures de protection est fabriquée en interne.

• **Conception, développement, production et distribution de produits de protection contre les chutes**

L’activité « Antichute » correspond à 8% du Chiffre d’Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2014.

Un système antichute efficace se compose de trois éléments (minimum) : un système de harnais, un dispositif d’arrêt des chutes et un connecteur ou système d’ancrage.



Nos principaux produits sont des harnais antichute, des équipements antichute absorbeurs d'énergie, des dispositifs antichute à rappel automatique, antichute sur support d'assurage, des dispositifs d'ancrage, des connecteurs, des lignes de vie, des longues ainsi que des produits complémentaires permettant d'effectuer des travaux sur corde, des systèmes de maintien ou des ensembles de protection antichute.

Plus de 90 % de la gamme de produits de protection antichute est fabriquée en interne.

#### • Autres activités

Une part moins importante du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS correspond à la vente de produits qui ne font pas strictement partie des familles de produits précitées (5 %), on y inclut notamment les élingues destinées à un usage industriel «Oil and Gas » ainsi qu'au transport de certains matériaux encombrants. La totalité de cette gamme de produits est fabriquée en interne.

## 2. Stratégie du Groupe DELTA PLUS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), à travers le monde. A l'origine, la distribution était essentiellement regroupée sur le continent Européen, mais elle se développe de plus en plus dans le reste du monde. Fort de 1.696 collaborateurs directs à fin 2014, le Groupe DELTA PLUS est implanté en Union Européenne, en Asie (Chine, Inde, Ukraine, Turquie), aux Emirats Arabes Unis et en Amérique du Sud (Pérou, Argentine, Brésil).

A partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container dans le monde entier ses produits, conformes aux normes européennes.

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe ;
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde ;
- 18 sites de distribution en Europe ;
- 8 sites de distribution Hors Europe ;
- 7 sites de production en Europe, en Amérique du Sud, au Moyen Orient et en Asie.

Sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit, pendant 2 ans, une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients.

L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de dévoiler en octobre 2013 sa nouvelle image. Depuis lors, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS sont réunis sous une seule marque : DELTAPLUS®.

Ainsi, les marques PANOPLY®, VENITEX®, FROMENT® et TIGER STEEL® ont disparu pour laisser place à cette marque unique.

Ce symbole fédérateur permet aux clients du Groupe DELTA PLUS de bénéficier :

- d'un style et d'une communication unifiés, facilement identifiables pour les 5 familles de produits du Groupe ;
- d'une intensification de l'accompagnement commercial (aide à la prescription, supports à la vente vers l'utilisateur, présence renforcée de nos services commerciaux, formation et information ...) ;
- de l'enrichissement de l'offre produits ;
- de plus de technicité dans les solutions E.P.I. de DELTA PLUS ;
- et toujours de la valeur apportée à leurs propres ventes.

Sur un plan opérationnel, ce recentrage autour d'une marque unique représente pour DELTA PLUS GROUP une source de synergies futures.

Depuis septembre 2013, les produits marqués DELTA PLUS® sont progressivement disponibles.

## 3. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurent dans l'Annexe 1.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2014, la société DELTA PLUS GROUP a poursuivi son objectif de simplification de sa structure juridique :

- La société DELTA PLUS TRADE SARL a été fusionnée au sein de l'entité DELTA PLUS SAS au 31 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette opération fait suite à la cession, en décembre 2013, du fonds de commerce (branche autonome d'activité) de Workstore Marseille qui était la propriété de DELTA PLUS TRADE SARL.
- Les trois entités détenues par le Groupe DELTA PLUS en Inde (DELTA PLUS INDIA PVT LTD, DELTMAL SAFETY SHOES PVT LTD ET SEMALL PVT LTD) ont également été fusionnées au sein DE DELTA PLUS INDIA PVT LTD au cours de l'exercice.

Le Groupe DELTA PLUS a également augmenté sa participation dans la société DPG TRAINING SAS au cours de l'exercice, portant son pourcentage de détention de 75 % à 100 %.

Enfin, le Groupe DELTA PLUS a créé en 2014 la société DELTA PLUS GAFTA MANUFACTURING CO LLC, qui n'a eu aucune activité opérationnelle entre sa date de création et le 31 décembre 2014.

### A. Analyse du compte de résultat consolidé des activités poursuivies

Le **Chiffre d'Affaires consolidé** a augmenté de 8,4 % par rapport à l'exercice 2013, grâce notamment à une reprise du Chiffre d'Affaires sur les deux zones géographiques du Groupe.

La zone qui connaît la plus forte croissance en 2014 reste la zone qui regroupe les pays Hors Europe. La progression du Chiffre d'Affaires est de 12 % sur cette zone, grâce à l'effet périmètre lié à l'intégration de PRO SAFETY (12 mois en 2014 contre 9 mois en 2013), mais aussi aux bonnes performances enregistrées en 2014 sur la plupart des pays de la zone Hors Europe.

La zone constituée par les pays d'Europe a également connu une croissance de son Chiffre d'Affaires de 5 % en 2014 grâce à une reprise de l'activité dans la plupart des pays. La France a vu son Chiffre d'Affaires repartir en croissance après deux années de baisse liées à des éléments non récurrents en 2012 et 2013.

Enfin, on peut rappeler que le Chiffre d'Affaires 2014 des cinq grands marchés européens où le Groupe DELTA PLUS est présent, la France (19 %), l'Espagne (7 %), la Pologne (6 %), l'Italie (5 %) et le Royaume Uni (3 %) représente en tout 40 % des ventes du Groupe DELTA PLUS, contre 42 % en 2013.

La **marge opérationnelle** atteint 9,8 % du Chiffre d'Affaires contre 8,6 % en 2013 (retraitée des activités abandonnées). Cette amélioration a été rendue possible par la défense efficace de nos marges et la maîtrise de nos coûts de structure dans ce contexte de croissance de Chiffre d'Affaires.

Le **coût de l'endettement**, à 2,2M€, est stable par rapport à 2013, reflétant la relative stabilité de l'endettement net moyen au cours de l'exercice.

En conséquence, le **résultat net consolidé** est en croissance de plus de 49 %, et s'élève à un montant de 10.533K€ au 31 décembre 2014, contre 7.055K€ au 31 décembre 2013.

Le **résultat net part du groupe** s'élève à 10.581K€ au 31 décembre 2014.

### B. Analyse du bilan consolidé

Les actifs non courants d'un montant global de 54,1M€ (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles, actifs financiers et impôt différé) sont en légère augmentation de 1,0M€ par rapport à 2013, du fait notamment de la réévaluation des écarts d'acquisition en devises autres que l'Euro.

Le montant des stocks s'élève à 48,1M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre 42,0M€ un an auparavant. Les créances clients sont en augmentation de 3,7M€ en raison de la croissance du Chiffre d'Affaires sur la seconde partie de l'année.

Les capitaux propres d'un montant global de 78,6M€ ont augmenté de 13,4M€ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement due au résultat net de l'exercice 2014, ainsi qu'à des effets de change favorables.

### C. Perspectives d'avenir

En 2015, le Groupe DELTA PLUS devrait poursuivre sa croissance de Chiffre d'Affaires et maintenir une marge opérationnelle équivalente à celle de 2014.

## III. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 4.115.974,90€.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 1,50€ et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

– Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	2.759.515,50€
– Le solde au compte « Report à Nouveau » :	1.356.459,40€

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 2.759.515,50€ (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2014 égal à 1.839.677).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire

non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5% au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

#### IV. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 25.425€.

#### V. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un résultat net consolidé Part du Groupe de 10.581K€.

#### VI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2013	1,20€	40 %	NC
31/12/2012	1,00€	40 %	NC
31/12/2011	1,00€	40 %	NC

#### VII. IDENTITÉ DES TITULAIRES IDENTIFIÉS DE PARTICIPATIONS

– Nombre total d'actions au 31 mars 2015 : 1.839.677 - Dont 1.295.826 actions nominatives

##### Répartition des droits de vote de l'émetteur

ACTIONNAIRES	Au 31/03/2015						Au 31/12/2014					
	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE DROITS DE VOTE (THÉORIQUE)	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE (THÉORIQUE)	DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE EXERCÉABLES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Famille BENOIT (1)(2)	147 797	8,03 %	284 594	9,41 %	284 594	9,54 %	147 797	8,03 %	284 594	9,41 %	284 594	9,54 %
J.B.P. SAS (1)(2)	896 282	48,72 %	1 670 078	55,24 %	1 670 078	55,98 %	896 282	48,72 %	1 670 078	55,24 %	1 670 078	55,98 %
<b>Sous total</b>	<b>1 044 079</b>	<b>56,75 %</b>	<b>1 954 672</b>	<b>64,65 %</b>	<b>1 954 672</b>	<b>65,52 %</b>	<b>1 044 079</b>	<b>56,75 %</b>	<b>1 954 672</b>	<b>64,65 %</b>	<b>1 954 672</b>	<b>65,52 %</b>
M. Ivo BOSCARDIN (2)	242 448	13,18 %	484 896	16,04 %	484 896	16,25 %	242 448	13,18 %	484 896	16,04 %	484 896	16,25 %
M. Alexandre DESROCHES	23 000	1,25 %	28 000	0,93 %	28 000	0,94 %	23 000	1,25 %	28 000	0,93 %	28 000	0,94 %
CEPOVETT	6 742	0,37 %	13 484	0,45 %	13 484	0,45 %	6 742	0,37 %	13 484	0,45 %	13 484	0,45 %
CEPAC Investissement	17 698	0,96 %	35 396	1,17 %	35 396	1,19 %	17 698	0,96 %	35 396	1,17 %	35 396	1,19 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	7 993	0,35 %	7 993	0,25 %	7 993	0,26 %	6 527	0,35 %	7 666	0,25 %	7 666	0,26 %
PUBLIC	457 908	24,89 %	457 908	15,15 %	459 374	15,15 %	459 374	24,97 %	459 374	15,19 %	459 374	15,40 %
AUTODETENTION	39 809	2,16 %	39 809	1,32 %	0	0,00 %	39 809	2,16 %	39 809	1,32 %	0	0,00 %
<b>NOMBRE TOTAL</b>	<b>1 839 677</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 023 297</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 983 488</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 839 677</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 023 297</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 983 488</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La famille BENOIT et la société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L.233-1 du Code de Commerce.  
(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'émetteur, ils dirigent également l'émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'émetteur. La société J.B.P. SAS est un holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT.

Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice correspondait à 1,29% du capital.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des

sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0%.

## **VIII. PART DU CAPITAL DÉTENUE PAR LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES**

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune part de notre capital.

## **IX. OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS**

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art.223-36), nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération (acquisition, cession, souscription ou échange) réalisée sur les actions de la société et de toute transaction sur des instruments financiers qui leurs sont liés réalisées par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) au cours de l'exercice 2014.

## **X. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dans un rapport spécial joint au présent rapport.

## **XI. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial joint au présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **XII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **1. Liste des mandats**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en Annexe 2, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

### **2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce et aux recommandations Middledenext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, nous vous indiquons en Annexe 3, la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

## **XIII. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 5 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la société DELTA PLUS GROUP est présenté dans l'Annexe 6 : Responsabilité Sociale et Environnementale que vous trouverez ci-joint.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de Commerce nous avons procédé à la nomination d'un Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations sociales et environnementales devant figurer dans le présent rapport de gestion. L'attestation rendue par cet Organisme Tiers Indépendant sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société est reproduite à la suite de l'Annexe 6.



#### **XIV. FACTEURS DE RISQUES**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans la Note 4 de l'annexe des comptes consolidés présentée en page 90.

#### **XV. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS**

En application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 13 juin 2014, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

– Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10% des actions
– Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	183.967 actions
– Prix d'achat global maximum :	12.877.690,00€
– Prix d'achat unitaire maximum :	70,00€
– Prix de vente unitaire minimum :	20,00€

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice 2014, la société DELTA PLUS GROUP n'a acheté aucune action propre en vue de permettre l'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise mettant en œuvre le programme de rachat.

La société détenait, au 31 décembre 2014, 39.809 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 2,00€, représentant 2,16% de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 29,75€.

#### **XVI. DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous communiquons un rapport complémentaire (ci-joint) concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

#### **XVII. RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR**

Nous vous rappelons que suivant délibérations en date du 12 juin 2009, l'Assemblée Générale a procédé à la nomination d'un administrateur, pour un mandat d'une durée de six ans, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

Ainsi, nous vous invitons à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme BENOIT qui arrive à son terme, pour le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **XVIII. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration, que nous vous proposons de fixer au montant global de 40.000€, en augmentation de 10.000€ par rapport à celui alloué lors des exercices précédents.

#### **XIX. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Nous vous informons que les fonctions respectives de :

- la société ARES X.PERT Audit, Commissaire aux Comptes titulaire,
- la société VERAN ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI, Commissaire aux Comptes suppléant,
- Monsieur Paul-Louis CESTIER, Commissaire aux Comptes suppléant,

prennent fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale et nous proposons à l'assemblée des actionnaires de les renouveler.

## **XX. AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATION SIMPLES**

Nous vous invitons à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général sur le fondement des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, à hauteur d'un montant maximum de vingt millions d'euros (20.000.000€) ou de la contre-valeur en devise de ce montant.

Cette autorisation serait valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 19 juin 2016 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendrait compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

## **XXI. AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10% des actions composant le capital social de la société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'Assemblée Générale du 13 juin 2014.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

## **XXII. DÉCISION DE MODIFICATION DES STATUTS - INSTITUTION DE CENSEURS**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, aura à se prononcer sur la proposition de modification des statuts de la société DELTA PLUS GROUP visant à insérer des dispositions statutaires instituant et définissant la fonction de censeur, la mission, les conditions de nomination et de rémunération d'un (ou plusieurs) censeur(s) au sein de la société DELTA PLUS GROUP.

## **XXIII. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT, IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME, ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET/OU DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au Conseil d'Administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'Assemblée Générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société DELTA PLUS GROUP et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2013.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## **XXIV. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce à hauteur d'un montant maximum de deux millions d'euros (2.000.000,00€) pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'Assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2013.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## **XXV. DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL**

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

## **XXVI. CONCLUSION**

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

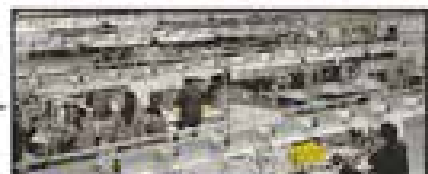
Le Conseil d'Administration

Une fabrication de plus en plus intégrée :

**90%** de notre gamme antichute

**70%** de notre gamme tête

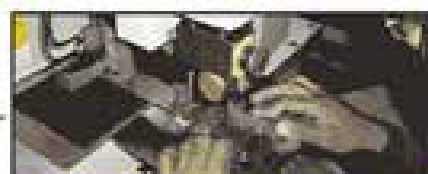
**60%** de notre gamme chaussures



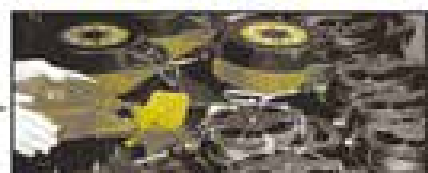
**DELTA PLUS - CHINE**



**DELTA PLUS - INDE**



**DELTA PLUS - MOYEN ORIENT**



**DELTA PLUS - FRANCE**



**DELTA PLUS - ESPAGNE**



**DELTA PLUS - BRÉSIL**



**DELTA PLUS - ARGENTINE**

**7** SITES DE  
FABRICATION  
DANS LE MONDE

YOUR **SAFETY** AT WORK

**ANNEXES  
AU RAPPORT  
DE GESTION**



## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Liste des sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Annexe 2 :** Liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 3 :** Rémunération des mandataires sociaux et liste des engagements de toute nature pris par la société à leur bénéfice (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).
- Annexe 4 :** Tableau des résultats financiers (et autres éléments caractéristiques) des cinq (5) derniers exercices.
- Annexe 5 :** Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale annuelle.
- Annexe 6 :** Responsabilité Sociale et Environnementale.

## LISTE DES RAPPORTS

- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions (Article L. 225-184 du Code de Commerce).
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions (Article L. 225-197-4 du Code de Commerce).
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoir consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L. 225-129-5 du Code de Commerce).
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (Article L. 225-37, alinéa 6 du Code de Commerce).
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Rapport des Commissaires aux Comptes visé à l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de Commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-135 du Code de Commerce.
- Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la société.

## ANNEXE 1 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés Consolidées	% de détention	
	déc-14	déc-13
<b>En intégration globale :</b>		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS BRASIL PARTICIPAÇÕES LTDA	100 %	100 %
DELTA PLUS CIESKA REPUBLIKA S.r.o	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA d.o.o	100 %	100 %
DELTA PLUS E SAU	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing Co LLC	100 %	-
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Ltd Sirket	80 %	80 %
DELTA PLUS POLSKA SP z.o.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP z.o.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100 %	100 %
DELTA PLUS UK LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS TRADE SARL	-	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DELTAL SAFETY SHOES PVT LTD	-	100 %
DEWEER SECURITY SA	100 %	100 %
DPG TRAINING SAS	100 %	75 %
DP PORTUGAL LDA	100 %	100 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FINANCIERE VIRGINIA LTD	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
LH SAFETY LTD	100 %	100 %
NUEVA SIBOL SLU	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
PRO SAFETY Indústria E Comércio De Equipamentos De Proteção & Solda Ltda	100 %	100 %
SEMALL PVT LTD	-	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %

## MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE ET AUTRES INFORMATIONS

- Sociétés entrées dans le périmètre :  
DELTA PLUS GAFTA MANUFACTURING Co LLC (pas d'activité opérationnelle en 2014)
- Sociétés sorties du périmètre :  
DELTA PLUS TRADE SARL , SEMALL PVT LTD et DELTMAL SAFETY SHOES PVT LTD
- Variation du pourcentage d'intérêt :  
DPG TRAINING
- Fusion entre filiales consolidées :
  - DELTA PLUS SAS a opéré une fusion par absorption de la société DELTA PLUS TRADE.
  - DELTA PLUS INDIA PVT LTD a opéré une fusion par absorption des sociétés SEMALL PVT LTD et DELTMAL SAFETY SHOES PVT LTD

## FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE, MALGRÉ UNE PARTICIPATION SUPÉRIEURE À 10%

	Titres (K euros)	Raison
DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive

La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable, son Chiffre d'Affaires et son résultat sont nuls. Il n'y a aucun engagement hors bilan.



## ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS (ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
Jérôme BENOIT	Delta Plus Group SA	Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
	Financière J5 SARL	Gérant
	BJG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	Delta Plus Ceska Republika SRO	Gérant
	Delta Plus Croatia d.o.o.	Administrateur
	Delta Plus Hellas SARL	Co-gérant
	Delta Plus Magyarország K.ft	Gérant
	Delta Plus Polska sp.z.o.o.	Directeur Général
	Delta Plus Polska Serwis sp.z.o.o.	Directeur Général
	Delta Plus Romania SRL	Administrateur
	Delta Plus Slovensko s.r.o	Gérant
	Delta Plus Trade	Gérant
	Delta Plus Ukraïna	Administrateur
	Delta Plus Personel Giyim Ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi Ve Ticaret Limited Sirket	Co-Gérant
	Deweer Security SA	Administrateur délégué
	Delta Plus U.K Ltd.	Directeur
	Financière Virginia Ltd	Directeur
	LH Safety Ltd	Directeur
	Delta Plus-E SAU	Gérant
	DP Portugal LDA	Gérant
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Delta Plus Perù SAC	Président
	Eslingar SA	Directeur
	Deltmall Safety Shoes Private Ltd	Administrateur
	Delta Plus India Private Ltd	Administrateur
	Semall Impex Private Ltd	Administrateur
	Allsafe FZE	Directeur Général
	Delta Plus Middle East FZE	Directeur Général
	Delta Plus China Co. Ltd	Directeur
	Wujiang Pingwang Private Industrial Trading Co.Ltd	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co.Ltd	Administrateur
	Wujiang Apt Enterprise Management Service Co.Ltd	Administrateur
JBP	Delta Plus Group SA	Administrateur
	Delta Plus SAS	Présidente
	Delta Plus Services SAS	Présidente
	Froment SAS	Présidente
	DPG TRAINING	Présidente
	BPI SAS	Présidente

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT SOCIAL</b>
<b>Ivo BOSCARDIN</b>	<b>Delta Plus Group SA</b>	<b>Administrateur &amp; Directeur Général Délégué</b>
	Delta Plus Sicurex SRL	Gérant
	Delta Plus Pérou	Administrateur
	Nueva Sibol SLU	Administrateur
	Wujiang Sino-European Industrial Park Co Ltd	Administrateur
	Delta Plus China Co., Ltd	Directeur
	Deltmall Safety Shoes Private Ltd	Administrateur
	Delta Plus India Private Ltd	Administrateur
	Semall Impex Private Ltd	Administrateur
	LH Safety Ltd	Directeur
Financière Virginia Ltd	Directeur	
<b>Bruno MATHIEU</b>	<b>Delta Plus Group SA</b>	<b>Administrateur</b>
	Themis CP Limited	Directeur
	Nevastar Finance	Managing Director
<b>Pierre GRADENIGO</b>	<b>Delta Plus Group SA</b>	<b>Administrateur</b>
	STIPA	Président
	HPG	Président
	Distrimart SA	Administrateur <sup>(1)</sup>

(1) Démission courant 2014 des fonctions d'administrateur de Distrimart SA

### ANNEXE 3: TABLEAUX DES RÉMUNÉRATIONS

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Ces éléments de rémunération sont repris de manière plus détaillée dans les tableaux suivants le tableau ci-dessous. Ils visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par la société, les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, les sociétés contrôlées par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et la société qui contrôle au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

<b>TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL</b>		
<b>M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	302.640,00€	280.460,00€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>302.640,00€</b>	<b>280.460,00€</b>
<b>M. BOSCARDIN Ivo, Directeur Général Délégué</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	249.000,00€	249.000,00€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>249.000,00€</b>	<b>249.000,00€</b>
<b>M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	241.935,00€	206.005,00€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>241.935,00€</b>	<b>206.005,00€</b>

Les éléments de rémunération fournis dans le tableau ci-dessous le sont sur une base brute avant impôt.

Les rémunérations variables annuelles reportées dans le tableau ci-dessous ont été fixées par le Conseil d'Administration selon les recommandations du Comité des rémunérations en fonction de critères de performance. Le principe retenu par le Comité des rémunérations a été de fixer le bonus cible à 50% de la rémunération fixe annuelle pour une performance évaluée à 100% de l'objectif fixé dans le business plan et validé par le Conseil d'Administration.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014		31/12/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe <sup>1</sup>	202.640,00€	202.640,00€	197.460,00€	197.460,00€
Rémunération variable annuelle <sup>2</sup>	100.000,00€	91.500,00€	83.000,00€	41.500,00€
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
<b>TOTAL</b>	<b>302.640,00€</b>	<b>294.140,00€</b>	<b>280.460,00€</b>	<b>238.960,00€</b>

M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014		31/12/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe <sup>3</sup>	249.000,00€	249.000,00€	249.000,00€	249.000,00€
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	aucun avantage		aucun avantage	
<b>TOTAL</b>	<b>249.000,00€</b>	<b>249.000,00€</b>	<b>249.000,00€</b>	<b>249.000,00€</b>

M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué non Administrateur (à compter du 2 janvier 2013)	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014		31/12/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	161.935,00€	161.935,00€	146.005,00€	146.005,00€
Rémunération variable annuelle <sup>4</sup>	80.000,00€	70.000,00€	60.000,00€	30.000,00€
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	voiture de fonction, défraiement de repas		voiture de fonction, défraiement de repas	
<b>TOTAL</b>	<b>241.935,00€</b>	<b>231.935,00€</b>	<b>206.005,00€</b>	<b>176.005,00€</b>

1. Une partie de la rémunération fixe (environ 30%) est payée via la Holding JBP. Elle est refacturée à DELTA PLUS GROUP.

2. N'est reportée ici que la moitié de la partie variable de la rémunération annuelle du dirigeant, versée au 31.12.2014. L'autre moitié de la rémunération variable sera versée en 2015 si les objectifs de performance, appréciés en fonction de l'arrêté des comptes (consolidés et sociaux) 2014, sont atteints par chaque dirigeant.

3. La partie fixe de la rémunération est payée via la filiale DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100% de DELTA PLUS GROUP.

4. N'est reportée ici que la moitié de la partie variable de la rémunération annuelle du dirigeant, versée au 31.12.2014. L'autre moitié de la rémunération variable sera versée en 2015 si les objectifs de performance, appréciés en fonction de l'arrêté des comptes (consolidés et sociaux) 2014, sont atteints par chaque dirigeant.

A compter de l'exercice 2013, et pour mieux évaluer la performance des dirigeants, qui conditionne le versement de la rémunération annuelle variable de ces derniers, le Conseil d'Administration a décidé de n'attribuer qu'une partie de la rémunération variable annuelle des dirigeants à fin décembre.

Les comptes (consolidés et sociaux) définitifs de DELTA PLUS GROUP n'étant arrêtés par le Conseil d'Administration que dans le courant du premier semestre de l'année suivante, le Conseil d'Administration a décidé de reporter postérieurement à la date d'arrêté des comptes (consolidés et sociaux) le montant du solde des rémunérations variables annuelles effectivement dû, au titre de l'exercice 2014, à Messieurs BENOIT et DESROCHES au regard des objectifs qu'ils auront réellement atteints.

**TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

M. MATHIEU, Administrateur	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014		31/12/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	3.000,00€	3.000,00€	6.000,00€	6.000,00€
Autres rémunérations	-	-	-	-

M. GRADENIGO, Administrateur	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014		31/12/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	3.000,00€	3.000,00€	6.000,00€	6.000,00€
Autres rémunérations	-	-	-	-

Mme BENOIT, Représentant permanent de la société JBP, Administrateur	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2014		31/12/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE DELTA PLUS**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (Achat ou Souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice
NEANT						

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Nom du dirigeant Mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice
M. Alexandre DESROCHES	N°2	4.000	20,00€
M. Alexandre DESROCHES	N°3	5.000	24,00€

**ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
NEANT						

**ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
M. Jérôme BENOIT	Plan n°2 du 04/02/2012	4.000	Le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période de deux ans d'acquisition des droits.
	Plan n°3 du 07/12/2012	4.000	
M. Alexandre DESROCHES	Plan n°3 du 07/12/2012	3.000	Le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période de deux ans d'acquisition des droits.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

Information sur les options de souscription ou d'achat				
Date d'Assemblée Générale et Plans	14/11/2008	14/11/2008	20/06/2011	15/06/2012
	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5
Date de Conseil d'Administration	14/04/2010	09/12/2010	19/12/2011	02/04/2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	4.000	15.000	5.000	7.500
<i>Les mandataires sociaux :</i>				
M. Jérôme BENOIT	-	5.000	-	7.500
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-	-
M. Alexandre DESROCHES	4.000	5.000	5.000	-
M. Bruno MATHIEU	-	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	14/04/2014	09/12/2014	01/01/2016	01/01/2016
Date d'expiration	14/04/2015	09/12/2015	31/12/2016	31/12/2016
Prix de souscription ou d'achat	20,00€	24,00€	22,00€	22,00€
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Le plan ne comporte pas plusieurs tranches	Le plan ne comporte pas plusieurs tranches	Le plan ne comporte pas plusieurs tranches	Le plan ne comporte pas plusieurs tranches
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	4.000	5.000	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	-	10.000	5.000	7.500

En ce qui concerne les options d'achat d'actions attribuées à M. Jérôme BENOIT, aucune condition de performance n'avait été érigée comme préalable à l'exercice des options d'achat d'actions par le bénéficiaire pour les plans n°1 et n°3. Il convient de préciser que ce n'est qu'à compter du 30 mars 2011 que le bénéficiaire est devenu mandataire social dirigeant. Avant cela, le bénéficiaire était uniquement mandataire social non dirigeant (administrateur) de l'émetteur et salarié du Groupe. Ce n'est qu'à compter du plan N°5 mis en place par le Conseil d'Administration en séance du 2 avril 2012 que l'exercice des options par le bénéficiaire a été soumis à des conditions de performance, basées sur des critères de croissance du Chiffre d'Affaires ou de la rentabilité de l'entreprise.

Il faut également préciser qu'à la date d'attribution des options d'achats d'actions listées dans le tableau ci-dessus, M. Alexandre DESROCHES n'était ni mandataire social, ni mandataire social dirigeant de l'émetteur mais seulement salarié. C'est pour cette raison qu'aucune condition de performance n'avait été instaurée comme préalable à l'exercice des options d'achat d'actions.

Les bénéficiaires des options d'achat d'actions ont une obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataire social, un nombre minimal d'actions de la société correspondant à 25 % des plus-values nettes d'acquisition afférentes à la levée (nettes du montant nécessaire au financement des levées et des impôts et contributions y afférent).

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS**

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)					
		NEANT			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)					
		NEANT			

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

#### Information sur les actions attribuées gratuitement

	20/06/2011	20/06/2011	15/06/2012
Date d'Assemblée Générale et Plans	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3
Date de Conseil d'Administration	19/12/2011	02/04/2012	07/12/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, Dont le nombre pouvant être attribuées à:	3.000	4.000	7.000
<i>Les mandataires sociaux :</i>			
M. Jérôme BENOIT	-	4.000	4.000
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-
M. Alexandre DESROCHES	3.000	-	3.000
M. Bruno MATHIEU	-	-	-
M. Pierre GRADENIGO	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-
Date d'acquisition des actions	19/12/2013	02/04/2014	07/12/2014
Date de fin de période de conservation	19/12/2015	02/04/2016	07/12/2016
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	3.000	4.000	7.000
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-

La livraison définitive des attributions d'actions gratuite à M. Jérôme BENOIT a été conditionnée par une obligation de performance du bénéficiaire: le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période de deux ans d'acquisition des droits.

A la date d'attribution des actions gratuites listées dans le tableau ci-dessus, M. Alexandre DESROCHES n'était ni mandataire social, ni mandataire social dirigeant de l'émetteur mais seulement salarié. C'est pour cette raison qu'aucune condition de performance n'avait été instaurée quant à l'acquisition définitive de ces actions.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON CONCURRENCE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général début de mandat : 30.03.2011		X		X		X
M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur début de mandat : 21.08.1989		X		X		X
M. DESROCHES Alexandre, Directeur Général Délégué non Administrateur début de mandat : 02.01.2013	X			X	X	

**ANNEXE 4 – TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DES CINQ (5) DERNIERS EXERCICES**

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>EXERCICE 2014</b>	<b>EXERCICE 2013</b>	<b>EXERCICE 2012</b>	<b>EXERCICE 2011</b>	<b>EXERCICE 2010</b>
<b>Capital en fin d'exercice :</b>					
Capital social	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.667.330
Nombre des actions ordinaires existantes	1.839.677	1.839.677	1.839.677	1.839.677	1.833.665
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'Affaires hors taxe	1.694.027	1.685.428	3.127.147	3.760.590	3.496.332
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7.388.539	3.678.707	5.388.793	4.108.647	6.776.404
Impôts sur les bénéfices	(273.324)	(245.946)	(204.270)	(786.400)	(361.280)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4.115.975	3.110.103	4.300.971	1.474.053	7.755.372
Résultat distribué	2.207.612	1.839.677	1.839.677	1.470.704	1.282.984
	-	-	-	-	-
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,16	2,14	3,04	2,66	3,89
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,24	1,69	2,33	0,80	4,23
Dividende attribué à chaque action ordinaire	1,50	1,20	1,00	1,00	0,80
Dividende attribué à chaque action prioritaire	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	5	5	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.015.556	940.029	834.740	1.061.121	1.436.570
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	344.936	296.496	233.783	408.708	388.917



## **ANNEXE 5: TEXTE DES RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 19 JUIN 2015**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Assemblée à caractère ordinaire**

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes consolidés.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184, L. 225-197-4 et L. 225-129-5 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur arrivant à échéance courant 2015.
- Fixation du montant global des jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil d'Administration.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.

#### **Assemblée à caractère extraordinaire**

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 Code de Commerce.
- Décision de modification des statuts pour créer un statut de censeur au sein de la société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

#### **(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 4.115.974,90€.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 25.425,00€.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date du 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 10.533K€, dont un résultat net part du Groupe de 10.581K€.

## TROISIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 1,50€ par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 4.115.974,90€ de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 2.759.515,50€
- Le solde au compte « Report à Nouveau » : 1.356.459,40€

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 2.759.515,50€ (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2014 égal à 1.839.677)

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% édicté par l'article 158 du même code et est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 %, sous réserve des cas de dispense sollicités selon les modalités prévues à l'article 242 quater du même code.

En application des dispositions des articles 136-7 et 136-8 du Code de la Sécurité Sociale, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 15,5% au titre de la Contribution Sociale Généralisée, la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale, le prélèvement social et les contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2013	1,20€	40 %	NC
31/12/2012	1,00€	40 %	NC
31/12/2011	1,00€	40 %	NC

## CINQUIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

## SIXIÈME RÉOLUTION

(Résolution à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme BENOIT arrive à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 40.000,00€ le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de la société ARES X PERT Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer, pour un nouveau mandat, ARES X PERT Audit, dont le siège social est à AVIGNON (84000) 26 boulevard Saint Roch, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **NEUVIÈME RÉOLUTION**

**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de la société VERAN ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer, pour un nouveau mandat VERAN ET ASSOCIES, dont le siège social est sis 298 rue du Bon Vent (84140) MONTFAVET Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **DIXIÈME RÉOLUTION**

**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI, Commissaire aux Comptes suppléant prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer pour un nouveau mandat Monsieur Jean-Pierre LAMPERTI, domicilié à HYERES (83 400), les Grégoriennes, 23 Avenue Victoria, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de VERAN ET ASSOCIES, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **ONZIÈME RÉOLUTION**

**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de Monsieur Paul-Louis CESTIER, Commissaire aux Comptes suppléant prennent fin à l'issue de la présente réunion et décide de nommer pour un nouveau mandat Monsieur Paul-Louis CESTIER, domicilié à AVIGNON (84000) 26 boulevard Saint Roch, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de ARES X PERT, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **DOUZIÈME RÉOLUTION**

**(Résolution à caractère ordinaire)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce et de l'article 33 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués de la société, à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées.

La présente autorisation est donnée à hauteur d'un montant maximum de vingt millions d'euros (20.000.000€) ou de la contre-valeur en devise de ce montant. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de la délégation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 19 juin 2016 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions prévues par les lois et règlements.

## **TREIZIÈME RÉOLUTION**

**(Résolution à caractère ordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Règlement

Européen n° 2273/2003 en date du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2005-06 en date du 22 février 2005 et des décisions AMF en date du 22 mars 2005 et ceci, dans les conditions suivantes :

• Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10% des actions
• Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	183.967 actions
• Prix d'achat global maximum :	14.717.360,00€
• Prix d'achat unitaire maximum :	80,00€
• Prix de vente unitaire minimum :	20,00€

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 13 juin 2014.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus ;
- établir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres ;
- mettre en œuvre le(s)dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- effectuer toutes déclarations et d'accomplir toutes formalités y afférentes ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

## **QUATORZIÈME RÉOLUTION** **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 13 juin 2014.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- réduire corrélativement le capital social ;

- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

## **QUINZIÈME RÉOLUTION** **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'adopter la proposition de modification des statuts de la société DELTA PLUS GROUP par insertion de clauses statutaires instituant et définissant la fonction de censeur, la mission, les conditions de nomination et de rémunération d'un (ou plusieurs) censeur(s) au sein de la société DELTA PLUS GROUP. Un nouvel article des statuts sera rédigé comme suit :

### **« ARTICLE 20: POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITES – CENSEURS - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES [...] »**

#### **7. Censeurs**

*Le Conseil d'Administration peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, dont le nombre ne peut excéder trois (3). Les censeurs sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration, parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.*

*Les censeurs sont nommés pour une durée de six (6) ans, prenant fin à l'issue du Conseil d'Administration statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Le mandat des censeurs peut être reconduit. Nul ne peut être nommé censeur s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans ; au cas où un censeur en fonction viendrait à dépasser cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine séance du Conseil d'Administration.*

*Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec avis purement consultatif, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.*

*Le Conseil d'Administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'Assemblée Générale à ses membres. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le Président ou le Conseil soumet pour avis à leur examen.*

*Les censeurs sont révocables à tout moment par décision du Conseil d'Administration. La révocation ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.»*

## **SEIZIÈME RÉOLUTION** **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000€ de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000€.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le Conseil d'Administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2013.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
  - les dates, conditions et modalités de l'émission,
  - la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
  - le montant de l'émission,
  - le prix de souscription,
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission,
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## **DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION**

### **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2013.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

## **DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION**

### **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2013.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

### **DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION** **(Résolution à caractère extraordinaire)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 56.897 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

## ANNEXE 6 : RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, par la présente annexe, nous vous rendons compte des informations relatives à la manière dont DELTA PLUS GROUP prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

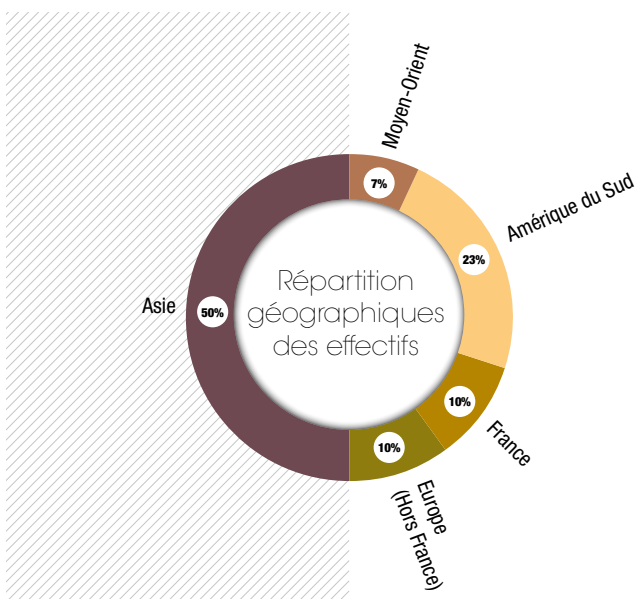
### I. INFORMATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

#### 1. L'emploi

##### A. Les effectifs et la répartition des salariés

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 1.696 personnes à fin 2014.

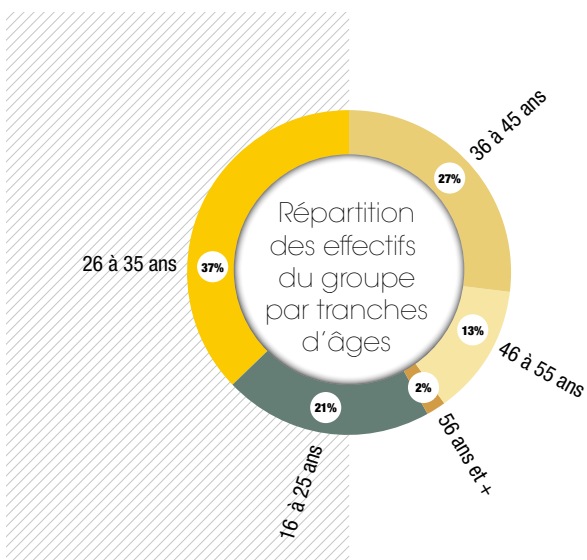
Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS comptent des effectifs allant de 2 personnes, pour la plus petite, à 651 personnes, pour la plus importante.



Au niveau de la répartition géographique des effectifs du Groupe DELTA PLUS, on constate que l'Europe rassemble seulement un cinquième des effectifs alors que la moitié de nos effectifs est mobilisée dans nos filiales situées en Asie. Le Moyen Orient et l'Amérique du Sud rassemblent un peu moins d'un tiers des effectifs.

Plus précisément, ces effectifs sont fortement concentrés dans six pays parmi les vingt-et-un pays dans lesquels le Groupe DELTA PLUS a implanté des filiales, à savoir la France (pays historique du Groupe DELTA PLUS), les Emirats Arabes Unis, l'Argentine, le Brésil, l'Inde et la Chine.

Cette année, une de nos filiales française (la société DELTA PLUS TRADE, dont une branche autonome d'activité et les effectifs qui y étaient attachés ont été cédés le 1<sup>er</sup> janvier 2014) est sortie du périmètre de l'analyse de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe DELTA PLUS.



##### B. Répartition des salariés par âge

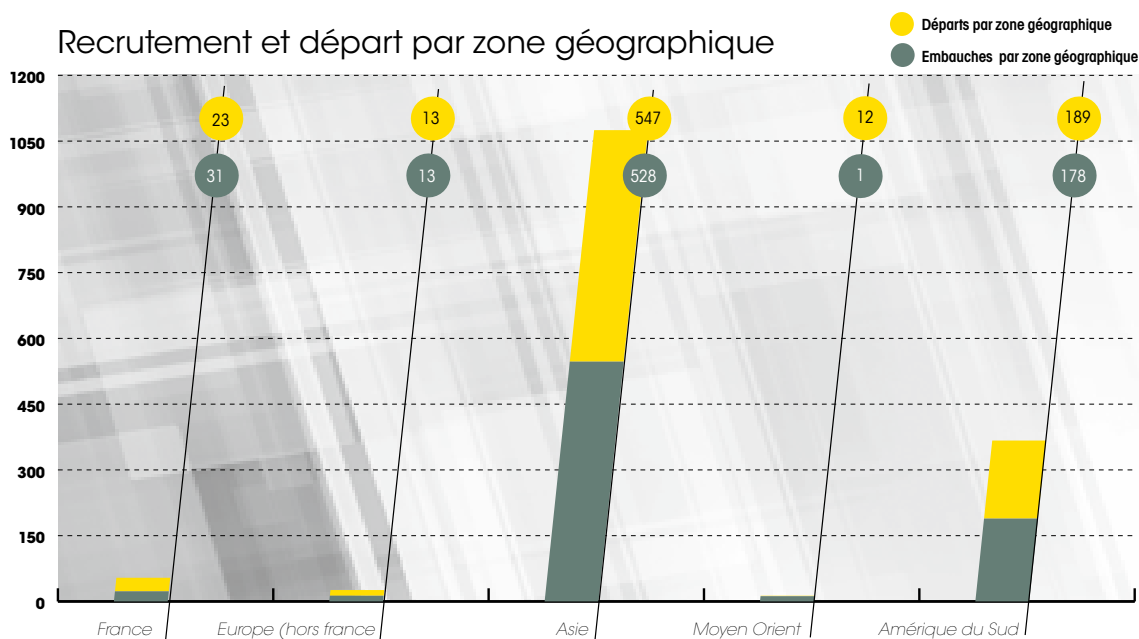
Concernant la répartition des salariés par âge au niveau du Groupe, on constate que plus de la moitié des effectifs a moins de 35 ans. Les tranches d'âges regroupant le plus grand nombre de salariés sont les 26 - 35 ans et les 36 - 45 ans qui représentent à elles seules 64 % des effectifs. Environ 2 % des effectifs seulement sont âgés de plus de 56 ans.

##### C. Les embauches et licenciements

Concernant les recrutements et les départs sur l'année 2014, on peut retenir au niveau global du Groupe DELTA PLUS qu'il y a plus d'entrées que de sorties, ce qui implique une augmentation de l'effectif (tant à périmètre constant qu'en prenant en compte la sortie du périmètre de l'analyse de notre responsabilité sociale et environnementale de DELTA PLUS TRADE).

On constate en effet une augmentation significative des effectifs des filiales basées en Chine, au Moyen Orient, en Argentine et au Brésil. On peut également noter qu'il y a eu peu de mouvement d'effectifs dans les autres filiales, les effectifs sont restés stables.





L'effectif global du Groupe DELTA PLUS a augmenté :

- de plus de 6% à périmètre constant par rapport à 2013 ;
- de 5,6% en prenant en compte la sortie de périmètre de DELTA PLUS TRADE.

Notre politique de recrutement est basée sur la priorité donnée à l'embauche de collaborateurs de nationalité locale, le droit du travail local est respecté scrupuleusement.

Les départs en 2014 sont principalement liés à des départs de collaborateurs ou à des reconfigurations d'organisation au sein des filiales, à l'exception de la Chine qui connaît un « turnover » plus important du fait notamment d'un marché de l'emploi en fort développement. Il faut également noter le fort impact du nouvel an chinois, qui correspond à une période à laquelle les salariés rompent leur contrat de travail pour ne revenir qu'après la période de fête et être de nouveau embauchés. En 2014, plus de 95% des effectifs ont réintégré DELTA PLUS CHINE après cette période de fête.

#### D. Les rémunérations et leur évolution

L'ensemble des sociétés du Groupe DELTA PLUS respecte (le cas échéant) les dispositions localement applicables sur le salaire minimum légal.

L'évolution des rémunérations des salariés est principalement liée à leurs performances, elle est naturellement impactée par leur ancienneté. Les résultats de chaque salarié sont mesurés annuellement par rapport aux objectifs fixés par leur manager dans le cadre d'un entretien individuel d'évaluation entre le salarié et son manager.

Les augmentations de salaires consenties au titre de l'exercice 2014 sont en moyenne de 1,5% pour les effectifs français et de 2,2% pour les effectifs en Europe.

Les augmentations dans les autres zones géographiques sont corrélées à l'évolution des taux d'inflation, souvent significative.

Les pourcentages d'augmentation dans ces zones sont par conséquent peu comparables avec ceux appliqués en Europe.

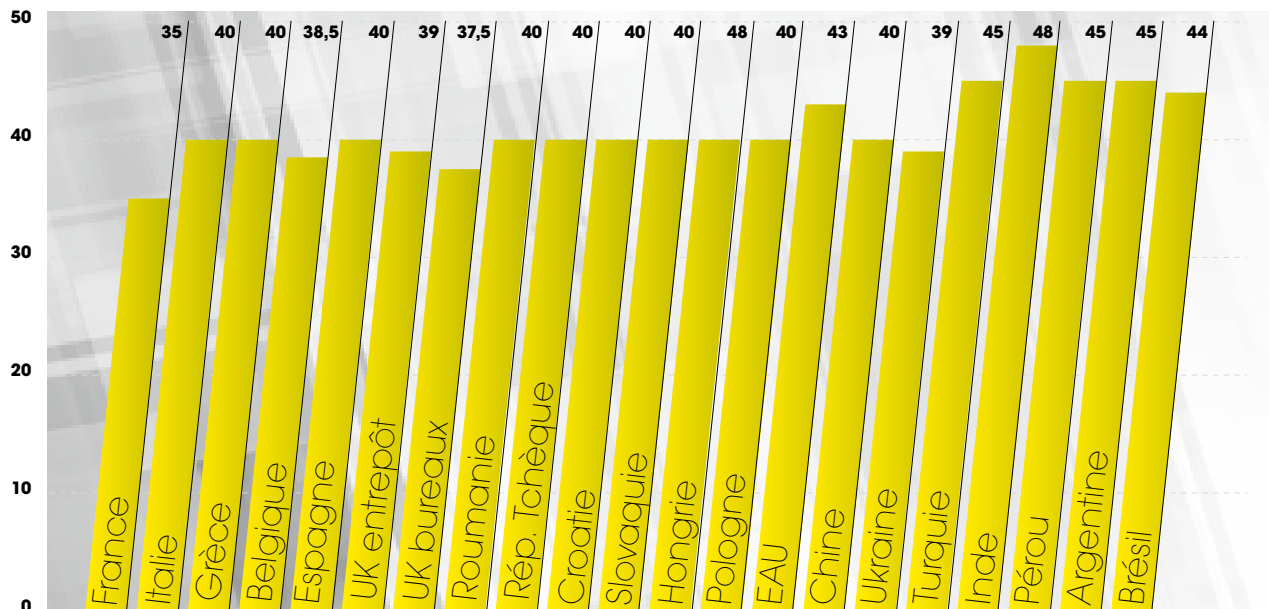
En France, en application des dispositions du titre IV du Livre IV du Code du Travail Français, l'accord de participation sur les bénéfices se poursuit. Il n'existe pas de mécanisme équivalent mis en place dans les filiales implantées hors France, la législation applicable ne l'impose pas.

## 2. Organisation du temps de travail

### A. Durée du temps de travail

Chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS se soumet et applique la réglementation localement applicable en matière de durée hebdomadaire du travail. Cette durée de temps de travail varie de 35 heures en France, jusqu'à 48 heures dans nos usines indiennes.

Durée hebdomadaire du travail (en heures)



Pour les filiales du périmètre France, en vertu des accords relatifs aux « 35 heures » (mis en place depuis 2000), les membres du personnel bénéficient soit de récupérations de temps de travail (RTT), soit d'un aménagement des horaires. Le personnel à temps partiel reste très minoritaire (il s'agit principalement des cas de congés parentaux d'éducation).

### B. Travail de nuit

Au niveau du Groupe DELTA PLUS, la durée hebdomadaire du travail est en moyenne plus importante pour les activités de production et de plateformes logistiques qu'elle ne l'est pour les activités administratives (filiales de distribution).

La plupart de nos usines de fabrication et de nos plateformes logistiques ont adopté des horaires de nuit (à l'exception de notre filiale de production espagnole et de notre plateforme logistique polonaise). Les équipes fonctionnent selon le cas sur des roulements de trois fois huit heures (France, Argentine) ou sur des roulements de deux fois douze heures (E.A.U. et Chine) et deux fois huit heures (au Brésil, la filiale a mis un terme au travail de nuit en 2014), en fonction du droit du travail et us et coutumes localement applicables.

### C. Absentéisme

Le taux d'absentéisme au niveau des sociétés françaises est égal à 4,45%, il est au-dessus de l'objectif fixé à 4%. Il est principalement lié à de longs arrêts maladie et à de nombreux congés maternité/paternité enregistrés sur l'année 2014.

Le taux d'absentéisme moyen au niveau Groupe DELTA PLUS est égal à 3,5%. Si l'on considère les filiales, au cas par cas, le taux d'absentéisme varie entre 0% et 15,1%.

Dans la plupart des cas, les filiales connaissant de forts taux d'absentéisme sont les filiales dans lesquelles les effectifs sont peu nombreux (de fait l'absence d'un membre de l'effectif impacte fortement le taux) et les filiales de production qui peuvent pour certaines compter des accidents de travail.

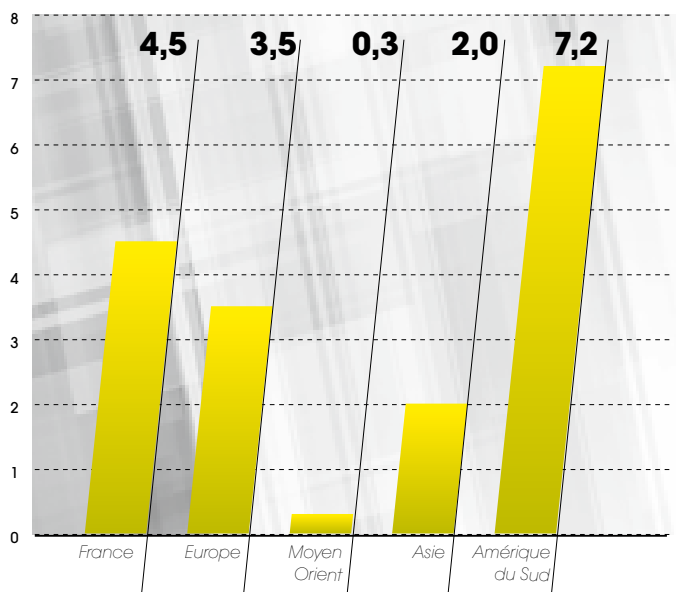
### 3. Relations sociales

#### A. Organisation du dialogue social

En France, les instances représentatives du personnel ont été élues dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale regroupant quatre filiales. Le budget accordé à la délégation unique du personnel a été actualisé et renouvelé au profit de son fonctionnement et des œuvres sociales.

Les réunions avec les instances représentatives du personnel (Délégation unique du personnel et CHSCT) sont tenues régulièrement conformément aux dispositions légales.

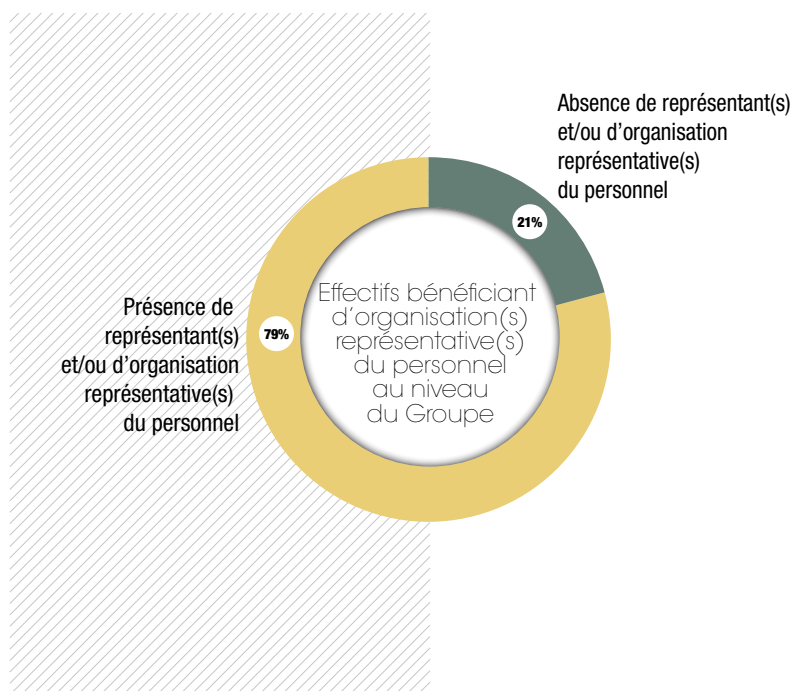
Moyenne du taux d'absentéisme par zone en 2014 (en %)



Plus généralement, au niveau du Groupe DELTA PLUS, l'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable, ...).

Il en ressort que 12 filiales (regroupant 79% de l'effectif total du Groupe DELTA PLUS) disposent de représentants ou d'organisations représentatives du personnel en charge du dialogue social avec les organes de direction de chaque filiale.

Pour les 17 des filiales (représentant 21% de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) ne disposant pas de représentants ou d'organisations représentatives du personnel, le dialogue social est organisé soit individuellement par le biais d'entretiens individuels avec les salariés, soit collectivement par l'organisation de rencontre entre les organes de direction des filiales et leurs salariés.

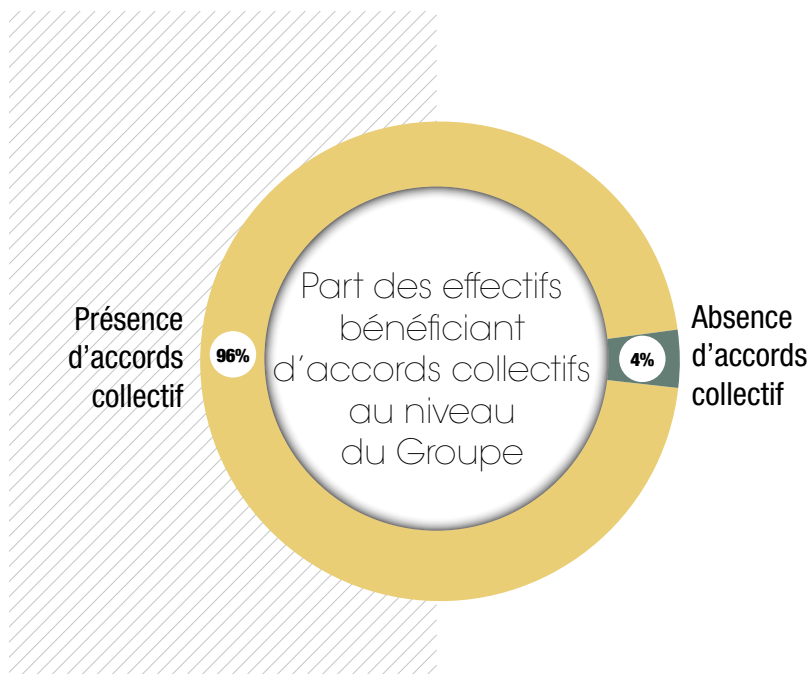


## B. Bilan des accords collectifs

En France, différents accords collectifs avaient été conclus en 2012 et 2013, ils se sont poursuivis en 2014.

Un accord relatif au versement d'une prime sur les dividendes a été conclu le 13 juin 2014 avec le délégué syndical CFTC.

Nous avons également effectué la négociation annuelle obligatoire qui a abouti à la conclusion d'un accord le 20 novembre 2014 avec le délégué syndical CFTC.



Plus globalement, concernant le bilan des accords collectifs au niveau du Groupe DELTA PLUS, on constate que 20 filiales (représentant 96 % des effectifs du Groupe DELTA PLUS) ont conclu des accords collectifs en leur sein ; 9 filiales (représentant 4 % des effectifs du Groupe DELTA PLUS) n'ont conclu aucun accord collectif.

Les thèmes le plus souvent abordés par ces accords collectifs sont la durée du temps de travail, les conditions de travail et la pénibilité du travail, la rémunération, l'égalité professionnelle et, pour un nombre résiduel de filiales, l'épargne salariale. Cependant, au niveau de chaque filiale (parmi les filiales représentant 96 % des filiales ayant conclu des accords collectifs) les accords collectifs conclus ne recoupent pas forcément tous ces thèmes. Certaines filiales n'ont conclu des accords collectifs que sur la rémunération et le temps de travail.

## 4. Santé et Sécurité

### A. Conditions de santé et de sécurité au travail

Le plan d'évaluation des risques, destiné à améliorer les conditions de sécurité au travail, est actualisé régulièrement et se poursuit au sein du Groupe DELTA PLUS.

En France, le suivi est effectué en collaboration avec les membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La totalité de nos locaux, en France comme à l'étranger, comporte des instructions de sécurité, des systèmes d'extincteurs et des issues de secours ainsi que des plans d'évacuation qui sont communiqués aux salariés et affichés dans chaque filiale. Nos usines et nos plateformes logistiques comportent obligatoirement des instructions de sécurité pour l'utilisation des machines et engins dangereux.

Compte tenu de notre activité, nous veillons à ce que l'ensemble des salariés de nos usines et entrepôts soit équipé en E.P.I.

### B. Bilan des accords signés

Les accords sur la pénibilité du travail qui peuvent être conclus au sein du Groupe DELTA PLUS le sont localement en considération des dispositifs légaux applicables. En France, aucun accord sur la pénibilité n'a été conclu, nos filiales ne remplissant pas les critères conditionnant la mise en application des dispositions légales.

### C. Accidents de travail

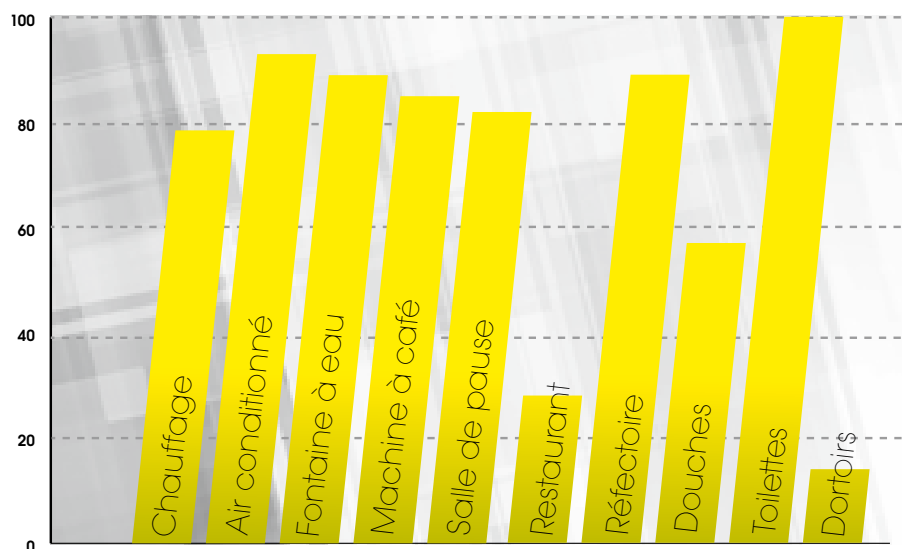
Au cours de l'année 2014, cinquante-six accidents de travail ont été recensés dans l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS, cinquante-trois de ces accidents de travail sont survenus au sein de nos usines, les trois accidents restant se sont produits au sein de nos plateformes.

On dénombre quarante-sept accidents de travail survenus dans les seules usines de production basées en Chine et en Argentine. Seuls ces quarante-sept accidents de travail ont entraîné un arrêt de travail de la personne accidentée. Pour la Chine, le taux de gravité des accidents est de 0,47 % et pour l'Argentine il est de 1,91 %. Le taux de gravité est nul concernant les accidents intervenus dans les autres filiales.

## D. Qualité de vie des employés sur leur lieu de travail

Les différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont automatiquement équipées des infrastructures minimales qui doivent être présentes sur le lieu de travail, à savoir l'accès à l'eau potable et à des toilettes. Les différentes filiales sont équipées, pour la plupart, des infrastructures suivantes :

### Infrastructures présentes sur les sites du Groupe DELTA PLUS Filiales disposants des équipements (en %)



Même si un faible pourcentage de filiales dispose d'un restaurant d'entreprise, la quasi-totalité d'entre elles dispose d'un lieu destiné à la prise des repas par les salariés.

Nos usines chinoise et indienne sont équipées de dortoirs.

Si 82,3% de nos filiales disposent de salle de pause pour les salariés, 85,7% des filiales sont équipées de machines à café à destination des salariés et 89,2% sont équipées de fontaines à eau en complément de l'accès à l'eau potable.

On peut également noter qu'il y a un pourcentage plus élevé de filiales disposant de l'air conditionné dans leurs locaux que de filiales disposant du chauffage. Cela s'explique par l'implantation géographique de certaines filiales dans des zones dans lesquelles le climat est chaud, les locaux ne nécessitant donc pas de moyen de chauffage mais seulement de l'air conditionné.

## 5. Formation

### A. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les formations proposées aux salariés du Groupe DELTA PLUS sont diverses.

Toutes nos filiales dispensent, à leurs nouveaux arrivants, une formation d'intégration adaptée comportant une présentation du Groupe DELTA PLUS, de la filiale à laquelle ils sont rattachés et des produits du Groupe DELTA PLUS. En complément, et au cas par cas en fonction des besoins du poste sur lequel le nouvel arrivant est affecté, une formation complémentaire abordant différentes thématiques (règles de sécurité, formation produit, formation commerciale,...) est dispensée. Des formations de sécurité (incendie, risques,...) sont également effectuées.

Au sein de nos sociétés françaises, la mise en place de formations en anglais sous forme de cours collectifs - accessibles à la demande des salariés et de leurs managers suite à l'entretien individuel annuel de chaque salarié - permet d'accompagner les salariés français dans l'évolution internationale du Groupe DELTA PLUS.

### B. Le nombre total d'heures de formation

Le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'entreprise, au cours de l'exercice 2014, est de 1.485 (toutes formations confondues : intégration, formation produit, formation sécurité).

Le nombre total d'heures de formation dispensées au niveau du Groupe DELTA PLUS avoisine les 6.654 heures.

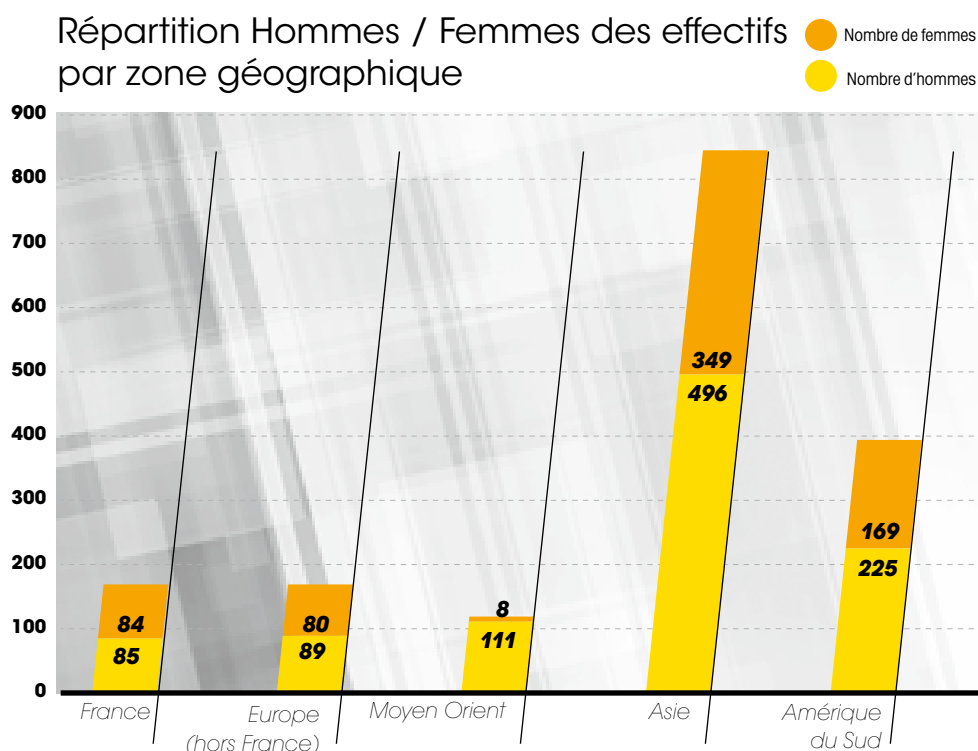
Les formations sont pour la plupart effectuées en interne, mais il est fréquent que les formations relatives à la sécurité soient accomplies par des intervenants extérieurs spécialisés.

Au niveau des seules structures françaises, le nombre d'heures de formation effectuées s'élève à 1.180 heures pour 66 stagiaires.

## 6. Égalité de traitement

### A. Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Nous vous rappelons qu'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes avait été conclu au cours de l'année 2012 au sein de nos filiales françaises. Un nouvel accord a été conclu le 20 novembre 2014 pour une durée de trois années.



Le taux de féminisation au niveau du Groupe DELTA PLUS atteint 40,7 %, il n'est cependant que de 9,2 % dans les filiales basées en Inde et 1,2 % dans la filiale de productions basée aux E.A.U.

L'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes, la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir, à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux y dérogeant.

Dans les faits, certains types de postes restent cependant bien moins occupés par des femmes, notamment les postes au sein de nos entrepôts et de nos usines pour lesquels une manipulation de poids de plus de vingt kilos et des interventions sur des machines ou engins dangereux sont quotidiennes.

### B. Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

En France, la loi du 10 juillet 1987 oblige les entreprises de 20 salariés ou plus, à employer, dans une proportion de 6 % de leur effectif salarié, des personnes en situation de handicap. Les employeurs peuvent remplir leur obligation d'emploi de plusieurs façons : l'emploi direct, la sous-traitance ou la prestation de services avec le milieu protégé. Au sein de nos filiales françaises, nous accueillons 6 salariés déclarés travailleurs handicapés et avons recours à un CAT (Centre d'Aide par le Travail) tout au long de l'année pour procéder au reconditionnement de certains produits. Par ailleurs, nous sommes en contact et sollicitons les organismes d'accompagnement des travailleurs handicapés en recherche d'emploi pour diffuser nos offres d'emploi en cours.

Plus globalement, un certain nombre de filiales hors France emploient également des personnes handicapées ou ont recours à des organismes intervenant pour l'intégration de personnes handicapées en entreprise (équivalent des CAT français).

Ainsi, on constate que 17,2 % des filiales (qui emploient 16,9 % de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) ont intégré au sein de leurs équipes des employés handicapés et 20,7 % des filiales (qui emploient 37 % de l'effectif du Groupe DELTA PLUS) ont eu recours à des organismes d'insertion comparables aux CAT français.

## C. Politique de lutte contre les discriminations

Sur l'ensemble des filiales du Groupe DELTA PLUS, 58,6% d'entre elles déclarent avoir formalisé une politique de non-discrimination applicable à leur niveau, notamment en matière d'égalité homme femme, de rémunération, de durée de temps de travail mais également envers les candidats à l'embauche pour les postes à pourvoir en leur sein. Ces filiales emploient 71,3% des effectifs du Groupe.

On peut préciser que sur le périmètre France, les salariés des sociétés membres de l'UES bénéficient d'un accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes, renouvelé en 2014. Le principe « à poste égal, salaire égal » est ainsi appliqué aux hommes et femmes travaillant au sein des filiales membres de l'UES.

## II. INFORMATIONS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

### 1. Politique Générale en Matière d'Environnement

Afin de limiter les échanges papier avec nos filiales, nous avons mis en place plusieurs moyens qui permettent la transmission des données par voies électroniques :

- Un serveur « File Transfer Protocol » a été mis en place pour l'envoi de dossiers volumineux ;
- Un système INTRANET permet la diffusion de l'information entre les différents services d'une même entité mais également entre les services des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS. Ce système mis en place depuis 2009 est utilisé par l'ensemble du personnel du Groupe DELTA PLUS ;
- Les équipes des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS sont sensibilisées à la limitation des impressions papier et diffusent ce message à leurs interlocuteurs ;
- L'utilisation de l'e-mailing pour nos actions commerciales permet également de réduire les émissions de déchets papiers et ainsi de minimiser notre impact ;
- L'utilisation de photocopieurs de dernière génération proposant une solution écoresponsable grâce à l'emploi de matériaux organiques électroluminescents et d'énergies propres. Ces matériels sont également configurés par défaut pour imprimer recto verso et limiter les gaspillages de papier ;
- Un site internet de transmission de fichiers lourds est utilisé pour envoyer des photos à nos clients dans le but de ne plus recourir à l'utilisation de CD ROM, ce qui contribue également à limiter notre impact.

Tous ces systèmes permettent également de limiter les envois postaux et par conséquent les émissions de CO2 liées à leur transport.

En ce qui concerne les filiales de production, les salariés sont sensibilisés, dès leur embauche, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions. Lors des formations d'intégration et, par la suite, dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont informés des bonnes pratiques pour la prévention des risques environnementaux et avertis des méthodes de gestion, de traitement et d'élimination des déchets afin d'éviter toute forme de pollution des sols (et sous-sols).

On peut également noter sur l'ensemble de nos filiales, et particulièrement de nos usines et plateformes, que :

- onze d'entre elles ont nommé une personne chargée de la protection de l'environnement ;
- treize d'entre elles ont adopté une politique de protection de l'environnement ;
- onze d'entre elles mènent des actions de sensibilisation (formations, panneaux d'affichage, mailings...) auprès de leurs salariés.

Nous vous précisons enfin que le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

### 2. Pollution et Gestion des Déchets

#### A. Mesures prises concernant les rejets dans l'air, dans l'eau et les sols

Sur les vingt sites d'exploitation que compte le Groupe DELTA PLUS seuls sept sites abritent des activités de production, il n'y a donc que 35% des sites du Groupe DELTA PLUS qui sont dédiés à la fabrication. Ces activités correspondent principalement à de l'assemblage de matières premières, peu de transformations y sont effectuées. Nous veillons activement à ce que notre impact sur l'environnement soit faible, limité et maîtrisé. Nos usines n'émettent aucun rejet direct dans les eaux ni dans les sols.

Dans les autres sites du Groupe DELTA PLUS (65% restants), nos filiales n'exercent qu'une activité de distribution de produits. Aucun rejet direct dans l'eau ou les sols n'est occasionné par leur activité.

Globalement, pour l'ensemble de nos sites, concernant les rejets dans l'air résultant de notre activité, nous faisons tout notre possible pour limiter et à tout le moins pour optimiser les transports maritimes et terrestres de nos marchandises,

que ce soit entre nos différents sites (de production et de distribution) ou avec nos clients. Nous avons mis en place depuis plus de 20 ans des modes de livraison des clients par containers complets.

<b>TRANSPORT</b>			
Nombre de km parcourus			
En 2013:	48.000.000 km	En 2014:	53.000.000 km
		Évolution:	10%
Part des transports maritimes et routiers (en %)			
En 2013:		En 2014:	
	Bateau: 92%		Bateau: 92%
	Route: 8%		Route: 8%

On peut souligner que la plateforme logistique située à d'APT est une Installation Classée Pour l'Environnement au sens du droit français de l'environnement, autorisée par un arrêté préfectoral basé sur une étude d'impact environnemental.

Cet arrêté impose des mesures de prévention dans la conception et l'exploitation de notre entrepôt notamment avec la mise en œuvre d'un Plan Opérationnel d'Intervention à déclencher en cas de sinistre majeur. Les risques majeurs identifiés sont les risques d'incendie de l'entrepôt (soumis à la réglementation des entrepôts de plus 50.000 m<sup>3</sup> de matières inflammables) et l'explosion du local de charge des chariots électriques où les batteries peuvent dégager de l'hydrogène hautement explosif à forte concentration. Les risques annexes identifiés sont le risque de pollution des sols et rivières par les eaux polluées suite à incendie/explosion et le risque de pollution des eaux par les hydrocarbures des parkings. Afin de lutter contre les inondations notre installation dispose également d'un bassin de rétention des eaux de pluie.

Comme toute installation classée, notre entrepôt est de plus soumis aux contrôles réguliers de la D.R.E.A.L. qui est en charge du contrôle des installations classées et a un pouvoir de police en la matière.

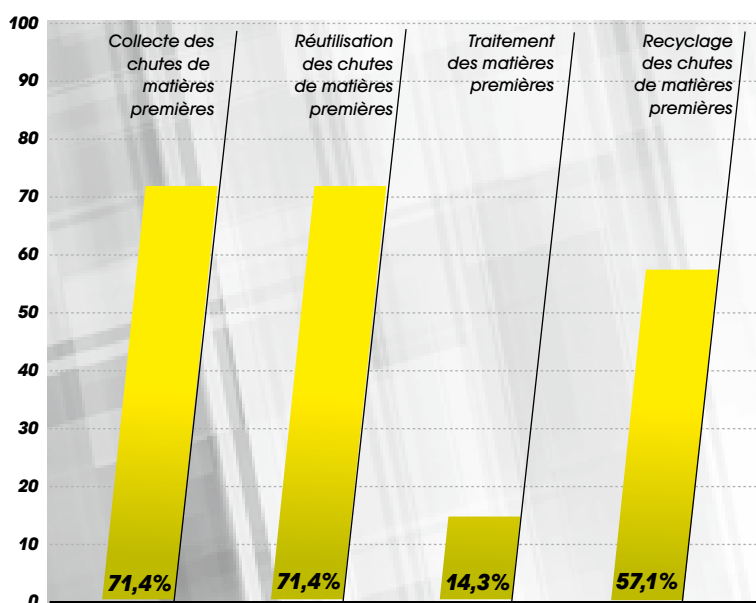
Nous effectuons trois fois par an des visites de contrôle de la plateforme en interne pour vérifier la sécurité du site par rapport à cet arrêté et faisons faire les maintenances et réparations définies par la réglementation ICPE et celle du travail.

## B. Mesure de prévention, recyclage et élimination des déchets

Parmi les mesures relatives à la gestion des déchets, les différentes usines de fabrication du Groupe DELTA PLUS, regroupées sur 7 sites de production, procèdent quasiment toutes à la réutilisation des déchets issus des matières premières, certaines d'entre elles mettent également en œuvre des politiques de collecte, de traitement, de recyclage voire de réduction des déchets. L'ensemble des salariés est sensibilisé à la limitation de la production de déchets.

Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production, la principale matière première utilisée reste le papier. Les salariés sont sensibilisés à la limitation des impressions papier et au recyclage qui devient automatique.

Mesure de réduction des consommations de matières premières au sein des sites de production





### C. La prise en compte de toute autre forme de pollution

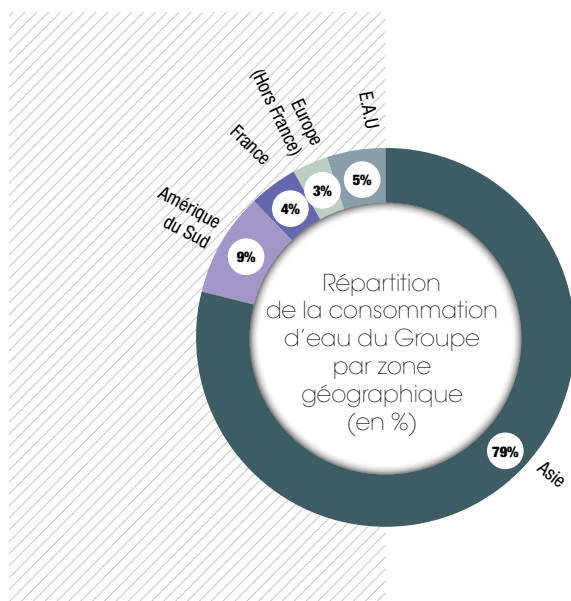
Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS ne peut être considérée comme ayant un impact négatif significatif sur l'environnement par l'émission de pollution sonore ou d'autre forme.

### 3. Utilisation Durable des Ressources

#### A. Consommation d'eau<sup>1</sup>

Aucune des sociétés du Groupe DELTA PLUS n'est située dans une zone impactée par des restrictions en eau. Toutes ont accès à l'eau potable et assurent à leurs salariés un accès permanent à l'eau potable.

La consommation totale en eau des sociétés du Groupe DELTA PLUS est de 37.632 m<sup>3</sup>, elle est répartie de la façon suivante :



Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de collecter l'eau de pluie, qui est réutilisée à certaines fins (entretien des espaces verts notamment), pour réduire leurs consommations d'eau.

#### B. Consommation de matières premières

Les consommations de matières premières au sein de nos différentes filiales de production sont retranscrites dans le tableau ci-dessous :

FILIALE DE PRODUCTION	MATIERE PREMIERE N°1	CONSOMMATION ANNUELLE (EN TONNES, SAUF PRECISION)	MATIERE PREMIERE N°2	CONSOMMATION ANNUELLE (EN TONNES, SAUF PRECISION)
France	aluminium	2,2	inox	1,1
Chine	polyuréthane	550	polypropylène	302
Argentine	polyester	432	métaux	200
E.A.U.	polyester (sangles)	1245	plastique	58
Espagne	charbon	65m3	plastique (billes)	63m3
Inde	polyuréthane	686	cuir	87,5
Brésil	polyester	125	tissu non tissé de fusion soufflage	50

Cette consommation est proportionnelle à la capacité de production des usines. Toutes nos usines limitent les gaspillages de matières premières en réutilisant toutes les chutes de matières premières qui peuvent être réutilisées. Elles recyclent également les déchets issus des matières premières.

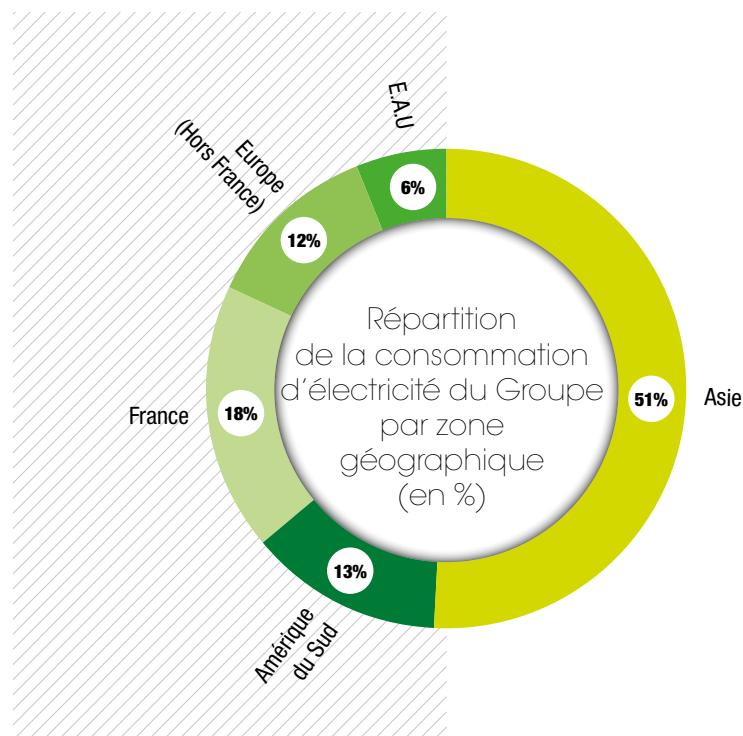
Dans toutes les autres filiales n'intervenant pas dans la production la principale matière première utilisée reste le papier.

1. Les informations reportées au sein du présent paragraphe ne prennent pas en compte les consommations en eau de nos filiales situées en Grèce et en Turquie (très peu significatives).

### C. Consommation d'énergie<sup>2</sup>

Les consommations en électricité des différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS varient de façon importante en fonction de l'activité exercée par chaque société. Les sites où la consommation est la plus importante sont les usines de production basées en Asie et le siège social du Groupe DELTA PLUS auquel est rattachée l'activité informatique (serveurs & maintenance).

La consommation totale en électricité des sociétés du Groupe DELTA PLUS est de 5.978.077 kWh, elle est répartie de la façon suivante :



Différentes filiales ont installé des dispositifs leur permettant de réduire leurs consommations d'électricité notamment la mise en place de systèmes de programmation électriques (chauffage, éclairage,...) de détecteurs de présence, d'équipements à faible consommation d'énergie (ordinateurs, copieurs,...) ou de thermostats.

### 4. Adaptation au changement climatique

En France, les locaux construits pour abriter le siège social de la société mère et des filiales françaises du Groupe DELTA PLUS s'inscrivent dans une démarche bioclimatique. Le site d'Apt est parfaitement intégré au milieu naturel dans lequel il a été implanté. L'exposition des locaux favorise leur performance énergétique, ils sont de fait moins énergivores.

Une centrale de production d'électricité photovoltaïque est également implantée sur le site d'Apt. En fonction depuis décembre 2009, elle est constituée de 500 m<sup>2</sup> de panneaux solaires et produit environ 40 000 kWh/an.

De même sur notre site chinois, les toits des dortoirs (mis à la disposition de nos salariés chinois) construits et aménagés aux abords de notre usine comportent des panneaux photovoltaïques, ils alimentent en électricité les chauffe-eau des dortoirs.

### 5. Protection de la biodiversité

Dans le souci du respect de l'environnement, nos imprimeurs partenaires sont sélectionnés parmi ceux qui utilisent du papier P.E.F.C. (Pan European Forest Certification) qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées,...).

Ils garantissent également l'usage de bonnes pratiques en terme de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres bio, papier sans chlore,...).

<sup>2</sup> Les informations reportées au sein du présent paragraphe ne prennent pas en compte les consommations d'électricité de notre filiale située en Turquie (très peu significatives).

### III. LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP

#### 1. Relation avec les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

En France, le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des Acteurs du Marché de la prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I., préside la Commission Générale E.P.I. et il est membre de droit du Comité d'Orientation Stratégique «santé et sécurité au travail» de l'AFNOR. Il participe également, en cas de besoin, aux comités techniques CEN relatifs aux E.P.I.

Par son adhésion au SYNAMAP, le Groupe DELTA PLUS participe à :

- La promotion de la prévention et la protection de l'homme au travail ;
- La valorisation de la protection individuelle et la protection collective ;
- Au développement des partenariats nécessaires pour faire progresser la prévention et la protection ;
- Au renforcement des liens entre la profession et les pouvoirs publics français et européens ;
- A une rationalisation du processus d'élaboration des normes européennes ;
- L'application de la réglementation.

A côté de cette adhésion au SYNAMAP, chacune des filiales du Groupe DELTA PLUS est autonome pour décider de développer des liens avec des organisations.

Certaines de nos filiales le font, notamment en développant des partenariats avec des établissements scolaires, des associations de protection de l'environnement, des associations de riverains, des associations de consommateurs, ou des associations de professionnels. C'est le cas de 72,4 % de nos filiales.

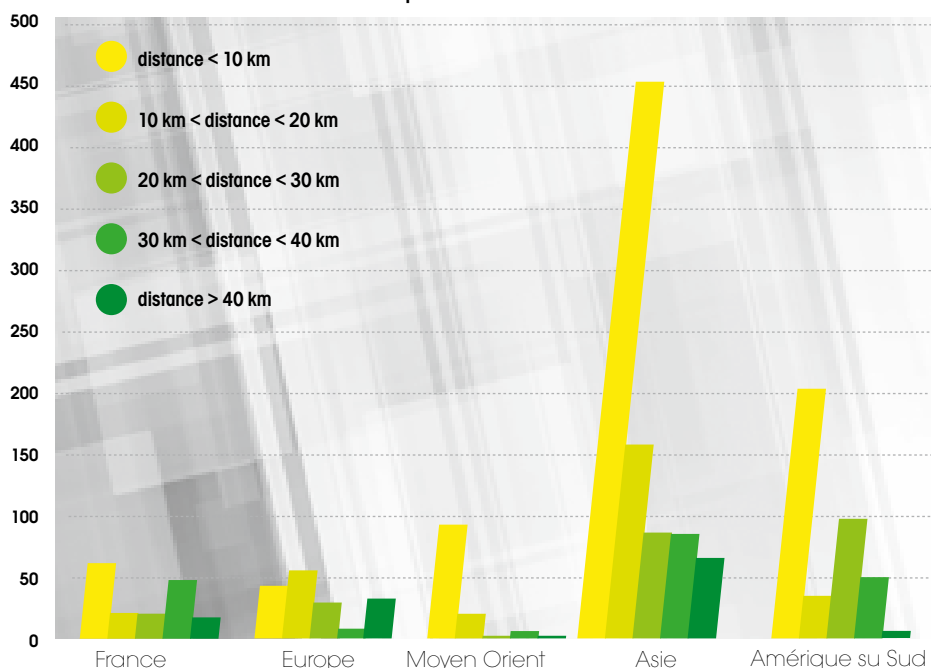
#### 2. Impact territorial économique et social de l'activité

Le Groupe DELTA PLUS attache une importance particulière au développement du tissu économique local dans les différentes zones d'implantation de ses filiales. Il contribue notamment à son développement grâce à sa volonté d'implanter ses filiales de façon pérenne et par le recrutement de collaborateurs locaux au sein de ses filiales.

Concernant nos sociétés implantées en France, même si moins de la moitié de nos effectifs vit dans la commune d'Apt (contrairement à ce qui était le cas dans le passé), il est intéressant de constater que 37,3 % de l'effectif vit à moins de 10 km de l'entreprise et 89,9 % de l'effectif à moins de 30 km.

Au niveau du Groupe DELTA PLUS le constat est identique : 50,5 % de nos employés vivent dans un périmètre de 10km autour de la société du Groupe DELTA PLUS qui les emploie.

#### Distance entre le domicile et le lieu de travail des effectifs du Groupe



### 3. Management de la qualité

Le Groupe DELTA PLUS a pris, depuis de nombreuses années, des dispositions pour instaurer et faire perdurer un système de management de la qualité. Cette démarche a abouti à l'obtention de certifications ISO 9001 : 2008. Parmi les filiales du Groupe DELTA PLUS, différentes sociétés ont obtenu une certification ISO 9001 : 2008, il s'agit de :

- nos différentes filiales de distribution françaises pour les activités de conception, stockage et vente d'équipements de protection individuelle et de vêtements à usage professionnel ;
- notre filiale de production française pour les activités de conception, production et cession interne d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;
- notre filiale de production basée aux E.A.U. pour les activités de production de sangles, élingues, ceintures absorbeurs d'énergie et généralement d'équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;
- notre filiale de production chinoise pour les activités de conception et production de produits de protection de la tête, de produits antichute et de vêtements techniques et d'équipements de protection individuelle ;
- notre filiale de production espagnole pour les activités de conception et de production d'équipements de protection individuelle, de produits de protection de la tête (protection oculaire, auditive et protection respiratoire) ;
- notre filiale de production basée au Brésil pour les activités de conception et de production d'équipements de protection individuelle (protection de la tête) ;
- notre filiale de production basée en Argentine pour les activités de conception et de production d'équipements de protection individuelle (protection antichute).

La norme internationale ISO 9001 : 2008 établit les exigences relatives au système de management de la qualité. Cette norme repose sur une liste d'exigences concernant le Système de Management de la Qualité et recommande une approche par processus.

Cette approche par processus, en considérant toujours la satisfaction client comme point d'entrée, ainsi que la politique de la Direction Générale, permet de comprendre et remplir les exigences, d'analyser la valeur ajoutée de chacun de ces processus, de mesurer leur performance et efficacité, d'améliorer en permanence les processus sur la base de mesures objectives. L'une des composantes essentielles de cette norme est de vérifier le bon fonctionnement du système de management de la qualité. L'audit par un organisme certificateur permet d'obtenir la certification ISO 9001 : 2008, (il est obligatoire pour l'obtention d'un certificat). Des audits internes sont également une composante du système de management de la qualité que l'entreprise certifiée met en général en place en son sein.

C'est ce qui a été mené au niveau des différentes filiales du Groupe DELTA PLUS listées ci-dessus qui ont toutes obtenu la certification ISO 9001 : 2008.

### 4. Les relations avec les fournisseurs et importance de la sous-traitance

Dans le cadre des relations avec ses différents fournisseurs, le Groupe DELTA PLUS milite en faveur du développement de relations d'affaires durables, basées sur la confiance mutuelle.

Dans le but de parfaire cette approche le Groupe DELTA PLUS a fait connaître ses exigences à ses fournisseurs grâce à une Charte Achat permettant de définir les rôles et les responsabilités de chacune des parties et d'énoncer les valeurs défendues par la Direction des Achats centralisée au niveau du Groupe DELTA PLUS.

Ainsi, chaque fournisseur, préalablement au développement de relations d'affaires avec le Groupe DELTA PLUS, est invité à prendre connaissance de la Charte Achat et à en devenir signataire.

La Charte Achat constitue un guide dans la relation d'affaire entre le fournisseur et le Groupe DELTA PLUS détaillant les responsabilités du Fournisseur sur trois grands axes :

- Le respect du droit du travail ;
- Le respect du droit de l'environnement ;
- La loyauté et la confidentialité (notamment la lutte contre la corruption).

Cette démarche consacre l'action que le Groupe DELTA PLUS mène en faveur des droits de l'homme.

Seuls les fournisseurs signataires de la Charte Achat deviennent des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS.

Parallèlement à la signature de cette charte, les fournisseurs consentent à répondre à un questionnaire visant à rendre compte des différents moyens qu'ils mettent en œuvre pour assurer le respect des dispositions de la Charte Achat.

Cela permet à la Direction des Achats d'obtenir, pour chaque fournisseur, un compte rendu d'informations sur les aspects sociaux (reprenant le nombre de salariés employés, la durée hebdomadaire du travail, ...) et environnementaux (mesures visant à réduire la pollution, à réduire l'émission de déchets) ainsi que sur la vie des affaires (mesures anti-corruption, loyauté des pratiques...). La Direction des Achats vérifie ces éléments lors des visites des fournisseurs.

Le Groupe DELTA PLUS peut ainsi veiller au maintien de pratiques satisfaisantes par le fournisseur, voire contribuer à l'amélioration de ces pratiques.

Il ressort notamment des informations collectées par la Direction des Achats, que nos fournisseurs emploient plus de 13.500 personnes dont 43% sont des femmes. Sur l'ensemble des fournisseurs, 89% d'entre eux reconnaissent la présence de représentants des salariés dans leur entreprise et veillent au suivi des mesures de sécurité au sein de leur entreprise. L'intégralité de nos fournisseurs dispose d'un référent en matière d'environnement, ils déclarent sensibiliser leurs équipes au respect de l'environnement et adopter des règlements intérieurs permettant de satisfaire à cet objectif. La plupart d'entre eux contrôlent leurs consommations en eau (ils sont 61 %) et en électricité (ils sont 89%) pour mieux mesurer l'impact de leur activité et économiser les consommations en ressources énergétiques. Certains d'entre eux (environ 56%), compte tenu de leur localisation géographique, mettent également en œuvre des mesures actives pour lutter contre la corruption.

## **5. Promotion du respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**

Le Groupe DELTA PLUS assure le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'O.I.T. aux salariés de l'ensemble de ses filiales à travers le monde. Il s'enquiert également du respect de ces conventions par ses fournisseurs.

C'est pourquoi la Charte Achat, signée par chacun des fournisseurs du Groupe DELTA PLUS, insiste également sur les différents aspects des conventions de l'O.I.T. (l'abolition du travail des enfants, l'abolition de toutes formes de travail forcé, le respect de la liberté d'association et la protection du droit des organisations, la non-discrimination, des conditions de travail décentes dans les bureaux et les usines, une durée de travail et des salaires en conformité avec le minimum légal applicable). Elle porte, à la charge de chacun des fournisseurs, un engagement de se soumettre aux règles édictées par les conventions fondamentales de l'O.I.T. reproduite dans la Charte Achat.

Lors des visites effectuées par les acheteurs du Groupe DELTA PLUS chez les fournisseurs, toute dérogation manifeste aux engagements pris par le fournisseur lors de la signature de la Charte Achat est reporté à la Direction des Achats qui prend alors toutes les mesures nécessaires jusqu'à la cessation des relations d'affaires avec le fournisseur contrevenant.

## **6. Loyauté des pratiques**

En tant que concepteur d'E.P.I., le Groupe DELTA PLUS est engagé en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe DELTA PLUS, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH.

Le Groupe DELTA PLUS s'implique donc en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement européen REACH et en garantir le respect.

Nos produits sont tous conformes à la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle.

D'autres mesures éthiques sont également prises au niveau du Groupe DELTA PLUS pour lutter contre la corruption et favoriser la loyauté des affaires. La Direction des Achats lie automatiquement chacun de ses fournisseurs par des engagements anticorruption et de loyauté commerciale.

Chaque filiale est également engagée dans cette démarche anticorruption. Les responsables de filiales doivent lorsque cela paraît nécessaire, compte tenu de la géolocalisation de la relation d'affaires et des pratiques locales, prendre des mesures pour lutter activement contre la corruption. Par exemple, des engagements anticorruption (semblables à ceux figurant dans la Charte Achat) peuvent être inclus dans les contrats commerciaux conclus avec nos distributeurs à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

## **RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS 31 DÉCEMBRE 2014.**

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, le Cabinet de Saint Front (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1055, liste des implantations et portée disponibles sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la société DELTA PLUS GROUP présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre /12/2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre indépendance et la conformité de nos travaux avec les textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité de l'OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 13 janvier et le 21 avril 2015 pour une durée de 9 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément à la norme professionnelle des experts comptables applicable aux attestations particulières.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables concernés, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

#### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons identifié les personnes responsables de la mise en place du processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application de ce processus et de ces procédures avec

Margaux Benoit, Directrice des achats, Monsieur Arnaud Danel, Directeur Financier et Administratif, Madame Marine Lazzerini, Juriste en droit des affaires, Madame Sophie Lapertot, Directrice des Ressources Humaines, Monsieur Olivier Germain, Expert-comptable indépendant.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : l'effectif total, l'absentéisme, l'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs, les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ; les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation ;
- informations environnementales : la consommation de matières premières, la consommation d'énergie ;
- informations sociétales : la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau du Groupe, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de l'entité Inde, que nous avons sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 8% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Toulouse, le 21 avril 2015,  
L'Organisme Tiers Indépendant,

Cabinet de Saint Front  
Jacques de Saint Front

## RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

(Article L. 225-184 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la société DELTA PLUS GROUP, ou d'une société dont 10% au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Un tableau joint en annexe indique :

- Le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- Le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
- Le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la société et par celle qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration

### Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2014

Néant.

### Options d'achat d'actions exerçables et/ou exercées pendant l'exercice 2014

AGE 14/11/2008				
	CA 14/04/2010		CA 09/12/2010	
	Options d'Achat		Options d'Achat	
	PRIX			
	20,00€		24,00€	
	DELAJ D'OPTION			
	entre le 14/04/2014		entre le 09/12/2014	
	et le 14/04/2015		et le 09/12/2015	
BÉNÉFICIAIRES	EXERCÉES EN 2014	ATTRIBUÉES EN 2010	EXERCÉES EN 2014	ATTRIBUÉES EN 2010
M. Alexandre DESROCHES	4 000	4 000	5 000	5 000
M. Bernard JAUBERT				2 500
M. Jérôme BENOIT				5 000
Mme Margaux BENOIT				2 500
<b>Total tenant compte des ruptures de contrat de travail</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>5 000</b>	<b>15 000</b>
<b>Total des options exercées</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>5 000</b>	<b>15 000</b>



## RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

(Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il est rappelé que cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration, en vertu des décisions prises par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de la société, respectivement en date du 15 juin 2012 et du 14 juin 2013, était autorisé à attribuer des actions existantes de la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration n'a cependant procédé à aucune attribution d'actions gratuites de la société DELTA PLUS GROUP au profit des mandataires et/ou salariés de la société ni des mandataires et/ou salariés des sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice 2014.

### Actions Gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2014

Nous vous rappelons enfin que les actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration de la société en dates du 4 avril 2012 et du 7 décembre 2012 à Messieurs DESROCHES et BENOIT sont devenues définitivement acquises aux bénéficiaires en 2014 :

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	N° ET DATE DU PLAN	NOMBRE D' ACTIONS DEVENUES DISPONIBLES DURANT L' EXERCICE
M. Jérôme BENOIT	Plan n°2 du 04/02/2012	4.000
	Plan n°3 du 07/12/2012	4.000
M. Alexandre DESROCHES	Plan n°3 du 07/12/2012	3.000

Le Conseil d'Administration.

## RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

(Article L. 225-129-5 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce, aux termes du présent rapport nous vous informons de l'utilisation qui a été faite sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital consenties par l'Assemblée Générale.

#### DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nature des délégations consenties	Utilisations éventuelles des dites délégations par le Conseil d'Administration au 31.12.2014
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance, le capital social ne pouvant être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000€ de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi, le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000€.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 14 juin 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, le capital social ne pouvant être augmenté d'un montant supérieur à 2.000.000€ de valeur nominale.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 14 juin 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 14 juin 2013.</p>	<p>Néant</p>
<p>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation consentie conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de Commerce, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10% du capital social, soit 367.935€ par l'émission de 183.967 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2€ chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.</li> <li>• Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3% du capital, par la création et l'émission d'au plus 56.897 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 13 juin 2014.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation en vertu des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de Commerce, à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20%) du capital de la Société par an, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce</li> </ul> <p>Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 14 juin 2013.</p>	<p>Néant</p>

Le Conseil d'Administration.

YOUR SAFETY AT WORK

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur les conditions de préparation  
et d'organisation des travaux du Conseil  
et sur les procédures de contrôle interne  
mises en place par la société



Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, ainsi que L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier, en ma qualité de Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, je vous présente ici le rapport annuel sur les principes de gouvernance mis en œuvre au sein de notre entreprise, ainsi qu'une présentation du système et des procédures de contrôle interne. Ces informations ont notamment été collectées lors des séances du Conseil d'Administration et des différents comités qui l'assistent, et lors de réunions avec les Commissaires aux Comptes et nos experts comptables.

## I. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

### 1. Régime juridique

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration.

La Société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56 et L. 225-94 à L. 225- 257 du Code de Commerce.

### 2. Les membres du Conseil

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de cinq membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Notons que notre société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2014 était donc la suivante :

PRÉNOM, NOM, AGE	DATE DE LA 1 <sup>RE</sup> NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS	FONCTIONS PRINCIPALES DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES DANS LA SOCIÉTÉ AU 31.12.14
Jérôme BENOIT 32 ans	12 juin 2009	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	Président Directeur Général	Cf Annexe 2 – Rapport de gestion	21 001
Brigitte BENOIT 57 ans	20 juin 2011	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur, Représentant permanent de la société JBP SAS	Cf Annexe 2 – Rapport de gestion	896 282
Ivo BOSCARDIN 63 ans (1)	21 août 1989	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Directeur Général Délégué	Cf Annexe 2 – Rapport de gestion	242 448
Pierre GRADENIGO 64 ans	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Président de STIPA et HPG (SAS)	1
Bruno MATHIEU 55 ans (1)(2)	15 juin 2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018	Administrateur	Managing director de Nevastar Finance et Director de Themis CP Ltd	1

(1) Ces administrateurs sont des administrateurs de nationalité étrangère et/ou justifiant d'une expérience internationale, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre un objectif de diversification de la composition de ses membres.

(2) Ces administrateurs sont des administrateurs indépendants selon les critères définis par le code de gouvernance Middlednext: ils ne sont ni salariés/ mandataires sociaux, ni clients/ fournisseurs/ banquiers de la société, ils ne sont pas actionnaires de référence, n'ont pas de liens familiaux proches et n'ont jamais été des auditeurs de l'entreprise.

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des administrateurs concernés à la lumière des récentes évolutions législatives. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi (Cf. Annexe 2 – Rapport de Gestion).

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par la loi du 27 janvier 2011, un palier de 20% de femmes au minimum doit être respecté à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le 1<sup>er</sup> janvier 2014. DELTA PLUS GROUP applique ce principe et s'y conforme : en 2014 sur les cinq administrateurs de la société l'un d'entre eux est une femme.

La société DELTA PLUS GROUP SA se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Compte tenu de sa structure, de son appartenance à la catégorie des Valeurs Moyennes et Petites (VaMP), et de la teneur du code de gouvernance Middlednext, le Conseil d'Administration a adhéré audit code depuis 2013.

### 3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

#### Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rend compte de son activité dans le rapport de gestion annuel.

Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité ad hoc.

Enfin, le Conseil d'Administration prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi ;
- constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la société, soit par les filiales de la société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'Administration plafonnant le montant maximum des cautions avals et garanties qu'ils peuvent octroyer.

#### Compte-rendu d'activités 2014

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- pour examiner les comptes annuels ;
- pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- pour examiner les comptes semestriels ;
- pour examiner la stratégie du Groupe DELTA PLUS
- pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux.

Le taux de présence globale des membres du Conseil d'Administration était de 84 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe DELTA PLUS sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS et reportés sur les registres du Conseil d'Administration.

#### Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2014 figure dans l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la société.

Les administrateurs également mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales ne perçoivent pas de jetons de présence en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Les modalités d'attribution des jetons de présence au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements des jetons de présence figure dans l'Annexe 3 du rapport de gestion de la société.

## II. LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEUR RÔLE

Le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux et faire procéder à toutes vérifications qu'il juge opportunes. Il décide de la mise en place de différents comités destinés à l'assister et de la hiérarchisation des pratiques de contrôle interne.

### 1. Les comités spécialisés assistant le Conseil

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités, le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité des Rémunérations.

### **Le Comité Exécutif**

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe DELTA PLUS. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

### **Comité de Direction**

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe DELTA PLUS. Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe DELTA PLUS.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe DELTA PLUS.

Il se réunit tous les mois au siège de la société.

### **Le Comité des Rémunérations**

A ce jour composé de deux administrateurs (dont un administrateur indépendant) et d'un consultant externe, il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe DELTA PLUS et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relativement à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe DELTA PLUS.

Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants. Pour la deuxième année consécutive, le Comité des Rémunérations a ainsi émis une préconisation quant au versement de la partie variable de la rémunération des dirigeants afin que la moitié de la rémunération variable ne soit versée aux dirigeants que postérieurement à la clôture des comptes (sociaux et consolidés) au 31 décembre 2014, afin que soit prise en compte la performance desdits dirigeants, appréciée au regard des résultats retranscrits dans les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, préalablement au Conseil d'Administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

### **La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration**

Pour répondre à ses obligations légales, le Conseil d'Administration a choisi depuis 2013 de mettre en place une formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration.

La formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration regroupe tous les administrateurs à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Sa mission est de procéder au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, au suivi du processus d'élaboration de l'information financière, au suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et au suivi des travaux des Commissaires aux Comptes en toute indépendance.

Ladite formation de Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration s'est réunie pour la première fois lors de la séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2013. Elle se réunit depuis cette date lors de chaque séance du Conseil d'Administration ayant pour ordre du jour l'arrêté des comptes semestriels ou annuels de DELTA PLUS GROUP.

## **2. Les autres acteurs au sein de notre société:**

D'autres acteurs jouent un rôle majeur en matière de contrôle interne.

Il s'agit à la fois d'intervenants internes et externes au Groupe DELTA PLUS.

### **La Direction Générale:**

Elle est à l'initiative des mesures de contrôle interne. La conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne font partie de ses attributions. Elle est régulièrement informée des dysfonctionnements, insuffisances et difficultés d'applications du dispositif.

Elle soumet ensuite au Conseil d'Administration ses propositions de mesures et présente les caractéristiques des dispositifs. C'est alors au Conseil d'Administration de décider des mesures de contrôle interne propres à être mises en œuvre.

### **Le Comité de Pilotage Qualité:**

Ce comité a pour but de contrôler le bon fonctionnement du processus de contrôle interne, d'en identifier les carences

et d'établir des plans d'action pour pallier ces carences. Les résultats des audits internes effectués sous le contrôle du service Qualité sont reportés au Comité de Pilotage Qualité qui les analyse et lance les actions qui s'avèrent nécessaires. Le Comité Pilotage Qualité rend compte de ses actions et de ses résultats au Comité de Direction. Ses interventions permettent notamment de garantir la certitude du maintien de la certification ISO 9001 version 2008.

### **Le Service Qualité :**

Ce service a la responsabilité de suivre le dispositif de contrôle interne appliqué dans chaque service. Il initie l'établissement des procédures, sans être directement impliqué dans la mise en œuvre au quotidien de ces procédures. Il veille à ce que les procédures soient actualisées et suivies. Le Service Qualité organise également des audits internes (réalisés par les différents opérateurs de l'entreprise réalisant un audit sur le fonctionnement d'un des services dont ils ne font pas partie). Les audits internes permettent d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et donnent lieu à différentes préconisations aux fins d'améliorer le dispositif.

Le Service Qualité gère également le suivi des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS.

### **Les différents collaborateurs internes :**

Ils sont en charge du fonctionnement, de la surveillance et de l'actualisation des procédures. Ils font remonter leurs observations au Service Qualité pour que soient apportées aux procédures existantes toutes les adaptations et/ou modifications nécessaires. Ils peuvent également être les intervenants des audits réalisés en interne.

### **Les Experts Comptables et la Direction Financière :**

Ils peuvent utiliser les travaux réalisés lors des audits internes en tant qu'éléments collectés au titre des assertions qu'ils souhaitent vérifier.

Ils apprécient notamment :

- L'organisation de l'audit en termes de planification, mise en œuvre et supervision des travaux ;
- La documentation existante, y compris les programmes de travail et autres procédures écrites ;
- La prise en compte par le management local des recommandations formulées lors de l'audit et la mise en œuvre des actions pour répondre à ces recommandations ;
- Qu'une solution appropriée a été apportée aux problématiques mises en évidence par les travaux de l'audit interne ;
- Que les rapports ou autres documents de synthèse résultant de l'audit interne sont cohérents avec les résultats des travaux réalisés par ce dernier.

Le processus de contrôle interne, au sein du Groupe DELTA PLUS, a pour objectif principal de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs stratégiques définis par la Direction Générale, mais il permet également d'obtenir la certification sous référentiel ISO 9001 version 2008 de DELTA PLUS GROUP et de ses principales filiales françaises et filiales de production.

## **III. LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**

Le Groupe DELTA PLUS est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France, à APT) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe DELTA PLUS est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle - du moins par pays d'implantation (des filiales) et par métier (produits de protection de la tête, du corps, des mains, des pieds et antichute) - tout en disposant de systèmes d'informations permettant au holding du Groupe DELTA PLUS de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe DELTA PLUS utilise d'ailleurs le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Plus précisément, les domaines et/ou processus appliqués concernent notamment les principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.

### **1. Gestion des Risques et mise en œuvre de procédure par le Service Qualité**

#### **La Gestion des risques :**

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- Les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- La réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la société DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, la société DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

### La mise en œuvre des procédures par le Service Qualité

Le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Qualité, cette fonction est centralisée au siège du Groupe DELTA PLUS. La Qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au Comité de Pilotage Qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction Qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de Qualité et d'un Responsable Qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe DELTA PLUS, les Directeurs opérationnels et les Managers de « Market Units », dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante.
- Evaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur « Market Units » sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et des procédures de contrôle efficaces et efficientes.
- Animer et veiller à la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les directions du Groupe DELTA PLUS.
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes.
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe DELTA PLUS, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité.
- Mettre en œuvre et assurer un compte-rendu régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS (taux de service clients, taux de services approvisionnement, ...).

La Qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe DELTA PLUS, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **L'assistance** : il s'agit de missions d'assistance accomplies :
  - Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
  - Pour la facilitation et la constitution de groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus ;
  - Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.
- **L'audit de Market Unit** : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit.

La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS) constitue la principale initiatrice de ces missions.

La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.

- **L'audit de processus** : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units.

Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre un rôle de type « régulier » (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures groupe, des lois, de l'éthique) et un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe DELTA PLUS.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.



## 2. Contrôle Interne mis en place

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance, définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

### Élaboration, Qualité et Contrôle de l'information Financière

La société DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un compte-rendu financier mensuel (produit par chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS) établi conformément au référentiel comptable du Groupe DELTA PLUS, assure un contrôle permanent du processus d'élaboration de l'information financière, et permet une préparation des deux consolidations annuelles dans les meilleures conditions possibles.

Les comptes-rendus de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire qui m'est personnellement adressé, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à l'élaboration de l'information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS (rattachée au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des sociétés du Groupe DELTA PLUS. L'objectif est à terme de parvenir à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque société du Groupe DELTA PLUS.

La société fait appel à son cabinet d'expertise comptable habituel (cabinet notamment en charge de l'élaboration des comptes consolidés et parfaitement informé du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collège d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des sociétés du Groupe DELTA PLUS et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui m'est présentée semestriellement à l'issue des travaux de consolidation.

Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la Trésorerie et le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS, qui tiennent à jour un état récapitulatif des engagements hors bilan. Ce tableau permettant à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe DELTA PLUS relatives à l'information financière.

### La conformité aux lois et règlements

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe DELTA PLUS veillent à son application rigoureuse.

Il s'agit d'un objectif majeur pour la société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité.

C'est pourquoi le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la société mère et les filiales du Groupe DELTA PLUS.

Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe DELTA PLUS (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par les différentes sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le service juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la société mère, et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

L'aspect conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour le Groupe DELTA PLUS qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (notice, étiquetage, tests,...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le service Marketing Technique qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes européennes), en collaboration avec les chefs de produits.

### **La Réalisation Optimale des Opérations et la Prévention des Risques Opérationnels et Financiers**

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont liés à, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la société mère.

La société DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe DELTA PLUS autour de filiales autonomes ;
- Une communication permanente entre les managers ;
- Un compte-rendu mensuel financier et commercial systématique ;
- Un compte-rendu des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
- Des audits réguliers des filiales ;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale ;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance Groupe ;
- Une gestion centralisée de la trésorerie ;
- Un processus budgétaire rigoureux ;
- Une coordination juridique des filiales ;
- Un ERP (« Entreprise Resource Planning ») efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe DELTA PLUS, permettant une communication uniforme et efficace avec les filiales ;
- Un compte-rendu et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe DELTA PLUS.

C'est par l'application de ces différentes méthodes que le Groupe DELTA PLUS tend à sécuriser et optimiser ses opérations dans le dessein de parvenir à ses objectifs de performance.

Compte tenu des différentes structures existantes et du développement de systèmes de contrôle tels que j'ai pu vous les présenter ici, la société DELTA PLUS GROUP s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en termes de gouvernance d'entreprise.

À APT

Le 1<sup>er</sup> Avril 2015

M. Jérôme BENOIT.

Président du Conseil d'Administration

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société, et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

### **Il nous appartient :**

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

### **Ces diligences consistent notamment à**

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations, et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES

Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X.PERT AUDIT

Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

## SOMMAIRE

Etat consolidé de la situation financière	76	<b>Note 4 : Facteurs de risque</b>	<b>90</b>
Compte de résultat consolidé	77	4.1 Risque de marché	90
Etat du résultat global consolidé	77	4.1.1 Risque de change	90
Tableau des flux de trésorerie	78	4.1.2 Risque de taux d'intérêt et couverture	91
Tableau de variation des capitaux propres	79	4.1.3 Risque de prix (Matières premières)	92
Notes annexes aux Comptes Consolidés	82	4.2 Risque de crédit	92
NOTE 1 : Informations générales sur le Groupe DELTA PLUS – Description de l'activité	82	4.3 Risque de liquidité	92
NOTE 2 : Faits marquants	82	4.4 Risques liés à l'activité du Groupe	94
NOTE 3 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables.	82	4.5 Risques juridiques liés à la réglementation applicable	95
3.1 Base de préparation des états financiers	82	4.6 Risques environnementaux et géopolitiques	95
3.2 Hypothèses et estimations	83	4.7 Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage	95
3.3 Secteurs opérationnels	84	<b>Note 5 : Évolution du périmètre</b>	<b>96</b>
3.4 Règles de consolidation	84	5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation	96
3.5 Regroupements d'entreprises	84	5.2 Modifications du périmètre et autres informations	97
3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères	84	5.3 Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10%.	97
3.7 Transactions libellées en devises	85	<b>Note 6 : Commentaires sur le bilan et le compte de résultat</b>	<b>98</b>
3.8 Écarts d'acquisition	85	6.1 Etat des immobilisations incorporelles	98
3.9 Immobilisations incorporelles	85	6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition	100
3.10 Immobilisations corporelles	85	6.4 Autres actifs financiers	101
3.11 Impairment test	86	6.5 Instruments Financiers Dérivés	101
3.12 Autres actifs financiers	86	6.6 Instruments financiers disponibles à la vente	102
3.13 Instruments financiers dérivés	87	6.7 Stocks	102
3.14 Stocks	87	6.8 Créances clients et autres créances :	102
3.15 Créances et Dettes	87	6.9 Trésorerie	103
3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	87	6.10 Capital	104
3.17 Capital	88	6.11 Paiement en actions	104
3.18 Passifs financiers	88	6.13 Engagements donnés aux salariés	106
3.19 Impôts	88	6.14 Provisions non courantes	107
3.20 Avantages au personnel	88	6.15 Instruments financiers par catégorie	107
3.21 Paiements fondés sur des actions	89	6.16 Impôts	108
3.22 Provisions non courantes	89	6.17 Ventilation du chiffre d'affaires	110
3.23 Chiffre d'affaires	89	6.18 Produits et charges opérationnels non courants	110
3.24 Soldes intermédiaires	90	6.19 Résultat financier	111
3.25 Produits et charges financiers	90	6.20 Charges par nature	111
3.26 Résultat par action	90	6.21 Charges de personnel	113
3.27 Distribution de dividendes	90	6.22 Résultat par action	114
		6.23 Dividendes	114
		6.24 Engagements donnés et reçus	114
		6.25 Regroupement d'entreprises	115
		6.26 Parties liées	115
		<b>Note 7 : Informations sectorielles</b>	<b>116</b>
		<b>Note 8 : Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>118</b>

YOUR SAFETY AT WORK

**COMPTES  
CONSOLIDÉS AU  
31 DÉCEMBRE 2014**



## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'Euros

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Ecart d'acquisition	6.3	44 959	42 842
Immobilisations incorporelles	6.1	533	585
Immobilisations corporelles	6.2	6 373	6 577
Autres actifs financiers	6.4	1 291	1 157
Actifs d'impôts différés	6.16	987	1 998
<b>TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS</b>		<b>54 143</b>	<b>53 158</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	6.7	48 113	42 047
Clients	6.8	34 199	30 537
Autres débiteurs	6.8	11 902	9 715
Trésorerie	6.9	14 789	16 780
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>109 002</b>	<b>99 079</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>163 145</b>	<b>152 237</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>NOTE</b>			
<b>31/12/2014</b>			
<b>31/12/2013</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	6.10	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(1 184)	(1 861)
Réserves et résultat consolidés		76 120	63 390
Participations ne donnant pas le contrôle NCI		(15)	34
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>78 600</b>	<b>65 242</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs financiers non courants	6.12	9 710	12 263
Engagements donnés aux salariés	6.13	991	732
Provisions non courantes	6.14	246	666
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>10 948</b>	<b>13 660</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		16 812	13 367
Dettes fiscales et sociales		8 623	7 339
Autres dettes		7 640	7 236
Autres passifs financiers courants	6.12	40 522	45 392
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>73 597</b>	<b>73 335</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>163 145</b>	<b>152 237</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	6.17	173 020	159 566
Coût d'achat des marchandises vendues	6.20	(87 956)	(81 673)
Charges variables	6.20	(13 904)	(12 773)
Charges fixes	6.20	(25 068)	(23 880)
Charges de personnel	6.21	(29 193)	(27 531)
Autres produits et charges		58	11
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>16 957</b>	<b>13 720</b>
Produits opérationnels non courants	6.18	-	38
Charges opérationnelles non courantes	6.18	(88)	(748)
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>(88)</b>	<b>(710)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>16 869</b>	<b>13 010</b>
Coût de l'endettement financier brut	6.19	(2 172)	(2 014)
Autres charges financières	6.19	(1 258)	(2 003)
Autres produits financiers	6.19	1 162	638
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>		<b>14 602</b>	<b>9 630</b>
Impôt sur le résultat	6.16	(4 069)	(1 944)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>10 533</b>	<b>7 687</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>(631)</b>
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>10 533</b>	<b>7 055</b>
Dont part du groupe		10 581	7 106
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		(48)	(50)
Résultat net par action des activités poursuivies		5,91	4,33
Résultat net dilué par action des activités poursuivies		5,91	4,33
Résultat net par action	6.22	5,91	4,00
Résultat net dilué par action	6.22	5,91	4,00

Le compte de résultat est retraité du reclassement de l'écart actuariel des avantages au personnel en OCI.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>10 533</b>	<b>7 055</b>
Ecart de conversion	6.5	4 604	(4 050)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Impôts sur les autres éléments du résultat global		-	-
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>4 604</b>	<b>(4 050)</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite		(38)	31
Impôts		13	(10)
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>(25)</b>	<b>21</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>		<b>15 112</b>	<b>3 026</b>
Dont part du groupe		15 160	3 076
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		(48)	(50)

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

En milliers d'Euros

	NOTE	EXERCICE 31/12/14	EXERCICE 31/12/13
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		10 533	7 055
<b>Ajustements :</b>			
Elimination des amortissements	6.1	1 821	1 799
Elimination des provisions		829	1 285
Autres prod.et chges sans incidence trésorerie		-	(109)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>13 183</b>	<b>10 031</b>
Elimination de la charge (produit) d'impôt	6.16	4 069	1 944
Elimination du coût de l'endettement financier net	6.19	2 172	2 014
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>19 423</b>	<b>13 989</b>
Incidence de la variation du B.F.R.		(7 770)	955
Impôts payés		(3 057)	(2 627)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>8 596</b>	<b>12 317</b>
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation		-	(3 879)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.2	(1 353)	(1 547)
Acquisition d'actifs financiers	6.4	(83)	(39)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		57	279
Cession d'immobilisations financières	6.4	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 709)</b>	<b>(5 186)</b>
Augmentation de capital		-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		677	91
Variation dette financière	6.12	(7 423)	1 553
Intérêts financier nets versés	6.19	(2 172)	(2 014)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(2 144)	(1 776)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(11 062)</b>	<b>(2 146)</b>
Incidence de la variation des taux de change		2 184	(808)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>(1 991)</b>	<b>4 177</b>
Trésorerie à l'ouverture :	6.9	16 780	12 602
Trésorerie à la clôture :	6.9	14 789	16 780
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(1 991)</b>	<b>4 177</b>



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'Euros

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2012</b>	3 679	12 925	40 435	(1 952)	2 089	6 659	63 837	(1)	63 836
Affectation du résultat & reclassement	-	-	6 659	-	-	(6 659)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	21	-	(4 050)	-	(4 029)	-	(4 029)
<b>Résultat de 2013</b>	-	-	-	-	-	7 105	7 105	(50)	7 055
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	21	-	(4 050)	7 105	3 076	(50)	3 026
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	200	-	-	-	200	-	200
Dividendes distribués	-	-	(1 776)	-	-	-	(1 776)	-	(1 776)
Variation de l'auto détention	-	-	-	91	-	-	91	-	91
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	96	96
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Autres	-	-	(219)	-	-	-	(219)	-	(219)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	3 679	12 925	45 320	(1 861)	(1 961)	7 105	65 208	34	65 242
Affectation du résultat & reclassement	-	-	7 105	-	-	(7 105)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(25)	-	4 604	-	4 579	-	4 579
<b>Résultat de 2014</b>	-	-	-	-	-	10 581	10 581	(48)	10 533
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	(25)	-	4 604	10 581	15 160	(48)	15 112
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	(355)	-	-	-	(355)	-	(355)
Dividendes distribués	-	-	(2 144)	-	-	-	(2 144)	-	(2 144)
Variation de l'auto détention	-	-	-	677	-	-	677	-	677
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Autres	-	-	70	-	-	-	70	(2)	68
<b>Au 31 décembre 2014</b>	3 679	12 925	49 971	(1 184)	2 643	10 581	78 614	(15)	78 600



UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION MONDIAL  
POUR UNE PROXIMITÉ INTERNATIONALE

YOUR SAFETY AT WORK

**ANNEXES AUX  
COMPTES  
CONSOLIDÉS**



## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### NOTE 1 : Informations générales sur le Groupe DELTA PLUS – Description de l'activité

DELTA PLUS GROUP est une société anonyme de droit français. Les actions de la société sont admises à la cote du marché Euronext de Nyse Euronext compartiment C de la Bourse de Paris.

La société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à APT. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), essentiellement en Europe, mais il se développe de plus en plus dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales (ci-après « le Groupe DELTA PLUS »), ainsi que les intérêts du Groupe DELTA PLUS dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 avril 2015. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des associés du 19 juin 2015.

### NOTE 2 : Faits marquants

En 2014, les ventes de DELTA PLUS GROUP ont progressé de 8,4 % (9,8 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à l'exercice 2013. Le Chiffre d'Affaires 2014 s'est élevé à 173,0 millions d'Euros.

Le Groupe a réalisé en 2014 un Chiffre d'Affaires historique.

L'exercice 2014 a permis au Groupe de confirmer le retour de la croissance des ventes en Europe. Sur l'année, le Chiffre d'Affaires en Europe progresse ainsi de 5,3 % (+5,1 % à périmètre et taux de change constants).

Hors Europe, le dynamisme des ventes est resté très soutenu, avec une progression du Chiffre d'Affaires de 12,1 % (+15,3 % à périmètre et taux de change constants).

Le Groupe a notamment bénéficié de l'effet de périmètre lié à l'intégration de PRO SAFETY au Brésil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

DELTA PLUS GROUP a finalisé cette année l'intégration opérationnelle de cette nouvelle filiale au sein du Groupe.

Globalement, la croissance est restée très soutenue dans la plupart des pays émergents en 2014.

Toutefois, le Groupe est resté vigilant sur l'évolution de la situation en Ukraine, où l'activité a été pénalisée tout au long de l'année par la crise politique et militaire qui touche le pays (-11 % hors effet de change, et -39 % en Euros, ce qui représente une baisse de Chiffre d'Affaires de 2,0M€).

Hors Europe, le moteur de la croissance en 2014 est resté la Chine, où le Groupe a conforté sa position d'acteur majeur sur le marché local.

Au plan bilanciel, l'optimisation des éléments de BFR, et la diminution de l'endettement, confirmée au 31 décembre 2014, permet de donner à DELTA PLUS GROUP les moyens nécessaires au financement de ses prochaines étapes de développement.

Parallèlement, DELTA PLUS GROUP a maintenu ses efforts sur la maîtrise de ses coûts, ce qui lui permet d'améliorer sa rentabilité opérationnelle (9,8 % du Chiffre d'Affaires en 2014 contre 8,6 % en 2013) et son résultat net (10,5M€ en 2014 contre 7,1M€ en 2013).

### NOTE 3 : Synthèse des principales règles et méthodes comptables

#### 3.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), tel qu'adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2014, disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) et qui, pour le Groupe DELTA PLUS, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB à l'exception de l'application d'IFRIC 21 « droits ou taxes » dont les impacts potentiels ne sont pas jugés significatifs.

Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe DELTA PLUS avait décidé en 2005 :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers dérivés ;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

### **Amendements et Interprétations entrant en vigueur en 2014**

- Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2014 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe DELTA PLUS ;
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendement aux IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modification d'IAS 36 « Informations à fournir sur les valeurs recouvrables des actifs non financiers ».

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe DELTA PLUS mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

### **3.2 Hypothèses et estimations**

La Direction du Groupe DELTA PLUS procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel européen de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe DELTA PLUS en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés, fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.

Les hypothèses et estimations retenues concernant le conflit Ukrainien sont détaillées dans la note 4.6 « risques environnementaux et géopolitiques ».

### 3.3 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe DELTA PLUS :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS a été identifié comme étant le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués qui prennent collégalement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 «Secteurs opérationnels», l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques « Europe » et « Hors Europe ».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

### 3.4 Règles de consolidation

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe DELTA PLUS. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Toutes les transactions internes entre sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe DELTA PLUS.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe DELTA PLUS détient moins de 50% du capital et exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

### 3.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe DELTA PLUS engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe DELTA PLUS décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

### 3.6 Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les filiales hors-Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros en utilisant la méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique ;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'Etat du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

Aucune filiale du Groupe DELTA PLUS n'est située dans un pays dont l'économie est hyper-inflationniste au sens de l'IAS 29.

### 3.7 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financiers.

### 3.8 Écarts d'acquisition

Le Groupe DELTA PLUS évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

– d'une part, le total de :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;

et

– d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe DELTA PLUS n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclut une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.

Compte tenu de la taille du Groupe DELTA PLUS, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

### 3.9 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront au Groupe DELTA PLUS et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

### 3.10 Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation :

**Les principales durées d'utilité retenues sont :**

Constructions ..... 30 à 50 ans

Matériel industriel ..... 5 à 10 ans

Agencements ..... 5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en "Charges fixes".

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe DELTA PLUS et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

**3.11 Impairment test****3.11.1 Ecart d'acquisition**

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT au niveau auquel le Groupe DELTA PLUS organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à un UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 3.3. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors-Europe ».

Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du Chiffre d'Affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe DELTA PLUS retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

**3.11.2 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "Autres charges opérationnelles".

**3.12 Autres actifs financiers**

Le Groupe DELTA PLUS classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.

- **Prêts et créances :**

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- **Actifs financiers disponibles à la vente :**

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.



- **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :**

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les valeurs mobilières de placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

- **Décomptabilisation des actifs financiers :**

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe DELTA PLUS n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

- **Dépréciation des actifs financiers :**

Le Groupe DELTA PLUS évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

### **3.13 Instruments financiers dérivés**

Le Groupe DELTA PLUS négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en dollars. Le Groupe DELTA PLUS utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers de taux variable à taux fixe. Certains instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture, ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Puis, à chaque clôture, les variations de leur juste valeur seront immédiatement enregistrées au compte de résultat dans le résultat financier sur la ligne « autres ».

### **3.14 Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes (main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

### **3.15 Créances et Dettes**

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

Les créances (dettes) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe DELTA PLUS à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances (dettes) dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les douze mois sont classées en actif (dettes) courant.

### **3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

### 3.17 Capital

#### – Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

#### – Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

### 3.18 Passifs financiers

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe DELTA PLUS dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de douze mois après la date de clôture.

### 3.19 Impôts

L'impôt sur les sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

A la suite de l'instauration de la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe DELTA PLUS a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- la part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle ;
- la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12, parce que la base imposable est considérée comme étant plus assimilée au résultat net qu'au Chiffre d'Affaires.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle sur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprise, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

### 3.20 Avantages au personnel

#### • Régimes à cotisations définies

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe DELTA PLUS participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe DELTA PLUS n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

#### • Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe DELTA PLUS au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au

travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- l'âge,
- la catégorie socio-professionnelle,
- l'âge de départ en retraite,
- l'ancienneté au moment du départ à la retraite,
- le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Elle intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe DELTA PLUS :

- la convention collective,
- les hypothèses de progression de salaires,
- le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les autres coûts sont comptabilisés en résultat net.

#### • Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

#### • Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

### 3.21 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminés par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

La juste valeur de l'estimation des gains a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

Ce modèle tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

### 3.22 Provisions non courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe DELTA PLUS un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe DELTA PLUS.

### 3.23 Chiffre d'Affaires

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe. Les produits sont comptabilisés à la date où ils peuvent être évalués de façon fiable, ou il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe DELTA PLUS et que les critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe DELTA PLUS décrite ci-après. Le Groupe DELTA PLUS base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de client et de transaction ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- Le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe DELTA PLUS a transféré à l'acheteur, essentiellement des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des

conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrés à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe DELTA PLUS ;

- Le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe DELTA PLUS.

### 3.24 Soldes intermédiaires

Le Groupe DELTA PLUS présentait jusqu'en 2013 un sous-total intitulé « Marge brute » et un sous-total intitulé « Résultat opérationnel courant » dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute était la différence entre le chiffre d'affaires tel que défini dans la note 3.23 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises.

Aujourd'hui le groupe n'est plus seulement un distributeur mais également fabricant. Cet indicateur de Marge brute a donc perdu de sa pertinence au fil des années.

Aussi, dorénavant la rentabilité n'est plus mesurée que par le Résultat opérationnel courant.

Conformément à la recommandation CNC 2009-R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total « Résultat opérationnel courant » exclut du résultat opérationnel les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total présenté de manière distincte du résultat opérationnel n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres Groupes.

### 3.25 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- L'effet de désactualisation des provisions et des créances long-terme ;
- Le résultat de change ;
- La perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés ;
- Les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

### 3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

### 3.27 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société mère.

## NOTE 4: Facteurs de risque

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS.

### 4.1 Risque de marché

#### 4.1.1 Risque de change

Le Groupe DELTA PLUS exerce une partie de ses activités hors zone euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US Dollar.

En 2014, la part du Chiffre d'Affaires réalisée par le Groupe en Euros s'est élevée à environ 66M€ (soit 38% du Chiffre d'Affaires consolidé).

Les principales devises de facturation autres que l'Euro ont été : l'US Dollar pour 33M€ de Chiffre d'Affaires (19%), le RMB chinois pour 23M€ de Chiffre d'Affaires (13%), le Real brésilien pour 11M€ (6%) et le Zloty polonais pour 10M€ (6%).

Les autres devises, qui représentent un Chiffre d'Affaires de 30M€ en 2014 (soit 18% du Chiffre d'Affaires consolidé) sont notamment : l'ARS (Argentine), le GBP (UK), le PEN (Pérou), l'UAH (Ukraine) et diverses devises européennes.

Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la direction financière du Groupe DELTA PLUS. Il peut, par exception, ne pas avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient. Les dettes et créances en devises de même nature et de durées équivalentes, font l'objet d'une compensation et seule l'exposition nette est couverte. Le Groupe DELTA PLUS a pour politique de couvrir entre 70% et 100% des cash-flows futurs anticipés (principalement les achats de stocks et les ventes) dans chaque devise importante sur les 12 mois à venir. Les couvertures sont, en règle générale, réalisées auprès d'établissements bancaires. Les instruments de couverture utilisés sont des contrats de change à terme. Le pilotage du risque de change et sa couverture reposent sur des référentiels internes au Groupe DELTA PLUS.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe DELTA PLUS. L'US Dollar est une monnaie qui influe significativement sur le prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

#### 4.1.2 Risque de taux d'intérêt et couverture

Le Groupe DELTA PLUS ne détient pas d'actifs significatifs portants intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe DELTA PLUS est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe DELTA PLUS. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe DELTA PLUS au risque de variation de juste valeur liée à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. A cet effet, le Groupe DELTA PLUS utilise les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps de taux et caps).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture. Les couvertures de taux d'intérêts sont concentrées sur les principales devises. Les limites de couverture par devise sont fixées en prenant en compte notamment le ratio d'endettement du Groupe DELTA PLUS.

Au 31/12/2014, il existe 4 contrats de couverture de taux d'intérêts au niveau du Groupe DELTA PLUS :

- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS SERVICES pour garantir les frais financiers d'une partie des lignes court terme de la société. Le montant garanti s'élève à 4M€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance mars 2015 et un taux moyen garanti à 1.019%.
- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS GROUP pour garantir une partie de l'emprunt ayant servi à l'achat de la société ALLSAFE FZE. Le montant garanti s'élève au 31/12/14 à 995K€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance janvier 2015 et un taux garanti à 2,13%. Le contrat prévoit également une désactivation de la couverture si l'EURIBOR 3 mois est supérieur à 5%.
- 1 contrat de swap de taux sur la société DELTA PLUS GROUP pour garantir l'endettement. Le montant garanti s'élève au 31/12/14 à 661K€ avec un taux de référence EURIBOR 3 mois à échéance avril 2016 et un taux garanti à 0.98%.
- 1 contrat CAP sur la société DELTA PLUS GROUP pour l'achat de la société PRO SAFETY. Le montant garanti s'élève au 31/12/2014 à 1.396K€ à échéance septembre 2017 avec un taux garanti de 2%, une prime de 0.34%.

Une variation instantanée de +/- 1% des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à -/+ 502K€ sur le résultat consolidé du Groupe DELTA PLUS avant impôts en 2014.

Aucun nouveau contrat n'a été mis en place en 2014.

EN MILLIERS D'EUROS	ACTIFS FINANCIERS (A)		PASSIFS FINANCIERS (B)		EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE (C) = (B) - (A)		INSTRUMENT DE COUVERTURE DE TAUX (D)		EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE (E) = (C) + (D)	
	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE
Moins d'un an	14 789	-	6 674	34 301	(8 115)	34 301	-	5 656	(2 459)	28 645
De 1 à 5 ans	-	-	6 274	2 177	6 274	2 177	-	-	6 274	2 177
Plus de 5 ans	-	-	317	490	317	490	-	-	317	490
	14 789	-	13 265	36 967	(1 524)	36 967	-	5 656	4 132	31 311

Au 31 Décembre 2014, il n'y a pas eu d'évolution significative des expositions à taux variable et à taux fixe avant et après couverture.

### 4.1.3 Risque de prix (Matières premières)

Le Groupe DELTA PLUS utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix, néanmoins le Groupe DELTA PLUS ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix de vente, nous considérons que le risque est couvert.

### 4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe DELTA PLUS. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière, détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Historiquement, les créances clients, pour lesquelles des retards de paiement compris entre 0 et 6 mois sont constatés, finissent dans leur grande majorité par être payées.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe DELTA PLUS et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe DELTA PLUS qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

### 4.3 Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe DELTA PLUS au meilleur coût. Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Le Groupe DELTA PLUS a aussi négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme, et le Groupe DELTA PLUS conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe DELTA PLUS veille à négocier des contrats financiers sans clause de type "covenants".

Néanmoins, dans le cadre de l'emprunt souscrit pour le financement de l'acquisition des titres de la société ALLSAFE. FZE, le 9 janvier 2008, par la société DELTA PLUS GROUP, le Groupe DELTA PLUS s'est engagé à respecter deux ratios financiers définis contractuellement et faisant appel à des termes répondant à des définitions contractuelles spécifiques.

Ces ratios calculés sur la base des comptes consolidés sont :

– Endettement financier net / situation nette consolidée < 1  
soit 32.428K€ / 79.837K€ = 0,406

– Endettement financier net / CAF < 3,5  
soit 32.428K€ / 14.190K€ = 2,285

La dette ne devient exigible que si les deux ratios ne sont pas respectés cumulativement. Au 31 décembre 2014 les deux ratios sont respectés. La dette n'a donc pas été reclassée en dette courante. Le solde de l'emprunt s'élève à 1.512K€ au 31 décembre 2014.

Le risque de liquidité est mesuré chez DELTA PLUS GROUP grâce aux indicateurs suivants :

#### • Montant de la dette nette

Au 31 décembre 2014, le montant de la dette nette s'élevait à 35.443K€, en baisse de 5.433K€ par rapport au 31 décembre 2013 (40.876K€) :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers non courants	-	-
Passifs financiers courants	40 522	45 392
Trésorerie	(14 789)	(16 780)
<b>Endettement financier net courant</b>	<b>25 733</b>	<b>28 613</b>
Passifs financiers non courants	9 710	12 263
<b>Endettement financier net</b>	<b>35 443</b>	<b>40 876</b>
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	19 423	13 989
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	13 183	10 031

- **Adéquation du montant de la dette nette court terme avec le BFR opérationnel**, et notamment le niveau des stocks. La stratégie du Groupe a toujours été, historiquement, de financer les stocks et les créances clients par les découverts bancaires (le niveau de découvert est un choix du Groupe et non une situation subie).

Dans ce domaine, le Groupe a effectué au cours des dernières années un important travail d'optimisation de son BFR qui a permis l'amélioration significative de ce ratio.

Au 31 décembre 2014, la dette nette ne représente plus que 35,4M€ (dont 25,7M€ de part à court terme). Au 31 décembre 2013, la dette nette atteignait 40,9M€ (dont 28,6M€ de part à court terme).

Les stocks s'élevant à 48,1M€ au 31 décembre 2014, le financement court terme ne représente plus que 53 % de la valeur des stocks. Ce niveau est donc meilleur que le niveau cible historique.

Ce pourcentage était à 68 % au 31 décembre 2013 (28,2M€ de financement court terme pour 42M€ de stocks).

- **L'indicateur de répartition de la dette financière nette entre la partie court terme et la partie moyen terme :**  
La quote-part du court terme dans le poids de la dette nette totale est passée de 87 % à fin 2011 à 73 % à fin 2014 (70 % au 31 décembre 2013).

L'évolution favorable de ce ratio a permis de rééquilibrer la structure de la dette et de rallonger la maturité de la dette consolidée.

- **Le ratio d'endettement (Gearing)** (Dette financière nette / Capitaux propres consolidés) :

Ce ratio, présenté à l'occasion de chaque communiqué sur les résultats (annuels et semestriels) s'est également amélioré de façon significative entre fin 2011 (104 %) et fin 2014 (45 %). Il s'élevait à 63 % au 31 décembre 2013.

Cette amélioration s'est poursuivie en 2014, le Gearing atteignant 56 % au 30 juin 2014 et 45 % au 31 décembre 2014. Il s'agit de niveaux historiquement bas pour le Groupe. Le ratio «normatif» du Groupe se situe à un niveau d'environ 80 %.

- **Le taux d'utilisation des découverts** (montant des lignes de découvert utilisées / montant des lignes de découvert autorisées) :

Ce ratio est actuellement de 50 % d'utilisation environ.

Cet indicateur est important dans la mesure où il nous permet nous assurer que notre marge de sécurité en cas de suppression d'une ligne de découvert par l'un de nos partenaires bancaires est suffisante.

C'est le cas au 31 décembre 2014 avec une marge de sécurité de plus de 25M€ (pour un endettement court terme utilisé de 26M€ au 31 décembre 2014). Ce niveau est également historiquement bas pour le Groupe du fait de l'augmentation des lignes accordées par les banques et une diminution des besoins du Groupe.

- **Nombre de partenaires bancaires :**

DELTA PLUS GROUP travaille avec un nombre important de partenaires bancaires différents, et ce en relation bilatérale (pas de pool bancaire). Le financement direct par les filiales étrangères progresse également par le biais de financement court terme (découvert principalement).

Cette structure permet au Groupe d'être peu dépendant de l'arrêt des relations avec l'une de ces banques.

En effet, aucune banque ne finance plus de 10 % de notre dette court terme.

Outre le fait de disposer d'un délai de 3-6 mois pour trouver une solution de substitution si pareil cas se produisait, le Groupe aurait la possibilité d'utiliser d'autres lignes de découvert qui ne sont pas utilisées aujourd'hui.

En conclusion, à travers le suivi de ces ratios, le Groupe est en mesure de conclure qu'il contrôle et mesure son risque de liquidité et que ce dernier est faible compte-tenu des niveaux historiques atteints par le Groupe sur plusieurs de ces ratios.

#### 4.4 Risques liés à l'activité du Groupe

##### • Risques liés à la conjoncture économique européenne

Le Groupe DELTA PLUS se développe pour proposer des produits répondants aux besoins de différents corps de métiers et activités que sont l'éolien, la logistique, le secteur agro-alimentaire, le médical et l'artisanat et qui se révèlent être de véritables relais de croissance.

Les principaux secteurs d'activité de nos clients restent, à l'heure actuelle, le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), les activités Oil & Gas et l'industrie lourde.

On pourrait considérer que ces secteurs d'activité, fortement impactés du fait de la crise économique prégnante en Europe, sont susceptibles de présenter un risque pour le Groupe DELTA PLUS. Cependant, compte tenu de la forte croissance de ces mêmes secteurs d'activité dans d'autres zones géographiques hors Europe et dans lesquelles le Groupe est également présent, ce n'est pas le cas.

En effet, la diversification, sur le plan international, de la clientèle du Groupe DELTA PLUS compense les faiblesses liées à la fébrilité des marchés européens. Par exemple, le contexte économique tendu en France est plus que compensé par la croissance des pays hors Europe.

Ainsi, l'évolution des tendances macroéconomiques, différentes en fonction des pays, permet de lisser les risques pour le Groupe. L'émetteur estime donc ne pas être confronté à un risque significatif du fait de la conjoncture économique européenne.

##### • Risques liés aux clients

Le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs et de grands comptes utilisateurs.

Nos distributeurs peuvent être des distributeurs spécialisés, des généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage). Ce sont eux qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

Les distributeurs du Groupe sont couverts pour l'essentiel par des garanties Coface et/ou Sfac, le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de rares cas et/ou pour des montants peu significatifs sur l'ensemble de ses clients.

Le montant des dépréciations des clients et comptes rattachés est détaillé en note 6.8 de l'annexe des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel 2014, reproduit pages 102 et suivantes.

Chaque filiale veille, lors de la sélection de ses distributeurs, à la qualité de leur assise financière, notamment avec l'aide de la Coface / Sfac.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas de dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, aucun client ne représente plus de 4% du Chiffre d'Affaires consolidé.

Les délais de règlement accordés aux distributeurs du Groupe sont en moyenne de 60 jours. Ils peuvent être adaptés en fonction des circonstances (volume, etc...). Dans certains cas, et en fonction de l'analyse du risque pays, des acomptes ou des paiements d'avance sont perçus à la commande.

Pour toutes ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif vis-à-vis d'un client.

##### • Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Par hypothèse, le Groupe pourrait être exposé à des risques de responsabilité (légale, contractuelle, extracontractuelle) et en particulier par la mise en jeu de sa responsabilité du fait des produits défectueux. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs finaux des produits, des distributeurs, des employeurs ayant fourni les produits DELTA PLUS à leurs salariés, les autorités réglementaires, ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits qui subiraient un dommage du fait d'un défaut de sécurité du produit ayant porté atteinte à une personne ou à un bien autre que le produit défectueux.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant 10.000.000 d'euros par année d'assurance.

Il convient également de souligner que le risque, pour le Groupe DELTA PLUS, de voir sa responsabilité mise en cause du fait de ses produits est d'autant moins élevé que les produits qu'il commercialise respectent les normes localement applicables et font, pour la plupart, l'objet de certifications par des organismes notifiés préalablement à leur mise sur le marché.

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de responsabilité du fait de ses produits.



#### **4.5 Risques juridiques liés à la réglementation applicable**

La réglementation européenne en vigueur applicable aux Equipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») est dictée par la directive 89/686/CEE et précisée par les normes européennes.

Elle s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performances, tailles, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.

Tout E.P.I. mis sur le marché fait l'objet d'un dossier technique, il doit être accompagné d'une déclaration de conformité et d'une notice d'utilisation. Le marquage CE assure au produit une libre circulation dans l'Union Européenne.

Dans le cadre de la libre circulation des marchandises et de l'harmonisation des législations des Etats membres, l'Union Européenne a une normalisation des E.P.I. dont l'objectif est d'élaborer des méthodes d'essais et des normes définissant les spécifications techniques des produits. Le respect de ces normes donne une présomption de conformité du produit à la directive 89/686 et permet au fabricant d'apposer le marquage CE. Depuis leur entrée en vigueur, le Groupe DELTA PLUS applique la réglementation CE et les normes européennes applicables à l'ensemble de ses E.P.I. Tous les produits du Groupe respectent ces dispositifs.

Enfin, lors de l'élaboration et de la mise en fabrication de chaque produit, tous les sites de fabrication, qu'il s'agisse d'usines internes ou d'usines externes au Groupe, respectent un « cahier des charges produit » qui requiert et garantit la non utilisation de substances dangereuses, en conformité avec la réglementation européenne dite REACH. Le Groupe DELTA PLUS s'implique en amont de la fabrication de ses produits, pour répondre aux exigences du règlement européen REACH et en garantir le respect.

En France, pour parfaire sa veille réglementaire, le Groupe DELTA PLUS est un adhérent du Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection (SYNAMAP). Le SYNAMAP est membre de l'AFNOR, il participe aux sept commissions de normalisation relatives aux E.P.I.

Hors Europe, lorsque cela est requis par la réglementation d'un Etat, préalablement à la mise sur le marché des produits, le Groupe procède à la certification de ses produits, par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables.

Ainsi, en dehors d'un risque lié aux nécessités d'adaptation aux évolutions réglementaires Européennes (et des autres Etats) que le Groupe prend en compte au quotidien, et donc maîtrise, grâce à sa démarche de veille interne par un service spécialisé et via son adhésion au SYNAMAP, l'émetteur estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de réglementation applicable à ses produits.

#### **4.6 Risques environnementaux et géopolitiques**

Le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale. Pour toute information relative à l'impact environnemental du Groupe, se reporter au Rapport RSE 2014, inclus dans le rapport financier annuel 2014, reproduit pages 46 et suivantes.

Le conflit Ukrainien est pris en considération par le groupe au 31 décembre 2014. Le stock local est maintenu à un niveau le plus faible possible et les délais de règlement client sont réduits au maximum. Il n'y a pas d'autres actifs significatifs dans le pays. Au 31 décembre 2014 le stock s'élève à 1 068K€ et les créances clients nettes à 555K€.

#### **4.7 Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage**

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de l'exercice 2014, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

A la connaissance de l'émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce genre à la date d'enregistrement du présent document de référence.

## NOTE 5 : Évolution du périmètre

## 5.1 Informations relatives au périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% DE DÉTENTION	
	DÉC-14	DÉC-13
en intégration globale :		
ALLSAFE (FZE)	100%	100%
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA S.r.o	100%	100%
DELTA PLUS CROATIA d.o.o	100%	100%
DELTA PLUS E SA	100%	100%
DELTA PLUS GAFTA MANUFACTURING CO LLC	100%	-
DELTA PLUS HELLAS SRL	100%	100%
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100%	100%
DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft	97%	97%
DELTA PLUS MIDDLE EAST (FZE)	100%	100%
DELTA PLUS PERU SAC	100%	100%
DELTA PLUS POLSKA SP zo.o	100%	100%
DELTA PLUS POLSKA SERWIS zo.o	100%	100%
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100%	100%
DELTA PLUS SAS	100%	100%
DELTA PLUS SERVICES	100%	100%
DELTA PLUS SICUREX SRL	100%	100%
DELTA PLUS SLOVENSKO S.r.o.	100%	100%
DELTA PLUS UK LIMITED	100%	100%
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100%	100%
DELTAL SAFETY SHOES LTD	-	100%
DEWEER SECURITY SA	100%	100%
DPG TRAINING SAS	100%	75%
DP PORTUGAL LDA	100%	100%
ESLINGAR	100%	100%
FINANCIERE VIRGINIA LIMITED	100%	100%
FROMENT EURL	100%	100%
LH SAFETY LTD	100%	100%
NUEVA SIBOL SLU	100%	100%
OCTOPLUS SPAIN SL	100%	100%
SEMALL LTD	-	100%
DELTA PLUS TRADE SARL	-	100%
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100%	100%
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100%	100%
DELTA PLUS Personel Giyim ve Is Güvenligi Ekipmanlari Sanayi ve Ticaret Limited Sirket	80%	80%
DELTA PLUS BRAZIL PARTICIPACOES	100%	100%
PRO SAFETY	100%	100%

La localisation géographique des NCI se trouve en Hongrie et en Turquie.

## 5.2 Modifications du périmètre et autres informations

- Sociétés entrées dans le périmètre :  
DELTA PLUS GAFTA MANUFACTURING Co LLC (pas d'activité opérationnelle en 2014)
- Sociétés sorties du périmètre :  
DELTA PLUS TRADE SARL, SEMALL PVT LTD et DELTMAL SAFETY SHOES PVT LTD
- Variation du pourcentage d'intérêt :  
DPG TRAINING
- Fusion entre filiales consolidées :
  - DELTA PLUS SAS a opéré une fusion par absorption de la société DELTA PLUS TRADE.
  - DELTA PLUS INDIA PVT LTD a opéré une fusion par absorption des sociétés SEMALL PVT LTD et DELTMAL SAFETY SHOES PVT LTD

## 5.3 Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10%.

	Titres (K euros)	
• DELTA PLUS BULGARIE	2	société inactive

La consolidation de cette société représente un intérêt négligeable, son Chiffre d'Affaires et son résultat sont nuls. Il n'y a aucun engagement hors bilan.

## NOTE 6: Commentaires sur le bilan et le compte de résultat

### 6.1 État des immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS MARQUES LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
<b>Valeur brute</b>				
31/12/2012	40 427	840	3 138	3 978
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	5 584	71	80	151
Cessions	-	-	(260)	(260)
Ecart de change	(2 665)	-	(2)	(2)
Autres	-	-	-	-
31/12/2013	43 346	911	2 956	3 867
<b>Dépréciations</b>				
31/12/2012	504	450	2 824	3 274
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	42	196	238
Reprises	-	-	(228)	(228)
Effets de changes	-	-	(2)	(2)
Autres	-	-	-	-
31/12/2013	504	492	2 790	3 282
<b>VNC</b>				
31/12/2012	39 923	390	314	704
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	5 584	29	(116)	(87)
Cessions	-	-	(32)	(32)
Effets de changes	(2 665)	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2013	42 842	419	166	585
<b>Net</b>	<b>42 842</b>	<b>419</b>	<b>166</b>	<b>585</b>

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	ÉCART D'ACQUISITION	CONCESSIONS MARQUES LICENCES	LOGICIELS	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
<b>Valeur brute</b>				
31/12/2013	43 346	911	2 956	3 867
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	153	-	90	90
Cessions	-	-	(1 088)	(1 088)
Ecart de change	1 965	-	(2)	(2)
Autres	-	(31)	31	-
31/12/2014	45 464	880	1 987	2 867
<b>Dépréciations</b>				
31/12/2013	504	492	2 790	3 282
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	27	113	140
Reprises	-	(4)	(1 084)	(1 088)
Effets de changes	-	-	(1)	(1)
Autres	-	-	-	-
31/12/2014	504	515	1 818	2 333
<b>VNC</b>				
31/12/2013	42 842	419	166	585
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	153	(27)	(23)	(51)
Cessions	-	4	(4)	-
Effets de changes	1 965	-	(1)	(1)
Autres	-	(31)	31	-
31/12/2014	44 959	365	169	533
<b>Net</b>	<b>44 959</b>	<b>365</b>	<b>169</b>	<b>533</b>

## 6.2 État des immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
<b>Valeur brute</b>				
31/12/2012	-	1 720	16 337	18 057
Variation de périmètre	-	-	1 027	1 027
Acquisitions	-	20	1 376	1 396
Cessions	-	(484)	(172)	(656)
Ecart de change	-	(103)	(989)	(1 092)
Autres	-	62	(62)	-
31/12/2013	-	1 215	17 517	18 732
<b>Dépréciations</b>				
31/12/2012	-	1 009	10 398	11 407
Variation de périmètre	-	-	319	319
Dotations	-	69	1 486	1 555
Reprises	-	(447)	(70)	(517)
Effets de changes	-	(48)	(562)	(610)
Autres	-	31	(30)	1
31/12/2013	-	614	11 541	12 155
<b>VNC</b>				
31/12/2012	-	711	5 939	6 650
Variation de périmètre	-	-	708	708
Acquisitions	-	(49)	(110)	(159)
Cessions	-	(37)	(102)	(139)
Effets de changes	-	(55)	(427)	(482)
Autres	-	31	(32)	(1)
31/12/2013	-	601	5 976	6 577
Net	-	601	5 976	6 577

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
<b>Valeur brute</b>				
31/12/2013	-	1 215	17 517	18 732
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	120	1 144	1 263
Cessions	-	-	(347)	(347)
Ecart de change	-	65	763	829
Autres	-	-	3	3
31/12/2014	-	1 400	19 081	20 481
<b>Dépréciations</b>				
31/12/2013	-	614	11 541	12 155
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	116	1 570	1 686
Reprises	-	(21)	(269)	(290)
Effets de changes	-	33	600	633
Autres	-	66	(144)	(77)
31/12/2014	-	809	13 299	14 108
<b>VNC</b>				
31/12/2013	-	601	5 976	6 577
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	4	(426)	(423)
Cessions	-	21	(78)	(57)
Effets de changes	-	32	163	195
Autres	-	(66)	147	80
31/12/2014	-	591	5 782	6 373
Net	-	591	5 782	6 373

### 6.3 Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le Groupe DELTA PLUS pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite en note 3.11.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs (en milliers d'euros):

	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>ECART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2013</b>	<b>20 859</b>	<b>19 551</b>	<b>40 410</b>
Variations de périmètre	-	5 584	5 584
Ecart de conversion	-	(2 647)	(2 647)
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeur de l'exercice 2013	-	-	-
<b>TOTAL DES PERTES DE VALEURS</b>	<b>(504)</b>	<b>-</b>	<b>(504)</b>
<b>ECART D'ACQUISITION NET au 31/12/2013</b>	<b>20 355</b>	<b>22 488</b>	<b>42 842</b>

	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>ECART D'ACQUISITION BRUT au 31/12/2014</b>	<b>20 859</b>	<b>25 128</b>	<b>45 987</b>
Variations de périmètre	-	153	153
Ecart de conversion	-	(677)	(677)
Pertes de valeurs cumulées à l'ouverture	(504)	-	(504)
Perte de valeur de l'exercice 2013	-	-	-
<b>TOTAL DES PERTES DE VALEURS</b>	<b>(504)</b>	<b>-</b>	<b>(504)</b>
<b>ECART D'ACQUISITION NET au 31/12/2014</b>	<b>20 355</b>	<b>24 604</b>	<b>44 959</b>

La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0% (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe DELTA PLUS.

Les principales hypothèses retenues pour 2014 sont:

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	6,50%	9,00%

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un-demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous.

La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante:

UGT EN K€	ECART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE EN QUOTE PART	TAUX D'ACTUALISATION	
		+ 0,5 POINT	- 0,5 POINT
EUROPE *	-	(11 259)	13 136
HORS EUROPE	-	(4 885)	5 466

\*Après dépréciation des 504K€ en 2011.

Il ressort qu'une variation de 0,5% du taux d'actualisation aurait un impact de (11,3)M€ et (4,9)M€ sur la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Europe et Hors Europe. Cette variation ne générerait aucune dépréciation.

La sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe DELTA PLUS de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

## 6.4 Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
<b>Valeur brute</b>				
31/12/2012	4	72	1 058	1 134
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	-	154	561	715
Cessions	-	(172)	(505)	(677)
Ecart de change	-	(2)	(22)	(24)
Autres	-	1	15	16
31/12/2013	4	53	1 107	1 164
<b>Dépréciations</b>				
31/12/2012	2	-	-	2
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	6	6
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2013	2	-	6	8
<b>Net</b>	<b>2</b>	<b>53</b>	<b>1 101</b>	<b>1 157</b>

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
<b>Valeur brute</b>				
31/12/2013	4	53	1 107	1 164
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions	5	15	203	222
Cessions	(5)	(23)	(112)	(140)
Ecart de change	-	7	29	36
Autres	-	1	9	10
31/12/2014	4	52	1 237	1 293
<b>Dépréciations</b>				
31/12/2013	2	-	6	8
Variation de périmètre	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	(6)	(6)
Effets de changes	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
31/12/2014	2	-	-	2
<b>Net</b>	<b>2</b>	<b>52</b>	<b>1 237</b>	<b>1 291</b>

## 6.5 Instruments Financiers Dérivés

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014		31/12/2013	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	29	-	140
Contrats de change à terme-couverture de flux de trésorerie	860	-	-	355
<b>Total</b>	<b>860</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>495</b>
Moins la part non courante des :				
Swap de taux d'intérêt-couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt-couverture de juste valeur	-	-	-	-
<b>Total part non courante</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total part courante</b>	<b>860</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>495</b>

Le montant notionnel en principal des contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2014 s'élève à 15.000K\$ (2013 : 18.000K\$)

Le montant notionnel en principal des swaps de taux d'intérêts en cours au 31 décembre 2014 s'élève à 7.052K€ (2013 : 22.730K€)

## 6.6 Instruments financiers disponibles à la vente

Les éléments concernés ne sont pas significatifs.

## 6.7 Stocks

Le niveau des stocks a été réduit de façon significative au cours des derniers exercices.

Les stocks représentent désormais un peu plus de 3 mois de Chiffre d'Affaires.

L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières	7 193	3 366
Marchandises	42 124	40 213
Produits en cours	959	683
<b>TOTAL STOCK BRUT</b>	<b>50 275</b>	<b>44 262</b>
Dépréciations	2 162	2 214
<b>TOTAL STOCK NET</b>	<b>48 113</b>	<b>42 047</b>

## 6.8 Créances clients et autres créances :

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Créances Clients	36 993	32 290
Dépréciation	2 794	1 753
<b>Créances Clients Nets</b>	<b>34 199</b>	<b>30 537</b>
Autres débiteurs	9 838	7 737
Dépréciation	77	78
Charges constatées d'avance	2 141	2 056
Créances sur parties liées	-	-
<b>Autres Débiteurs Nets</b>	<b>11 902</b>	<b>9 715</b>
Moins partie non courante	-	-
Part Courante	46 101	40 252

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales, avances fournisseurs et la juste valeur des achats à terme du dollar.

A la clôture de l'exercice 2014, certaines filiales du Groupe DELTA PLUS disposent de créances cédées à une banque en contrepartie de trésorerie pour 3.016K€ (2013 : 2.878K€) à une banque en contrepartie de trésorerie. Ces transactions ont été comptabilisées comme des emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	RECLASSEMENT	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	CHANGE	31/12/2014
Provisions créances commerciales	1 753	44	1 349	316	64	29	2 794
Provisions autres créances	77	-	-	-	-	-	77
<b>Total</b>	<b>1 830</b>	<b>44</b>	<b>1 349</b>	<b>316</b>	<b>64</b>	<b>29</b>	<b>2 871</b>



## Devises principales

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Euros	10 732	10 439
Dollars	7 937	4 717
Autres Devises	15 530	15 381
<b>TOTAL</b>	<b>34 199</b>	<b>30 537</b>

## Maturités des créances clients échues et non provisionnées

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Créances non échues	28 016	24 813
Créances échues de 0 à 3 mois	6 019	4 683
Créances échues de 3 à 6 mois	136	806
Créances échues à plus de 6 mois	28	235
<b>TOTAL</b>	<b>34 199</b>	<b>30 537</b>

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014			31/12/2013		
	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES	CRÉANCES COUVERTES	CRÉANCES NON COUVERTES	TOTAL CRÉANCES
Créances échues	2 261	3 922	6 183	1 593	4 131	5 725
Créances non échues	9 650	18 366	28 016	8 022	16 790	24 812
<b>TOTAL</b>	<b>11 911</b>	<b>22 288</b>	<b>34 199</b>	<b>9 615</b>	<b>20 921</b>	<b>30 537</b>

Le montant maximal au risque crédit pour l'année 2014 est de 2.107K€ (2.689K€ en 2013). Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de 3 mois et non garantie.

Il y a également des créances échues depuis moins de trois mois pour un montant de 4.173K€ (3.244K€ en 2013).

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 2.794K€ (1.753K€ en 2013). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe DELTA PLUS est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe DELTA PLUS ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 90 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 210 jours.

Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

## 6.9 Trésorerie

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie	11 038	13 028
Valeurs mobilières de placement	3 751	3 751
<b>TOTAL</b>	<b>14 789</b>	<b>16 779</b>

## 6.10 Capital

	31/12/2014	31/12/2013
Capital autorisé ( en milliers d'euros)		
1 839 677 Actions ordinaires d'un montant nominal de 2 €	3 679	3 679
<b>Capital souscrit, appelé et versé ( en nombre d'actions)</b>		
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>1 779 179</b>	<b>1 771 878</b>
Emises suite à l'exercice de stock option	-	-
Emises contre trésorerie	-	-
Rachat ou ventes d'actions propres	20 690	7 301
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>1 799 869</b>	<b>1 779 179</b>
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires</b>	<b>1 789 524</b>	<b>1 775 529</b>

Toutes les actions de la société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double selon les dispositions des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

La société détenait à la clôture 39.808 de ses propres actions pour 1.184K€ qui ont été présentés en moins des capitaux propres. La plus-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrée directement par les capitaux propres. Elle s'est élevée à 45K€ au 31 décembre 2014.

## 6.11 Paiement en actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place plusieurs plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de divers cadres supérieurs et dirigeants du Groupe DELTA PLUS. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix de marché des options à la date d'attribution ou inférieur sans que ce prix puisse être inférieur à :

- à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société, et
- à 80% de la moyenne des cours des actions de la société aux 20 séances précédant le jour où les options sont consenties.

La période d'acquisition des droits est échelonnée sur 4 années pour les plans d'options d'achat d'actions ; elle est de 2 ans pour les plans d'attribution gratuite d'actions à compter de la date d'attribution. Les options sont caduques à l'expiration du délai de 5 ans après la date d'attribution. Les options ne peuvent être levées en cas de départ du Groupe DELTA PLUS par les attributaires,

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'action. Le Groupe DELTA PLUS n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler des options en numéraire.

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black - Scholes & Merton. Les options sont généralement considérées comme exercées à la fin de leur période d'exercice, soit 5 ans. La volatilité attendue a été déterminée en utilisant la volatilité historique sur les quatre dernières années et en prenant en compte les estimations d'évolution.

Les hypothèses retenues pour les plans d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

RÉF PLAN	VOLATILITÉ ATTENDUE	DURÉE DE VIE	TAUX SANS RISQUE	DIVIDENDE
Plan 2	40%	5	2,101 %	3,200%
Plan 3	40%	5	2,137 %	3,200%
Plan 4	40%	5	2,240 %	3,200%
Plan 5	40%	5	1,232 %	3,200%

Les détails des plans d'options d'achat d'actions en vigueur peuvent être présentés comme ci-dessous :

	RÉF PLAN	NOMBRE D'OPTIONS	DATE D'ATTRIBUTION	VALEUR DU SOUS-JACENT	PRIX MOYEN D'EXERCICE EN €	VALEUR DE L'OPTION
Options distribuées au 1 <sup>er</sup> janvier	Plan 2	4 000	14/04/2010	23,34	20,00	7,52
	Plan 3	15 000	09/12/2010	24,83	24,00	7,17
	Plan 4	5 000	19/12/2011	22,07	22,00	6,22
	Plan 5	7 500	02/04/2012	21,17	22,00	5,44
<b>Soustrait</b>		<b>31 500</b>				
Options octroyées au cours de l'exercice		-				
Options devenues caduques au cours de l'exercice		-				
Options exercées au cours de l'exercice		(9 000)				
Options échues au cours de l'exercice		-				
Options attribuées à la clôture de l'exercice		22 500				
Options exerçables au 31 décembre 2014		10 000				

Le Groupe DELTA PLUS a également mis en œuvre des plans d'attribution d'actions gratuites en 2012, 2011 et 2010. Ces actions sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de deux ans et demeurent indisponibles pendant une période de deux ans suivant la date d'acquisition. Le Groupe DELTA PLUS a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2012 et 2011 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considéré comme négligeable. L'information relative aux plans d'attribution d'actions gratuites est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

EN NOMBRE D' ACTIONS	2014
<b>Actions au 1<sup>er</sup> Janvier 2014</b>	<b>11 000</b>
Actions octroyées	-
Actions annulées	-
Actions acquises définitivement	(11 000)
<b>Actions restantes au 31 Décembre 2014</b>	<b>-</b>
Cours moyen de l'action à la date de l'octroi des actions	21,07

Les charges au titre des paiements fondés sur les actions avant charges sociales s'élèvent à 125K€.

## 6.12 Passifs financiers

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
<b>Non Courants</b>		
Emprunts bancaires	9 643	12 194
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	67	69
<b>Total non courants</b>	<b>9 710</b>	<b>12 263</b>
<b>Courants</b>		
Emprunts bancaires	4 288	4 313
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	1 065	1 174
Emprunts garantis	3 016	2 878
Découverts bancaires	32 153	37 027
<b>Total courants</b>	<b>40 522</b>	<b>45 392</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 232</b>	<b>57 655</b>

Les emprunts bancaires sont à échéance 2014 à 2020 et portent intérêts au taux annuel de 3,39% (2013 : 3,171%)  
L'emprunt obligataire de 4M€ non convertible souscrit par le fonds Micado France 2018 porte intérêt à 5.50%. Il est remboursable in fine le 2 octobre 2018.

Les « Emprunts garantis » sont garantis par des créances clients.

### Variation des emprunts :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	AUGMENTATION	DIMINUTION	EFFETS DE CHANGES	VARIATIONS PÉRIMÈTRE	31/12/2014
Emprunts bancaires	16 576	881	(3 506)	49	-	13 999
Autres emprunts	1 174	-	(109)	-	-	1 065
Emprunts garantis	2 878	138	-	-	-	3 016
<b>Total</b>	<b>20 628</b>	<b>1 018</b>	<b>(3 616)</b>	<b>49</b>	<b>-</b>	<b>18 079</b>

### Révisions des passifs financiers par échéances contractuelles :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Entre 6 et 12 mois	40 522	45 392
Entre 1 et 5 ans	8 903	10 522
A plus de 5 ans	807	1 741
<b>TOTAL</b>	<b>50 232</b>	<b>57 655</b>

Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif

### L'analyse des emprunts par devises

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014				31/12/2013			
	EUROS	DOLLAR	AUTRES	TOTAL	EUROS	DOLLAR	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courant	9 213	187	244	9 643	11 470	505	218	12 193
Emprunts bancaires courant	2 862	319	1 107	4 288	3 741	319	253	4 313
Autres emprunts	1 131	-	-	1 131	1 243	-	-	1 243
<b>TOTAL</b>	<b>13 206</b>	<b>505</b>	<b>1 352</b>	<b>15 063</b>	<b>16 454</b>	<b>824</b>	<b>471</b>	<b>17 749</b>

### 6.13 Engagements donnés aux salariés

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	31/12/2014
Engagements salariaux	732	-	334	75	-	991
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>-</b>	<b>334</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>991</b>

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France et Italie.

### Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans

	FRANCE		AUTRES	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2%	4%	2%	4%
Augmentation annuelle des salaires	1% Constant	1% Constant	1% Constant	1% Constant
Taux de charges sociales	35% - 50%	35% - 50%	25%	25%
Turnover	Moyen - Faible	Moyen - Faible	Moyen	Moyen
Age de départ à la retraite	Age légal	Age légal	Age légal	Age légal
Table de survie	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90

Le taux d'actualisation est le taux 15 ans Bloomberg F 462 corporate AA+.

### Décomposition du montant comptabilisé au bilan

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actuelle des obligations	991	732
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
<b>Dette nette comptabilisée</b>	<b>991</b>	<b>732</b>

## Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Obligations à l'ouverture de l'exercice	732	666
Coût des services	213	8
Coût des services antérieurs	-	-
Intérêts	8	8
Gains / pertes actuariels liés au turnover et à l'évolution des salaires	38	50
<b>Dettes nettes comptabilisées</b>	<b>991</b>	<b>732</b>

La totalité de la variation des engagements donnés au personnel est comptabilisée en résultat opérationnel.

## Historique sur 5 ans

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuelle des obligations	991	732	666	407	424
<b>Engagement nets</b>	<b>991</b>	<b>732</b>	<b>666</b>	<b>407</b>	<b>424</b>

## 6.14 Provisions non courantes

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	ECART DE CHANGE	31/12/2014
Litiges sociaux	420	-	166	340	-	-	246
Autres litiges	246	-	-	246	-	-	-
Risques Financiers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>-</b>	<b>166</b>	<b>586</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>246</b>

## 6.15 Instruments financiers par catégorie

EN MILLIERS D'EUROS 31/12/2014	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Actifs financiers disponible à la vente	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Clients (hors avances et acompte)	34 199	-	-	34 199	34 199
Prêts et autres créances	1 291	-	-	1 291	1 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 789	-	-	14 789	14 789
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>50 279</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 279</b>	<b>50 279</b>

EN MILLIERS D'EUROS 31/12/2014	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Emprunt (y compris la part à moins d'un an)	-	-	18 050	18 050	18 050
Fournisseurs et Autres créditeurs	-	-	16 812	16 812	16 812
Instruments dérivés passif	29	-	-	29	29
Concours bancaires courants	-	-	32 153	32 153	32 153
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>67 015</b>	<b>67 044</b>	<b>67 044</b>

La juste valeur des clients, prêts et autres trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.

## 6.16 Impôts

EN MILLIERS D'EUROS 31/12/2014	SOLDE	FRANCE	AUTRES
- Charge d'impôt exigible	(3 077)	(382)	(2 695)
- Charge d'impôt différé	(992)	(259)	(733)
<b>Total</b>	<b>(4 069)</b>	<b>(641)</b>	<b>(3 428)</b>

EN MILLIERS D'EUROS 31/12/2013	SOLDE	FRANCE	AUTRES
- Charge d'impôt exigible	(2 563)	(541)	(2 022)
- Charge d'impôt différé	619	641	(22)
<b>Total</b>	<b>(1 944)</b>	<b>100</b>	<b>(2 044)</b>

### Preuve de l'impôt

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la société mère est de 33,33 %

PREUVE DE L'IMPÔT 31/12/2014 (EN MILLIERS D'EUROS)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	14 602	(4 867)	(33,33 %)
CVAE	-	(259)	(1,77 %)
Ecart taux d'impôt par rapport à la France	-	1 938	13,27 %
Déficits sur la période non activés	-	(902)	(6,18 %)
Autres	-	21	0,14 %
<b>Comptes consolidés</b>	<b>14 602</b>	<b>(4 069)</b>	<b>(27,87 %)</b>

PREUVE DE L'IMPÔT 31/12/2013 (EN MILLIERS D'EUROS)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
Impôts théoriques	9 630	(3 210)	(33,33 %)
CVAE	-	(227)	(2,36 %)
Ecart taux d'impôt par rapport à la France	-	1 733	18,00 %
Déficits sur la période non activés	-	(82)	(0,85 %)
Impôt Brésil sur Chiffre d'Affaires	-	(316)	(3,28 %)
Autres	-	158	1,64 %
<b>Comptes consolidés</b>	<b>9 630</b>	<b>(1 944)</b>	<b>(20,19 %)</b>

### Ventilation par nature de sous-jacent

EN MILLIERS D'EUROS	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
<b>Impôts différés Actifs</b>										
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	168	149	623	158	128	227	34	97	41	1 626
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(61)	(103)	121	69	5	(33)	-	172	293	463
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(11)	-	-	(91)	-	(141)	39	(70)	187	(87)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>97</b>	<b>47</b>	<b>744</b>	<b>136</b>	<b>133</b>	<b>52</b>	<b>73</b>	<b>199</b>	<b>520</b>	<b>2 001</b>
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(63)	(468)	167	(42)	88	(245)	44	(60)	(416)	(995)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	3	-	-	-	-	-	5	(27)	-	(19)
<b>Au 31 Décembre 2014</b>	<b>36</b>	<b>(421)</b>	<b>911</b>	<b>94</b>	<b>221</b>	<b>(192)</b>	<b>122</b>	<b>112</b>	<b>104</b>	<b>987</b>

EN MILLIERS D'EUROS	IMMOBILISATIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	STOCKS	ACTIFS COURANTS	PLANS DE RETRAITE	PROVISIONS	DETTES COURANTES	AUTRES	PERTES REPORTABLES	TOTAL
<b>Impôts différés Passifs</b>										
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	164	23	-	-	-	124	-	-	-	310
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	3	(23)	-	-	-	(124)	-	-	-	(144)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(163)	-	-	-	-	-	-	-	-	(163)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)
<b>Au 31 Décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Total des impôts différés nets	987	1 998
Dont IDA	987	2 001
Dont IDP	-	(3)

### Variation des Impôts différés actifs

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
<b>Solde net au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 998</b>	<b>1 316</b>
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	-	-
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice	-	10
Charges ou (produits) de l'exercice	(994)	597
Différences de change	-	-
Acquisitions de Filiales	-	-
Cessions de Filiales	-	-
Autres	(17)	75
<b>Au 31 décembre</b>	<b>987</b>	<b>1 998</b>

### Impôts différés actifs non comptabilisés

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs :		
- dont impôts différés activables	1 793	2 523
- dont non reconnus	807	522
<b>Impôts différés actifs reconnus</b>	<b>987</b>	<b>2 001</b>

Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les prévisions des bénéfices fiscaux de certaines filiales ne nous ont pas permis d'activer les déficits fiscaux compte tenu de leur date de péremption et d'un délai raisonnable de projection fiscale. Les impôts différés actifs non reconnus s'élevaient à 807K€ au 31 décembre 2014 (en 2013: 522K€). Ils concernent des déficits reportables.

## 6.17 Ventilation du chiffre d'affaires

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises	172 487	159 110
Ventes de services (net de ristournes)	533	456
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>173 020</b>	<b>159 566</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	EVOLUTION	EVOLUTION PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>173,0</b>	<b>159,6</b>	<b>8,40 %</b>	<b>9,80 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	39,0	35,9	8,60%	5,00%
2 <sup>ème</sup> trimestre	41,1	38,7	6,20%	12,60%
3 <sup>ème</sup> trimestre	43,1	39,1	10,10%	13,00%
4 <sup>ème</sup> trimestre	49,8	45,8	8,70%	8,50%
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>90,9</b>	<b>86,4</b>	<b>5,30 %</b>	<b>5,10 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	22,5	21,8	2,90%	3,00%
2 <sup>ème</sup> trimestre	20,8	19,4	7,80%	7,70%
3 <sup>ème</sup> trimestre	21,9	20,3	7,70%	7,20%
4 <sup>ème</sup> trimestre	25,7	24,9	3,40%	3,40%
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>82,1</b>	<b>73,2</b>	<b>12,10 %</b>	<b>15,30 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	16,5	14,1	17,30%	8,10%
2 <sup>ème</sup> trimestre	20,3	19,4	4,60%	17,40%
3 <sup>ème</sup> trimestre	21,2	18,8	12,70%	19,20%
4 <sup>ème</sup> trimestre	24,1	20,9	15,20%	14,70%

## 6.18 Produits et charges opérationnels non courants

EN MILLIERS D'EUROS	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus value cession d'éléments d'actif	(4)	-	(4)
Coûts de restructuration	(52)	-	(52)
Autres	(32)	-	(32)
<b>Total</b>	<b>(88)</b>	<b>-</b>	<b>(88)</b>



## 6.19 Résultat financier

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
<b>Charges d'intérêts</b>		
Intérêts découverts bancaires	(1 704)	(1 584)
Intérêts sur emprunts bancaires	(468)	(430)
Intérêts sur emprunts convertibles	-	-
Désactualisation des provisions	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	-
<b>Coûts de l'endettement financier brut</b>	<b>(2 172)</b>	<b>(2 014)</b>
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers *	1 023	513
<i>* Détail</i>		
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	111	308
Juste valeur des CAT	912	206
Produits financiers	-	-
Intérêts sur dépôts bancaires	139	125
Dividendes des titres Investissements	-	-
<b>Autres produits financiers</b>	<b>1 162</b>	<b>638</b>
Perte de change	(1 250)	(1 359)
Autres charges financières *	(8)	(644)
<i>* Détail</i>		
Frais swap de taux	(8)	(259)
Juste valeur des CAT	-	-
Escompte accordés	-	-
Ecart de conversion	-	-
Autres	-	(385)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(1 258)</b>	<b>(2 003)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(2 268)</b>	<b>(3 379)</b>

Les gains et pertes de changes présentés au compte de résultat en autres charges ou produits financiers correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes, et d'autre part soit le taux à la date de l'extinction de la dette soit le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

## 6.20 Charges par nature

### Coût d'achat des marchandises vendues

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Achats de marchandises	71 460	58 807
Achats de matières premières	15 828	18 300
Frais annexes	5 355	5 120
Variations de stocks (1)	(4 687)	(554)
<b>Coût d'achat des marchandises vendues</b>	<b>87 956</b>	<b>81 673</b>

(1) Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.

## Charges variables

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Assurances clients	618	595
Commissions sur ventes	2 194	1 814
Transport sur ventes	5 929	5 591
Royalties versées	-	(23)
Taxes variables	1 467	1 449
RFA - Participation publicitaire	554	694
Sous-traitance production et autres charges	3 142	2 654
<b>Charges variables</b>	<b>13 904</b>	<b>12 773</b>

## Charges fixes

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Variations de stock produits finis	(154)	1
Frais annexes au personnel	5 087	4 658
Publicité	2 209	2 655
Coûts immobilier	4 358	4 279
Coûts mobilier	1 151	970
Honoraires	2 120	1 965
Services extérieurs	3 621	3 619
Frais de fonctionnement	3 560	2 543
Pertes sur créances irrécouvrables	290	618
Dotations/Reprises dépréciation	1 171	717
Dotations/Reprises amortissements	1 656	1 855
<b>Charges Fixes</b>	<b>25 068</b>	<b>23 880</b>

## Autres produits et charges

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Subventions d'exploitations	3	3
Royalties perçues	-	-
Autres produits et charges	55	8
<b>Autres produits et charges</b>	<b>58</b>	<b>11</b>

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2014, en comparaison avec l'exercice 2013, se répartissent de la manière suivante :

SA DELTA PLUS GROUP 31/12/2014	CABINET VERAN		CABINET ARESXPRT		AUTRES	
	MONTANT (HT)		MONTANT (HT)		MONTANT (HT)	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
<b>Audit</b>						
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
• Emetteur	70	70	79	90	-	-
• Filiales intégrées globalement	68	72	-	-	26	25
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
• Emetteur	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>138</b>	<b>142</b>	<b>79</b>	<b>90</b>	<b>26</b>	<b>25</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>						
• Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
• Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>142</b>	<b>79</b>	<b>90</b>	<b>26</b>	<b>25</b>

## 6.21 Charges de personnel

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et Traitements	23 298	21 669
Charges Sociales	5 770	5 662
Rémunérations payées en actions	125	200
<b>Total</b>	<b>29 193</b>	<b>27 531</b>

## Effectif du Groupe DELTA PLUS (équivalent temps plein)

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	147	150
Employés et ouvriers	1 549	1 456
<b>Total</b>	<b>1 696</b>	<b>1 606</b>

## 6.22 Résultat par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé en Euros- Part du Groupe (en K€)	10 581	7 105
Nombres d'actions au 01/01/2014	1 779 179	1 771 878
Nombres d'actions au 31/12/2014	1 799 869	1 779 179
Nombre moyen d'actions	1 789 524	1 775 529
<b>Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)</b>	<b>5,913</b>	<b>4,002</b>
Capital potentiel Options de souscriptions		
<b>Nombre d'actions totales potentiels</b>	<b>1 789 524</b>	<b>1 775 529</b>

	RÉSULTAT NET (EN MILLIONS D'EUROS)	NOMBRES D' ACTIONS POTENTIEL PRORATÉ	RÉSULTAT PAR ACTIONS (EUROS)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action de base	10 581	1 789 524	5,913
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
<b>Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action</b>	<b>10 581</b>	<b>1 789 524</b>	<b>5,913</b>

## 6.23 Dividendes

- Le 26 juin 2014, un dividende de 1,20€ par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 2.207.612 €). Le 21 juin 2013, un dividende de 1,00€ par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 1.839.677 €)
- Au regard des résultats de l'exercice en cours, les administrateurs proposent l'attribution d'un dividende à hauteur de 1,50 € par action (soit au total : 2.759.515€). Le dividende est soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale des associés et il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

## 6.24 Engagements donnés et reçus

### Engagement d'investissements et de location simple

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Contrat de locations simple	12 454	16 156
Garanties	59 682	67 905
Effets escomptés non échus	-	-
Autres	125	200
	<b>72 261</b>	<b>84 261</b>

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.

EN MILLIERS D'EUROS	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Contrat de locations simple	2 767	9 687	-	12 454
Garanties	9 021	12 168	38 493	59 683
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	-	125	-	125
<b>TOTAL</b>	<b>11 788</b>	<b>21 980</b>	<b>38 493</b>	<b>72 261</b>

## 6.25 Regroupement d'entreprises

Le 31 mars 2013, le Groupe DELTA PLUS a acquis 100% de la société PRO SAFETY, une société spécialisée dans la protection de la tête et basée au Brésil.

Au 30 juin 2014, l'écart d'acquisition définitif a été arrêté à 5.737K€.

## 6.26 Parties liées

Le Groupe DELTA PLUS est contrôlé par la société JBP S.A.S. qui détient 48,7 % du capital. Cette dernière est détenue par la Famille BENOIT, actionnaires historiques du groupe (membres du conseil d'administration). Les 51,3% restant sont détenus à hauteur de 13,2% par Monsieur Ivo BOSCARDIN et à hauteur des 39,3% restant par un nombre important d'actionnaires. La société mère ultime est la société JBP SAS.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

### Achats de biens et de services :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Entreprises associées	-	-
Holding (1)	1 095	1 095
Membre de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants (2)	1 357	1 357
<b>Total</b>	<b>2 452</b>	<b>2 452</b>

(1) Jérôme BENOIT ainsi que trois autres personnes travaillant majoritairement pour le Groupe DELTA PLUS sont salariés de la société JBP. Cette dernière refacture au Groupe DELTA PLUS des prestations d'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion, de l'administration et de l'animation des sociétés du Groupe.

(2) La SCI DPG, qui est détenue par la famille BENOIT, donne à bail l'ensemble du complexe immobilier du siège social situé à APT, et qui comprend également l'entrepôt logistique d'APT.

Les achats sont réalisés au prix de marché, remisés pour tenir compte des volumes et des relations entre les parties.

Les prestations de services qui apparaissent dans le tableau ci-dessus font toutes l'objet de conventions règlementées entre l'émetteur et les parties liées, donnant lieu annuellement à l'émission du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Concernant les prestations de services rendues par la SCI DPG, il convient de préciser que seule une partie des prestations mentionnées dans le tableau ci-dessus est facturée à la société DELTA PLUS GROUP dans le cadre d'une convention règlementée.

Les autres prestations sont facturées par la SCI DPG à des filiales du Groupe avec lesquelles elle a conclu des conventions règlementées.

### Rémunération des principaux dirigeants :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et autres avantages à court terme	800	488
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	114	93
<b>Total</b>	<b>914</b>	<b>581</b>

**Soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services:**

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014	31/12/2013
<b>Créances:</b>		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membre de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	338	338
<b>Dettes:</b>		
Entreprises associées	-	-
Holding	844	629
Membre de la famille	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
<b>Total</b>	<b>1 182</b>	<b>967</b>

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt.

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

**NOTE 7: Informations sectorielles**

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS (le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe DELTA PLUS est organisé autour de deux secteurs opérationnels: Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- de la « marge brute » telle que définie en note 2 §2.24. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont suivies au niveau du Groupe DELTA PLUS, et ne sont pas allouées aux secteurs.
- des actifs sectoriels (définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients).

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe DELTA PLUS pour établir ces états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segment sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe DELTA PLUS.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des zones Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée aux principal décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

EN MILLIERS €	31/12/2014				31/12/2013			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>Produits:</b>								
Total du Chiffre d'Affaires	194 472	131 099	153 500	347 972	186 099	124 609	137 249	323 348
Chiffre d'Affaires inter-secteurs	(103 576)	(84 135)	(71 376)	(174 952)	(99 694)	(79 494)	(64 088)	(163 783)
<b>Total du Chiffre d'Affaires externes des opérations se poursuivant</b>	<b>90 895</b>	<b>46 964</b>	<b>82 124</b>	<b>173 020</b>	<b>86 405</b>	<b>45 115</b>	<b>73 160</b>	<b>159 566</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>8 874</b>	<b>3 690</b>	<b>8 084</b>	<b>16 957</b>	<b>5 623</b>	<b>1 114</b>	<b>8 096</b>	<b>13 720</b>
Autres Produits	(426)	16	342	(84)	38	-	-	38
Autres Charges	5	-	(9)	(4)	(293)	-	(455)	(748)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>8 453</b>	<b>3 706</b>	<b>8 417</b>	<b>16 869</b>	<b>5 368</b>	<b>1 114</b>	<b>7 641</b>	<b>13 010</b>

EN MILLIERS €	31/12/2014				31/12/2013			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
Bilan :								
Actifs sectoriels	62 375	19 550	64 895	127 270	57 878	18 993	57 549	115 427
Ecarts d'acquisition	20 355	1 228	24 604	44 959	20 355	1 228	22 488	42 842
Stocks	25 995	14 438	22 117	48 113	21 689	14 259	20 358	42 047
Clients	16 024	3 885	18 174	34 199	15 834	3 506	14 703	30 537
Passif sectoriels	-	-	-	-	-	-	-	-

**Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat opérationnel au résultat net :**

EN MILLIERS €	31/12/2014	31/12/2013
Résultat opérationnel	16 869	13 010
Coût de l'endettement financier brut	(2 172)	(2 014)
Autres charges et produits financiers	(96)	(1 366)
Impôt sur le résultat	(4 069)	(1 944)
Résultat net	10 533	7 686

**Le tableau ci-dessous réconcilie les actifs sectoriels au total actif présenté au bilan :**

EN MILLIERS €	31/12/2014	31/12/2013
Total des actifs sectoriels	127 270	115 427
Actifs non alloués :	35 875	36 810
Immobilisations incorporelles	533	585
Immobilisations corporelles	6 373	6 577
Autres actifs financiers	1 291	1 157
Impôts différés actif	987	1 998
Autres débiteurs	11 902	9 715
Trésorerie	14 789	16 780
Total des actifs du bilan	163 145	152 237

**Le tableau ci-dessous réconcilie les passifs sectoriels au total passif présenté au bilan :**

EN MILLIERS €	31/12/2014	31/12/2013
<b>Total des passifs sectoriels</b>	-	-
<b>Passifs non alloués :</b>	<b>84 545</b>	<b>86 995</b>
Passifs financiers non courants	9 710	12 263
Engagements donnés aux salariés	991	732
Provisions non courantes	246	666
Passif financiers courants	40 522	45 392
Dettes d'exploitation courantes	25 435	20 706
Autres dettes courantes	7 640	7 236
<b>Total des passifs du bilan</b>	<b>84 545</b>	<b>86 996</b>

**NOTE 8 : Événements postérieurs à la clôture**

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, DELTA PLUS GROUP a signé un partenariat stratégique sur le marché nord-américain avec la société ELVEX, société basée aux Etats-Unis et spécialisée dans les équipements de protection de la tête.

Cet accord de partenariat se traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 50% des actions d'ELVEX.

Cette opération permet à DELTA PLUS GROUP de s'implanter en Amérique du Nord, principal marché mondial pour les E.P.I., et de renforcer son positionnement sur le segment à forte valeur ajoutée de la protection de la tête.

Depuis plus de 30 ans, la société ELVEX, dont le siège social est situé dans le Connecticut, commercialise une gamme complète de produits de protection de la tête, tant sur son marché local (75% des ventes) que dans une soixantaine de pays à travers le monde.

ELVEX a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 14 millions de Dollars (+11% par rapport à 2013).

Par ailleurs, ELVEX enregistre des niveaux de rentabilité légèrement supérieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP.

Cette prise de participation par DELTA PLUS GROUP va permettre à ELVEX d'accéder prochainement à la totalité de l'offre DELTA PLUS, et de proposer, en plus de ses produits de protection de la tête, une gamme complète de produits de protection des mains, du corps, des pieds et antichute sur le marché nord-américain.



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 3.11 « Impairment test » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.11 donne une information appropriée.
- La note 3.14 de l'annexe expose les principes de comptabilisation et les règles et méthodes d'évaluation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3.14 de l'annexe.
- Les notes 3.15 et 6.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 6.8 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2015.

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X.PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société



**5** PLATES-FORMES  
LOGISTIQUES

---

**50 000** M<sup>2</sup>  
DE STOCKAGE

YOUR SAFETY AT WORK

COMPTES SOCIAUX  
AU 31 DÉCEMBRE 2014



## COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2014

(En Euros)

ACTIF	31/12/2014		31/12/2013	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	581 243	274 274	306 969	314 721
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	13 260	-	13 260	6 630
<b>Total (1)</b>	<b>814 296</b>	<b>494 067</b>	<b>320 229</b>	<b>321 351</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	67 300	55 480	11 821	33 454
Autres immobilisations corporelles	62 201	56 101	6 100	6 100
Immobilisations en cours / Avances & acomptes	-	-	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>129 501</b>	<b>111 581</b>	<b>17 921</b>	<b>39 554</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	88 010 917	8 115 092	79 895 825	87 421 111
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	4 341 700	675 000	3 666 700	2 022 900
Autres immobilisations financières	651 329	-	651 329	523 394
<b>Total (3)</b>	<b>93 004 556</b>	<b>8 790 092</b>	<b>84 214 464</b>	<b>89 968 015</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (4=1+2+3)</b>	<b>93 948 353</b>	<b>9 395 740</b>	<b>84 552 613</b>	<b>90 328 920</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
<b>Total (5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 795 452	911	1 794 541	1 404 650
Autres créances	634 093	55 390	578 703	747 014
<b>Total (6)</b>	<b>2 429 545</b>	<b>56 301</b>	<b>2 373 244</b>	<b>2 151 664</b>
<b>Disponibilités</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Valeurs Mobilières de Placement	664 726	-	664 726	1 257 091
Disponibilités	3 967 658	-	3 967 658	3 932 477
<b>Total (7)</b>	<b>4 632 384</b>	<b>-</b>	<b>4 632 384</b>	<b>5 189 568</b>
<b>ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)</b>	<b>7 061 929</b>	<b>56 301</b>	<b>7 005 628</b>	<b>7 341 232</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	113 391	-	113 391	179 788
Ecarts de conversion - Actif	347 197	-	347 197	379 033
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>101 470 871</b>	<b>9 452 042</b>	<b>92 018 829</b>	<b>98 228 973</b>

## COMPTES SOCIAUX - BILAN AU 31/12/2014

(En Euros)

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	12 925 368	12 925 368
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	367 936
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	22 312 621	21 346 883
Résultat de l'exercice	4 115 975	3 110 103
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	955 182	781 441
<b>Total (1)</b>	<b>45 367 944</b>	<b>43 222 593</b>
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	347 197	379 033
Provisions pour charges	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>347 197</b>	<b>379 033</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	4 000 000	4 000 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 626 826	10 555 954
Emprunts et dettes financières diverses	31 816 615	38 443 848
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625 594	708 800
Dettes fiscales et sociales	630 127	683 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	9 721	24 312
<b>Total (3)</b>	<b>45 708 883</b>	<b>54 416 329</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATIONS</b>		
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion - Passif	594 805	211 018
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>92 018 829</b>	<b>98 228 973</b>

**COMPTES SOCIAUX - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2014**

(En Euros)

	31/12/2014	31/12/2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production vendue (biens)	(13 293)	(8 878)
Production vendue (services)	1 707 320	1 694 306
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	6 300	-
Autres produits	2 852 349	2 349 390
<b>Total (1)</b>	<b>4 552 677</b>	<b>4 034 818</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats & charges externes	3 096 462	3 175 595
Impôts, taxes et versements assimilés	75 055	73 125
Salaires et Traitements	1 015 556	940 029
Charges sociales	344 937	296 496
Dotations aux amortissements et provisions	29 386	31 915
Autres charges	11 867	22 014
<b>Total (2)</b>	<b>4 573 263</b>	<b>4 539 174</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)</b>	<b>(20 587)</b>	<b>(504 356)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	7 222 246	5 347 237
Autres intérêts et produits assimilés	68 046	31 865
Reprise sur provision et transferts de charges	379 033	753 497
Différences positives de changes	50 914	32 478
<b>Total (4)</b>	<b>7 720 240</b>	<b>6 165 077</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 721 797	1 379 033
Intérêts et charges assimilées	974 089	971 283
Différences négatives de changes	-	88 971
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total (5)</b>	<b>4 695 886</b>	<b>2 439 287</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)</b>	<b>3 024 354</b>	<b>3 725 790</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (7 = 3 + 6)</b>	<b>3 003 766</b>	<b>3 221 434</b>
Produits exceptionnels	1 597 189	971 375
Charges exceptionnelles	758 305	1 328 652
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>838 884</b>	<b>(357 277)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	(273 324)	(245 946)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 115 975</b>	<b>3 110 103</b>

YOUR SAFETY AT WORK

**ANNEXES AUX  
COMPTES  
SOCIAUX**



## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

**Total du bilan avant répartition : 92.018.829€**

**Résultat : bénéfice = 4.115.975€**

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11 mars 2015 par les dirigeants de l'entreprise.

### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 1.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

#### 1.2. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

#### 1.3. Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 an ou 5 ans
Aménagements, agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants,
- que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.



#### 1.4. Immobilisations Financières

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations des filiales :

- FINANCIÈRE VIRGINIA pour 1.700K€
- DELTA PLUS PORTUGAL pour 5K€
- DELTA PLUS UKRAINE pour 850K€

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les créances rattachées et les prêts accordés aux Filiales :

- DELTA PLUS PORTUGAL pour 145K€
- DELTA PLUS UKRAINE pour 675K€

#### 1.5. Créances et Dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement.

#### 1.6. Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne « Disponibilités » et figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition.

#### 1.7. Provisions pour Risques et Charges

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers.

Une provision pour perte de change a été comptabilisée à la clôture au 31 décembre 2014 pour 347K€.

#### 1.8. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

### 2. AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

- La société a reçu de sa filiale DELTA PLUS TRADE 1.117K€ comptabilisés en produits exceptionnels correspondant à la clause de retour à meilleure fortune suite à un abandon de créance.
- La situation actuelle de l'Ukraine a été prise en considération, les titres ainsi que les prêts ont fait l'objet de provisions pour dépréciations.
- Evènements postérieurs à la clôture :  
Aucun évènement important et susceptible d'avoir un impact sur les états financiers n'est survenu depuis le 31 décembre 2014.

### 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1. Frais d'établissement : Non applicable

#### 3.2. Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

Ils se décomposent comme suit :

Salaires et charges	51 563 €
Matière	-
Sous-traitance	168 230 €
<b>Total</b>	<b>219 793 €</b>

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31 décembre 2014.

#### 3.3. Fonds commercial : Non applicable

#### 3.4. Savoir-faire

La société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir faire.

#### 3.5. Actif immobilisé : (En Euros)

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	807 666	6 630	-	814 296
Immobilisations corporelles	129 501	-	-	129 501
Immobilisations financières	95 383 507	5 242 959	7 621 911	93 004 556
<b>Total</b>	<b>96 320 674</b>	<b>5 249 589</b>	<b>7 621 911</b>	<b>93 948 353</b>

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	486 315	7 752	-	494 067
Immobilisations corporelles	89 947	21 633	-	111 581
Autres immobilisations financières	5 415 492	3 374 600	-	8 790 092
<b>Total</b>	<b>5 991 754</b>	<b>3 403 985</b>	<b>-</b>	<b>9 395 740</b>

#### 3.6. Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

#### 3.7. État des créances : (En Euros)

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	15 680 332	-	15 680 332
Actif circulant	2 542 936	2 542 936	-
<b>Total</b>	<b>18 223 268</b>	<b>2 542 936</b>	<b>15 680 332</b>

### 3.8. Produits à recevoir : (En Euros)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	MONTANT
Factures à établir groupe	-
Etat produits à recevoir	-
Intérêts à recevoir	19 182
<b>Total</b>	<b>19 182</b>

### 3.9. Valeurs mobilières de placement

Actions propres :

- 665 K€ d'actions propres détenues au 31 décembre 2014.

Cela représente 22.500 actions (pour couvrir les options d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés, une information complète étant donnée dans le rapport de gestion).

Pour information 17.308 actions propres détenues en plus par la société ont été classées en immobilisations financières pour 520K€.

- Autres OPCVM : Néant.

### 3.10. Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

## 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 4.1. Capital social : Actions ou parts sociales

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres début d'exercice	1 839 677	2,00
Titres émis	-	-
Titres remboursés ou annulés	-	-
Titres fin d'exercice	1 839 677	2,00

### 4.2 Variation des capitaux propres : (En Euros)

Capitaux propres N-1 :	42 441 152
Augmentation de capital	-
Prime d'apport, Obsar	-
Résultat N	4 115 975
Dividendes (hors actions propres) :	(2 144 365)
Capitaux propres N :	44 412 762

### 4.3 Provisions : (En Euros)

	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Provisions réglementées	781 441	173 741	-	955 182
Provisions pour risques & charges	379 033	347 197	379 033	347 197
<b>Total</b>	<b>1 160 474</b>	<b>520 938</b>	<b>379 033</b>	<b>1 302 379</b>

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change.

#### 4.4 État des dettes : (En Euros)

	<b>MONTANT BRUT</b>	<b>À 1 AN AU +</b>	<b>+ 1 AN - 5 ANS</b>	<b>À + DE 5 ANS</b>
Emprunt obligataire	4 000 000	-	4 000 000	-
Établissement de crédit	8 626 825	3 436 234	4 451 041	739 550
Dettes financières diverses	31 816 615	31 816 615	-	-
Fournisseurs	625 594	625 594	-	-
Dettes fiscales & sociales	630 126	630 126	-	-
Autres dettes	9 720	9 720	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>45 708 882</b>	<b>36 518 289</b>	<b>8 451 041</b>	<b>739 550</b>

#### 4.5. Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable

#### 4.6. Charges à payer : (En Euros)

##### Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

<b>Emprunts &amp; dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>67 630</b>
Intérêts courus/emprunt établis. crédit	66 294
Banques intérêts courus	1 336
<b>Associés intérêts courus</b>	<b>24 140</b>
Intérêts courus	24 140
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>453 935</b>
Fournisseurs factures non parvenues	453 935
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>482 172</b>
Provision congés payés	56 616
Personnel charges à payer	299 455
Charges sociales s/provision congés payés	21 789
Charges sociales/charges à payer	78 371
Organismes sociaux charges à payer	10 030
État charges à payer	11 411
Créditeurs divers	4 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 027 877</b>

#### 4.7. Produits constatés d'avance : Non applicable

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### 5.1. Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 1.167K€ vers la France et 540K€ vers l'étranger.

#### 5.2 Autres produits

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 2.730K€ et les transferts de charges pour 123K€.

### 5.3. Résultat exceptionnel

Il est constitué des éléments suivants (en K€) :	
Opérations de gestion	(5)
Charges sur exercice antérieur	(100)
Dotations amortissements dérogatoires (frais acquisition titres)	(174)
Malis provenant du rachat par l'entreprise	(480)
Retour à meilleure fortune DPT	1 117
Produit sur ex. antérieur	1
Transfert de charges exceptionnelles	480
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>839</b>

### 5.4. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : (En Euros)

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT*	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	3 003 766	(552 952)	3 556 718
Résultat exceptionnel	838 884	279 628	559 256
Participation des salariés	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 842 650</b>	<b>(273 324)</b>	<b>4 115 975</b>

\* Les montants entre parenthèses présentés dans cette colonne correspondent à des produits d'impôt.

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du groupe composé des sociétés DELTA PLUS SAS, DELTA PLUS SERVICES SAS, FROMENT. L'intégration fiscale a généré un produit de 509 062€ sur l'exercice 2014.

### 5.5. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires : (En Euros)

Résultat net de l'exercice	4 115 975
Impôt sur les bénéfices	(273 324)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>3 842 651</b>
Variation des provisions réglementées	173 741
<b>Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>4 016 392</b>

### 5.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts : (En Euros)

	MONTANT
<b>Accroissements</b>	
Total des bases concourant à augmenter la dette future	955 182
<b>Allègements</b>	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 901
Total des bases concourant à diminuer la dette future	1 901
Total des déficits reportables	-
Total des moins-values à long terme	-
Montant de la dette future	-

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants par la société s'élève à 460K€ (hors actions gratuites attribuées). Le détail des rémunérations versées aux dirigeants est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

### 6.2. Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
Cadres	4	-
Agents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>-</b>

### 6.3. Identité société mère consolidant les comptes de la société : Non applicable

### 6.4. Engagements

#### Engagements donnés :

- Effets escomptés non échus : -
- Avals, cautions et sûretés réelles : 59.683K€
- Crédit-bail mobilier : -
- Crédit-bail immobilier : -
- Engagements de retraite : -

147.082 actions de la société DELTA PLUS SAS ont été données en nantissement pour garantir l'emprunt auprès du pool Crédit Agricole / Camefil / Palatine / Banque Populaire / Crédit du Nord.

9.001 parts de la société NUEVA SIBOL ont été données en nantissement pour garantir l'emprunt auprès de la Palatine.

**La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.**

#### Engagements reçus :

La société a accordé à certaines filiales des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un total de 3.611.762€.

#### Autre engagement :

Dans le cadre du programme de distribution de stock-options aux salariés du Groupe, ont été attribuées, sans traitement comptable particulier, des options d'achat d'actions DELTA PLUS GROUP. De plus, 11.000 actions gratuites ont été consenties.

### 6.5. Crédits-bails : Néant

### 6.6. Liste des transactions avec les Parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n° 2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

## 6.7. Attributions gratuites d'actions et d'options de souscription d'actions

Principales caractéristiques du plan :

<b>AGE 14/11/2008</b>		<b>AGE 20/06/2011</b>				<b>AGE 15/06/2012</b>						
CA 14/04/2010		CA 09/12/2010		CA 19/12/2011		CA 02/04/2012		CA 07/12/2012				
Options d'Achat		Options d'Achat		Options d'Achat		Options d'achat		Actions Gratuites		Actions Gratuites		
Prix												
Prix	20,00 €		24,00 €		22,00 €		22,00 €		0,00 €		0,00 €	
Délai d'exercice												
Délai d'exercice	14/04/2014		09/12/2014		01/01/2016		01/01/2016		02/04/2014		07/12/2015	
	14/04/2015		09/12/2015		31/12/2016		31/12/2016					
Bénéficiaires	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées	Exercées	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	4 000	4 000	5 000	15 000	0	5 000	0	7 500	4 000	4 000	7 000	7 000

- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale : néant.
- Conditions d'acquisition des actions ou d'exercice des options d'achat : présence pendant le délai d'exercice.
- Les engagements sont couverts par la détention d'actions propres.

	<b>VALEUR BRUTE BILAN</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>CUMP</b>	<b>COURS MOYEN</b>	<b>COURS CLÔTURE</b>	<b>COURS STOCK OPTIONS</b>	<b>PROVISION ACTIONS GRATUITES EN CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>PROVISION EN CHARGE DE PERSONNEL</b>	<b>PROVISION EN CHARGE FINANCIÈRE</b>
Actions non affectées	132 945,10	4 500,00	29,54	43,98	43,51	N/A	-	-	-
Actions pour stocks options	295 433,55	10 000,00	29,54	43,98	43,51	24,00	-	55 434	-
Actions pour stocks options	147 716,78	5 000,00	29,54	43,98	43,51	22,00	-	28 572	-
<b>Sous total CACEIS</b>	<b>576 095,42</b>	<b>19 500,00</b>	<b>29,54</b>	-	-	-	-	-	-
Actions pour stocks options	221 575,16	7 500,00	29,54	43,98	43,51	22,00	-	38 750	-
<b>Sous total CACEIS</b>	<b>221 575,16</b>	<b>7 500,00</b>	<b>29,54</b>	<b>43,98</b>	<b>43,51</b>	-	-	-	-
Actions CACEIS non affectées	324 976,91	11 000,00	29,54	43,98	43,51	N/A	-	-	-
<b>Total CACEIS</b>	<b>1 122 647,49</b>	<b>38 000,00</b>	<b>29,54</b>	-	-	-	-	-	-
Animation de cours	61 646,26	1 808,00	34,10	43,98	43,51	N/A	-	-	-
<b>Animation de cours SG SECURITIES</b>	<b>61 646,26</b>	<b>1 808,00</b>	<b>34,10</b>	<b>43,98</b>	<b>43,51</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 184 293,75</b>	<b>39 808,00</b>	<b>29,75</b>	-	-	-	-	<b>122 755</b>	-

## 6.8. Liste des Filiales et Participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

FILIALES (PLUS 50 % DU CAPITAL DÉTENU)	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊT ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE			
AS	71	2 722	100	17 802	17 802	1 667	9 569	1 499
DEWEER SECURITY SA	198	375	100	2 714	2 714	-	4 543	-
DELTA PLUS CR	31	19	100	215	215	-	3 696	-
DELTA PLUS E	60	68	100	71	71	-	1 207	-
DELTA PLUS H	330	(1 199)	100	480	-	296	2 400	-
DELTA PLUS I	705	1 382	100	955	955	-	13 118	-
DELTA PLUS M	(2)	(395)	96,67	86	86	436	1 746	-
DELTA PLUS P	1 432	3 590	100	1 348	1 348	-	9 940	100
DELTA PLUS R	92	(158)	100	95	95	460	1 953	-
DELTA PLUS SAS	3 149	10 093	100	6 852	6 852	1 184	70 750	-
DELTA PLUS SIC	520	1 028	100	2 852	2 852	-	11 095	-
DELTA PLUS UK	85	465	100	100	100	324	-	100
DELTA PLUS U2	641	(1 316)	100	850	-	-	3 611	-
DSS	419	1 738	100	1 856	1 856	-	460	-
FVL FV	7 720	3 242	100	8 117	1 484	5 340	-	-
FROMENT EURL	255	82	99,95	1 029	1 029	483	1 441	-
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	1 258	100	2 968	2 968	124	-	-
DELTA PLUS P2	595	560	100	340	340	588	5 201	-
WPPIT	3 538	1 932	100	2 764	2 764	-	25 218	-
DELTA PLUS C	12 594	5 324	100	11 246	11 246	-	45 435	3 947
DP ES	40	1 105	100	3 494	3 494	-	6 982	-
DELTA PLUS S	6 561	1 537	100	5 706	5 706	-	57 125	-
DELTA PLUS P	2 000	(8)	100	4 008	4 008	-	-	-
DELTA PLUS T	401	(411)	80	382	382	-	314	-
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société :	-	-	-	133	126	199	24 704	1 200



## 6.9 Tableau concernant les entreprises liées

(En Euros)

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Postes du bilan</b>		
Participations financières et créances rattachées	88 010 917	92 836 603
Titres immobilisés		-
Prêts	3 666 700	2 022 900
Créances clients et comptes rattachés	1 794 541	1 404 239
Emprunts et dettes financières diverses	30 809 250	37 772 498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 942	132 317
Autres dettes	1 175	9 057
<b>Postes du résultat</b>		
Chiffre d'Affaires	1 694 028	1 685 428
Autres produits	2 736 068	2 217 051
Charges d'exploitation	311 525	338 339
Produits financiers de participation	6 846 759	5 027 122
Autres produits financiers	381 584	314 018
Charges financières	466 177	473 465
Dépréciation des titres de participation	3 374 600	1 000 000
Retour à meilleure fortune	1 116 522	-

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SA DELTA PLUS GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article

L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2015  
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs XPERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

## **DÉCLARATION DE MONSIEUR JÉRÔME BENOIT**

### **ATTESTATION DE LA RÉGULARITÉ DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION**

#### **Déclaration faite en application de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF**

Monsieur Jérôme BENOIT, Président Directeur Général de la société DELTA PLUS GROUP, atteste que, à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation.

De plus, Monsieur Jérôme BENOIT atteste que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société DELTA PLUS GROUP et de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Apt, le 22 Avril 2015

**Jérôme BENOIT**

Président Directeur Général



YOUR SAFETY AT WORK

**AUTRES  
RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**



## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### 1.1. Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### 1. Caution et engagements donnés

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le Conseil d'Administration de votre société a donné son accord pour que SA DELTA PLUS GROUP se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier jusqu'au 15 décembre 2015 à hauteur d'un plafond global de 75 000 000 €.

ENTITÉ	MONTANT (2014)
Delta Plus France	9 265 000 €
Delta Plus Services	34 200 000 €
Froment	450 000 €
Delta Plus China	4 237 000 €
Nueva Sibol	150 000 €
Delta Plus Middle East	1 350 000 €
Eslingar	3 237 117 €
DP Croatia	261 165 €
DP Polska Serwis	2 000 000 €
Deweer Security	1 000 000 €
DP Peru	543 613 €
All Safe	1 512 303 €
Financière Virginia	377 046 €
DP India	1 100 000 €
<b>Total</b>	<b>59 683 244 €</b>

## 2. Application de la clause de retour à meilleur fortune :

Nature et objet : Dans le cadre de l'application de la clause de retour à meilleure fortune, DELTA PLUS TRADE (ex Workstore) a remboursé à la SA DELTA PLUS GROUP 1.116.522 € constatés en produits exceptionnels sur l'exercice.

### 1.2. Convention non autorisée préalablement

#### 1. Clause de non-concurrence

Personne concernée : M. Alexandre DESROCHES

Nature et objet : Le contrat de travail, liant Monsieur Alexandre DESROCHES, Directeur Général Délégué non Administrateur et la SA DELTA PLUS GROUP, dispose d'une clause de non-concurrence d'une durée de 12 mois. En contrepartie de cette obligation de non concurrence, Monsieur Alexandre DESROCHES bénéficiera, en cas de rupture effective de son contrat de travail et pendant la durée d'application de la clause, d'une indemnité mensuelle brute égale à 40 % du salaire moyen brut des douze derniers mois précédant la notification de la rupture.

Cette convention étant antérieure à la nomination de Monsieur Alexandre DESROCHES en qualité de Directeur Général Délégué non Administrateur, il n'avait pas semblé nécessaire à DELTA PLUS GROUP de la soumettre à la procédure des conventions règlementées.

## 2. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Convention de prestations de services

Nature et objet : Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des sociétés du groupe par la société JBP, à la société holding DELTA PLUS GROUP et aux filiales. En contrepartie de l'assistance dont les sociétés du groupe bénéficient, la société holding est redevable à l'égard de la société JBP d'une somme annuelle de 1.070.000€ HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2014.

#### 2. Locations immobilières avec la SCI DPG

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

Nature et objet : Le montant global des loyers versés par la société DELTA PLUS GROUP à la SCI DPG s'est élevé à 26.920€ HT pour l'exercice 2014, auxquels s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 Avril 2015  
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs XPERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS, PROPOSÉE À L' ASSEMBLÉE**

### **Exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 - al. 7 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 - al. 7 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2015  
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs X:PERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société



## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU D'AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société, d'actions ou d'autres titres donnant accès à un montant maximal égal à 3% du capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération, et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Avignon et Montfavet, le 27 avril 2015  
Les Commissaires aux Comptes

VERAN & ASSOCIES  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

AREs XPERT AUDIT  
Olivier ROUSSET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société

Dans le but d'affirmer notre politique environnementale, nous avons choisi de travailler avec un imprimeur responsable qui valide ses efforts au travers des certifications :



**Intertek**

**ISO 14001** : encadrement des règles de préoccupations environnementales et maîtrise des impacts de l'activité sur l'environnement.

**ISO 9001** : gestion de la qualité du fonctionnement et des produits manufacturés.



**Imprim'vert** : valide les bonnes pratiques de recyclage de déchets et l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (encres bio, papier sans chlore,...).



**PEFC** : certification qui garantit le suivi, la traçabilité et le contrôle des filières papetières utilisées (gestion durable des forêts, cultures raisonnées,...).



# YOUR SAFETY AT WORK

**DELTA PLUS GROUP**

ZAC LA PEYROLIÈRE – B.P. 140 – 84405 APT CEDEX – FRANCE

Tél. : + 33 (0)490 742 033 – Fax : +33 (0)490 740 603

relation.investisseur@deltaplus.eu – <http://www.deltaplus.eu>

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de NYSE-Euronext (Paris - Compartiment C) sous le code FR 0004152502

SA au capital de 3 679 354 Euros

RCS AVIGNON B 334 631 868

SIRET 334 631 868 00026 – NAF 7010 Z

NTVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE